



Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Éditions
UNESCO

Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Éditions
UNESCO

Publié en 2014 par
l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP

© UNESCO 2014

ISBN 978-92-3-002221-1



Cette publication est disponible en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/deed.fr>). En utilisant le contenu de la présente publication, les utilisateurs acceptent les conditions d'utilisation de l'Archive en libre accès de l'UNESCO (<http://fr.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr>).

Titre original : World Trends in Freedom of Expression and Media Development

Publié en 2014 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Les désignations employées et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cet ouvrage sont celles de l'auteur ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Cette publication a bénéficié du soutien de la Suède.

Directrice de la publication : Courtney C. Radsch, PhD

Directrice adjointe de la publication : Rachel Pollack

Création graphique : UNESCO

Conception couverture : UNESCO

Illustrations : Ben Stanford, UNESCO

Composé et imprimé par l'UNESCO

Imprimé en France

Table des matières

AVANT-PROPOS	5
RÉSUMÉ	8
CONTEXTE ET CONCEPTUALISATION	15
FONDEMENTS DU RAPPORT	16
CADRE ANALYTIQUE DU RAPPORT	17
STRUCTURE ET CONCEPTUALISATION	20
UNESCO : FAVORISER LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LE DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS	25
CHAPITRE 1: LIBERTÉ	30
INTRODUCTION	32
MÉDIAS INTERNATIONAUX	40
GENRE	45
CHAPITRE 2: PLURALISME	48
INTRODUCTION	50
MÉDIAS INTERNATIONAUX	57
GENRE	66
CHAPITRE 3: INDÉPENDANCE	74
INTRODUCTION	76
MÉDIAS INTERNATIONAUX	82
GENRE	86
CHAPITRE 4: SÉCURITÉ	94
INTRODUCTION	96
GENRE	104
ANNEXES	109
REMERCIEMENTS	110
GROUPE CONSULTATIF	111
LISTE DES FIGURES	113
GLOSSAIRE DES ACRONYMES	114
GROUPE RÉGIONAUX	115

Avant-propos par Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO 2014



La transformation en profondeur des technologies et des modèles économiques a donné un nouveau souffle à la liberté de la presse et à la sécurité des journalistes en offrant aux femmes et aux hommes du monde entier des moyens inédits d'exercer la liberté d'expression. Aujourd'hui, les habitants de la planète sont de plus en plus nombreux à pouvoir produire, actualiser et diffuser largement des informations, dans leur pays comme au-delà des frontières nationales, et cela pour le plus grand profit de la créativité, des échanges et du dialogue.

Dans le même temps, des menaces d'un genre nouveau se profilent. Dans un contexte en mutation rapide, elles se conjuguent à d'autres formes de restriction déjà connues pour mettre en cause la liberté d'expression, comme en témoignent les dispositifs de surveillance contraires aux normes internationales garantissant la liberté d'expression ainsi que la multiplication des menaces à l'encontre des journalistes.

Ces évolutions soulèvent des questions qui touchent au cœur de la mission de l'UNESCO, «faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image» à travers les nations, partout dans le monde. L'UNESCO considère la liberté d'expression comme un droit humain fondamental sur lequel s'appuient toutes les autres libertés civiles. Essentielle à l'état de droit et à la bonne gouvernance, elle est le fondement de sociétés du savoir ouvertes et inclusives. La liberté d'expression est au cœur de la liberté des médias et de la pratique du journalisme, en tant que forme d'expression axée sur l'intérêt public.

A la 36^e session de la Conférence générale, en novembre 2011, les États membres ont chargé l'UNESCO d'examiner les incidences de ces changements sur la liberté de la presse et la sécurité des journalistes. Le présent rapport a adopté à cette fin quatre angles d'analyse inspirés de la Déclaration de Windhoek de 1991, qui lui permettront de dégager

de nouvelles tendances à partir de l'examen de l'état de la liberté, du pluralisme et de l'indépendance des médias et de la sécurité des journalistes. Pour chaque thématique, le Rapport appréhende en outre les diverses tendances à travers le prisme de l'égalité des genres. Le résultat obtenu est une fresque du changement, à travers le monde et à tous les niveaux, un changement caractérisé aussi bien par les possibilités qu'il offre que par les défis qu'il pose. L'essor des réseaux numériques, des plates-formes en ligne, des intermédiaires d'Internet et des médias sociaux a entraîné une mutation radicale dans le secteur des médias. Les nouveaux acteurs qui apparaissent, comme les journalistes citoyens, font bouger les frontières des médias. Le rapport montre cependant que ce sont les médias traditionnels qui continuent à fixer les priorités pour l'ensemble des médias et des communications publiques, alors même qu'ils prennent part eux aussi à la révolution numérique. Le Rapport met en outre en évidence les formes de restriction nouvelles ou plus traditionnelles qui, ensemble, pèsent sur la liberté des médias, en soulignant notamment les cas de plus en plus nombreux d'atteintes à la sécurité des journalistes.

Le rythme du changement nous oblige à nous demander comment promouvoir la liberté d'expression dans la presse écrite, la radiodiffusion et sur Internet et par quels moyens garantir la sécurité des journalistes. Le présent rapport, qui s'appuie sur un large éventail de travaux de recherche, ne donne pas de directives : il adresse cependant un message clair sur l'importance de la liberté d'expression et de la liberté de la presse sur tous les supports.

A cette fin, l'UNESCO ne ménage aucun effort, dans tous les domaines et dans le monde entier, à commencer par ses activités de sensibilisation et de plaidoyer à l'échelle internationale, notamment à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse. Cette action passe également par l'assistance fournie aux pays en vue de l'amélioration des cadres juridiques et réglementaires et du renforcement des capacités. Elle implique de se dresser contre l'injustice à chaque fois qu'un journaliste est tué, afin de lutter contre l'impunité. C'est pourquoi le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, piloté par l'UNESCO et approuvé par le Conseil des Chefs de Secrétariat des Nations Unies en avril 2012, revêt une telle importance. L'UNESCO travaille en collaboration avec différents pays pour que ce Plan trouve une application sur le terrain. Nous nous efforçons en outre de mieux comprendre les nouveaux défis qui se posent aujourd'hui, par exemple avec le récent lancement de *l'Étude mondiale sur les violences à l'égard des femmes journalistes*, en collaboration avec l'institut international pour la sécurité de la presse, la Fondation internationale des femmes dans les médias et le Gouvernement autrichien.

Tandis que nous nous employons à édifier des sociétés du savoir inclusives et à garantir la justice et la paix dans le siècle à venir, le respect de la liberté d'expression et de la liberté des médias est essentiel. Je suis certaine que le présent rapport touchera un large public dans les États membres, au sein des organisations internationales et régionales, dans la société civile et le monde universitaire, ainsi que dans les médias et parmi les journalistes. Je tiens à remercier la Suède de l'aide qu'elle a apportée à cette initiative, qui nous permettra de mieux comprendre ce monde en pleine mutation, alors même que la communauté internationale s'attache à définir un nouveau programme mondial de développement durable fondé sur les droits humains qui accorde une attention toute particulière à la liberté d'expression.



Irina Bokova,
Directrice générale de l'UNESCO

Résumé

La liberté d'expression en général et le développement des médias en particulier sont au cœur du mandat que l'Acte constitutif assigne à l'UNESCO afin de favoriser « la connaissance et la compréhension mutuelle des nations en prêtant son concours aux organes d'information des masses » et de faciliter « la libre circulation des idées, par le mot et par l'image ». La liberté de la presse est pour l'UNESCO le corollaire du droit général à la liberté d'expression. Depuis la déclaration fondatrice de Windhoek de 1991, qui a été approuvée par nos États membres, l'UNESCO désigne par liberté de la presse les conditions qui rendent possibles la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias ainsi que la sécurité des journalistes. Le présent rapport s'inscrit dans ce cadre pour examiner les progrès de la liberté de la presse, notamment en matière d'égalité des genres, et comprendre l'évolution sur la durée des acteurs du monde des médias, des nouveaux médias et du rôle des journalistes.

Le présent rapport forme la base du rapport de synthèse sur la situation en matière de liberté de la presse et de sécurité des journalistes dans le monde qui a été présenté à la Conférence générale des États membres de l'UNESCO en novembre 2013, en vertu de la décision adoptée par les États membres à la 36^e session de la Conférence générale de l'Organisation.¹

L'une des évolutions majeures en matière de liberté, de pluralisme et d'indépendance des médias et de sécurité des journalistes que l'on a pu constater partout dans le monde au cours des dernières années a trait au bouleversement et aux changements provoqués par les technologies et, dans une moindre mesure, par la crise financière internationale. Ces évolutions ont eu des répercussions sur l'organisation et les structures économiques traditionnelles des médias d'information, les cadres législatifs et réglementaires, les pratiques du journalisme et les habitudes de consommation et de production des médias. La convergence technologique a permis de multiplier le nombre de plates-formes médiatiques et d'en faciliter l'accès, tout en favorisant la diversité des possibilités d'expression. Elle a ainsi donné naissance au journalisme citoyen et ouvert un

1 37 C/INF.4 16 Septembre 2013 « Information relatives à la mise en œuvre des décisions des organes directeurs ». <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002230/223097e.pdf>; <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002230/223097f.pdf>

espace pour les médias indépendants, tout en modifiant en profondeur les pratiques du journalisme et l'industrie des médias.

Les grandes tendances mondiales observées dans ce rapport révèlent de vastes disparités. Elles mettent ainsi en lumière d'importantes différences interrégionales et internationales ainsi qu'au sein même des régions et des pays.

LIBERTÉ

A l'échelle régionale et internationale, la convergence vers les normes internationales relatives à la liberté d'expression se manifeste dans les garanties constitutionnelles et les déclarations régionales sur la liberté de la presse, ainsi que dans l'adoption de lois sur la liberté d'information, sur la protection des sources des journalistes ou encore sur la dépénalisation de la diffamation. En revanche, la pratique et la mise en œuvre restent insuffisantes dans le contexte des nouveaux défis que posent la censure d'Internet et le recours aux lois sur la sécurité nationale et aux lois anti-terroristes.

La tendance va manifestement à l'adoption de lois consacrant la liberté d'information ou l'accès à l'information, alors même que l'on s'accorde de plus en plus à reconnaître que le contrôle de l'information est désormais un élément fondamental des conflits, que ce soit à l'échelle mondiale ou locale. La dépénalisation de la diffamation évolue lentement mais cette tendance a été quelque peu contrecarrée par le recours croissant aux actions civiles pour diffamation, accompagnées d'amendes et de dommages et intérêts hors de proportion, en particulier contre les médias critiques à l'égard de personnalités ou de groupes influents.

Dans les régions ayant effectué une transition démocratique, l'évolution vers une plus grande liberté de la presse s'essouffle parfois tandis que les lois sur la liberté de la presse ne sont pas toujours bien appliquées. La législation sur la sécurité nationale et les lois de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme ont parfois été utilisées pour restreindre le débat légitime et empêcher l'expression d'opinions divergentes dans les médias tout en justifiant une intensification de la surveillance, évolution que l'on peut considérer comme contraire au droit à la vie privée et préjudiciable à la liberté d'expression.

Partout dans le monde les journalistes continuent à faire face à la censure directe et à l'autocensure alors même que la privatisation de la censure et de la surveillance se développent, à la faveur de l'importance grandissante des entreprises technologiques et autres intermédiaires de l'écosystème des médias. Parallèlement aux lois, politiques et technologies visant à filtrer ou à bloquer l'accès à des contenus en ligne, dans certaines régions, les lois contre la cybercriminalité se sont multipliées, souvent en contradiction avec le droit international, en vertu duquel toute restriction à la libre circulation de l'information doit revêtir un caractère exceptionnel et être régie par les conditions et les processus prescrits par le droit international relatif aux droits de l'homme, à savoir, le respect des principes de nécessité et de proportionnalité et la poursuite de fins légitimes.

PLURALISME

La principale tendance que l'on a pu observer en matière de pluralisme concerne l'accès accru aux médias partout dans le monde. L'avancée prodigieuse de la production, de la consommation et de la diffusion des médias qui en a résulté a nettement bénéficié au pluralisme. La diversité grandissante des contenus, Internet, la numérisation et les possibilités de recherche en ligne ont permis à un plus grand nombre de personnes de prendre part à la production et à la diffusion des informations. Dans le même temps, le bouleversement des formes plus classiques de la pratique du journalisme, de la gestion, de la publicité et de la propriété ont modifié les médias d'information et les modes de publicité traditionnels, favorisant l'apparition de sources de revenu et de modèles économiques inédits, avec des conséquences diverses pour le pluralisme. L'effet cumulé de la crise financière internationale et du bouleversement technologique a fait apparaître des tendances divergentes en matière de recettes publicitaires et des conséquences qui en découlent pour l'industrie des médias dans le monde, alors que de plus en plus les informations sont diffusées sur Internet; à l'échelle internationale cependant, c'est toujours la télévision qui attire l'essentiel des dépenses publicitaires.

Bien que la tendance mondiale montre une importance grandissante des sources d'information en ligne, les médias et les plates-formes traditionnels demeurent prédominants dans la plupart des régions. La télévision et la radio restent en tête des médias utilisés par les populations du monde entier pour s'informer. Les monopoles d'État continuent à être remplacés par des systèmes fondés sur le marché et par la privatisation des médias publics. Dans certaines régions, la concentration des médias commerciaux restreint le pluralisme sur les marchés classiques dominants, tandis qu'ailleurs, la baisse des financements octroyés par les groupes de soutien aggrave le mouvement de concentration. Dans une certaine mesure, cette tendance se retrouve sur Internet, où les grands médias traditionnels et leurs contenus continuent à fixer les priorités, y compris dans les médias sociaux. Enfin, à quelques exceptions près, la radio communautaire et les services publics de radiodiffusion indépendants n'ont guère bénéficié de soutiens supplémentaires, alors qu'ils contribuent au pluralisme du paysage médiatique.

La représentation des femmes dans le secteur de l'information et dans les contenus médiatiques s'est quelque peu améliorée dans certaines régions. Cependant, souvent décrites de manière stéréotypée, les femmes restent largement sous-représentées. Dans l'ensemble, au cours des six dernières années, le nombre de femmes travaillant dans le secteur des médias a augmenté mais, dans les médias institutionnels, les déséquilibres hommes-femmes restent importants aux postes de direction et les progrès ne sont pas homogènes dans l'ensemble des régions. Bien que dans certaines parties du monde les médias adoptent des politiques en faveur de l'égalité des genres, les mécanismes de mise en œuvre sont souvent inefficaces, voire inexistantes.

INDÉPENDANCE

L'indépendance des médias est un combat permanent. L'indépendance opérationnelle des instances de régulation ne s'est pas améliorée alors que l'on constate régulièrement des cas de pressions politiques et commerciales. En ce qui concerne l'application aux médias en ligne des réglementations régissant les médias traditionnels, des tendances conflictuelles se dessinent, certains États s'orientant sur cette voie et d'autres s'en abstenant. Rares sont les instances de régulation et d'autorégulation qui ont apporté des réponses adéquates aux évolutions rapides qui accompagnent la convergence des médias.

Dans le même temps, l'autorégulation reste généralement faible, bien qu'au niveau institutionnel quelques progrès aient pu être observés dans plusieurs régions. Les femmes restent sous-représentées dans les instances de régulation, les syndicats professionnels et les conseils d'administration des médias bien que, si l'on en croit une nouvelle tendance, l'égalité des genres et l'adoption de politiques pertinentes semblent bénéficier d'une attention accrue.

Les licenciements, la dégradation de la sécurité de l'emploi et l'affaiblissement des droits de négociation ont été constatés dans de nombreuses parties du monde, toutefois, que ce soit dans la plupart des régions ou sur Internet, les possibilités de formation et d'éducation sont de plus en plus accessibles.

Dans plusieurs pays, l'État continue à délivrer des licences à la presse écrite, pratique qui, dans de nombreuses régions, s'étend de plus en plus aux médias en ligne. Les modèles de gestion peu performants ont conduit les médias de certaines régions à dépendre de façon excessive des financements publics tout en favorisant l'essor de nouvelles organisations journalistiques indépendantes, telles que les groupes d'investigation à but non lucratif. La publicité d'État/publique continue, dans de nombreux cas, à être utilisée pour influencer le journalisme indépendant.

De nouveaux problèmes relatifs à l'éthique des médias se posent aux frontières du journalisme, de la sécurité et de la protection de la vie privée, compte tenu notamment de la popularité grandissante des contenus produits par les utilisateurs, qui font de plus en plus concurrence, tout en le complétant, au journalisme professionnel. Cette évolution a contraint les médias et les intermédiaires à s'interroger, dans le cadre de leur processus de prise de décision éthique, sur les limites légitimes de la liberté d'expression.

SÉCURITÉ

Au cours des six années écoulées, parallèlement à l'augmentation du nombre de journalistes tués, on a assisté à une prise de conscience de ce problème sur la scène internationale. L'analyse des condamnations de meurtres de journalistes par les directeurs généraux successifs de l'UNESCO entre 2007 et 2012 révèle une tendance à la hausse, près de 30% des 430 meurtres de journalistes répertoriés ayant été perpétrés en 2012, en raison de conflits dans deux pays. Les assassinats politiques demeurent très répandus, ainsi, 75% des meurtres de journalistes condamnés par la Directrice générale en 2010 et 2011 résultaient d'agressions visant personnellement les victimes. Au cours de cette même période, le nombre de journalistes et de responsables de médias sociaux placés en détention a augmenté tandis que, sur une base annuelle, le nombre de journalistes partis en exil a, lui, diminué. Les journalistes citoyens sont désormais pris pour cible, au même titre que leurs homologues professionnels.

Lorsqu'il s'agit de traduire en justice les responsables d'assassinats de journalistes ou d'attaques à leur égard, l'impunité reste la tendance dominante. Au milieu de l'année 2013, moins de la moitié des pays dans lesquels des assassinats ont été commis avaient répondu aux demandes de la Directrice générale de l'UNESCO visant à obtenir des informations, données à titre volontaire, sur l'état des enquêtes judiciaires sur les assassinats. De façon générale, sur cette période, moins d'un meurtre de journaliste sur dix a abouti à une condamnation, ce qui illustre les lacunes des systèmes judiciaires en termes de suivi et témoigne d'un environnement où les crimes contre la liberté d'expression risquent de se poursuivre et de s'aggraver.

Au cours de cette période, la communauté internationale a manifesté une inquiétude grandissante à propos de ces assassinats, ce dont témoignent notamment le lancement du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, piloté par l'UNESCO, mais aussi les résolutions sur la sécurité des journalistes adoptées par l'Assemblée générale de l'ONU et par le Conseil des droits de l'Homme.

GENRE

Au cours de ces six années, la situation des femmes a quelque peu évolué eu égard à la liberté, au pluralisme, à l'indépendance des médias et à la sécurité des journalistes. En effet, les médias en ligne ont permis à un nombre beaucoup plus élevé de femmes d'exercer la liberté des médias de manière directe et de diffuser des informations, mais aussi leurs propres opinions. Dans le même temps, les femmes sont relativement absentes des contenus, non seulement dans les médias traditionnels mais aussi dans les médias en ligne ou alternatifs. Ce phénomène ne semble pas connaître d'évolutions réelles. Il ressort des recherches qu'au total 25% seulement des personnes mentionnées dans les informations, par écrit ou à l'oral, sont des femmes, qu'à peine plus d'un tiers des effectifs du secteur des médias sont des femmes et que le plafond de verre reste intact. Si le nombre d'attaques ciblées contre les femmes journalistes est proportionnellement inférieur au pourcentage de femmes dans les effectifs de journalistes, il semble avoir augmenté parallèlement à la multiplication des plates-formes d'expression. Sur les plans juridiques et politiques, depuis six ans, on commence à reconnaître les exclusions fondées sur le genre et à s'attaquer aux inégalités structurelles qui caractérisent l'accès des femmes aux médias, en particulier dans les instances de régulation et les organisations professionnelles des médias.

CONTEXTE ET CONCEPTUALISATION

FONDEMENTS DU RAPPORT

En 2011, la décision de la Conférence générale à sa 36e session (résolution 36 C/53), chargeait l'UNESCO de « suivre, en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations concernées, actives dans ce domaine, la situation en matière de liberté de la presse et de sécurité des journalistes, et tout particulièrement les cas de violences à l'égard des journalistes commises dans l'impunité, y compris en restant attentif aux suites judiciaires par l'intermédiaire du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et rendre compte des évolutions sur ces points à la Conférence générale ».

Afin d'exercer ce mandat, il importe de reconnaître la liberté de la presse et la sécurité des journalistes comme faisant partie intégrante du champ de la liberté d'expression et du développement des médias. S'inscrivant dans ce contexte élargi, le présent document a servi de base au rapport de synthèse présenté en novembre 2013 à la 37^e session de la Conférence générale. Ce rapport fait ressortir les principales constatations de la présente publication.²

Le présent rapport s'appuie sur les éditions de 1989, 1997 et 1999 du Rapport mondial sur la communication. L'édition de 1997 examine l'état des médias dans un monde ayant « connu de profondes mutations d'ordre politique, économique et technologique qui ont généré de nouvelles géographies, de nouvelles cultures, de nouveaux marchés, des espérances mais également des inquiétudes. »³ Au cours des sept dernières années, divers rapports sur les médias dans le monde ont été produits par un large éventail d'institutions. Ces rapports sont généralement consacrés à certains aspects ou régions donnés, mais aucun d'entre eux ne livre une analyse systématique de la situation et des tendances globales en tenant compte des nouvelles dynamiques à l'œuvre et de leur incidence sur la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias et la sécurité des journalistes, et en abordant ces questions à travers le prisme du genre. C'est dans un tel contexte qu'avec ce rapport, qui constitue un projet de recherche sans précédent sur l'état de la liberté d'expression et du développement des médias, l'UNESCO apporte une contribution significative à la compréhension de la situation internationale. Comme tant d'autres, cette initiative témoigne du dynamisme de l'Organisation en tant que centre mondial d'échange de connaissances dans un large éventail de domaines.

2 37 C/INF.4, op. cit.

3 UNESCO. (1989). *Rapport mondial sur la communication : les médias face aux défis des nouvelles technologies*. Paris : UNESCO. <http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001098/109816f.pdf>

CADRE ANALYTIQUE DU RAPPORT

Les recherches effectuées dans le cadre du présent rapport s'appuient sur les normes internationales garantissant le droit de chaque citoyen à la liberté d'expression et d'opinion. En vertu de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce droit comprend également « le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ». Le caractère universel de ce principe a été renforcé par l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que par l'Observation générale n°34 du Comité des droits de l'homme consacrée à cet article. En 2012, le Conseil des droits de l'homme a affirmé que les deux articles 19 étaient applicables à Internet. Aux termes du droit international, c'est le droit à la liberté d'expression qui prévaut, toute restriction à ce droit devant revêtir un caractère exceptionnel. Le droit international prévoit que toute restriction soit justifiable, c'est-à-dire, conforme à la loi, nécessaire et proportionnée à un objectif légitime.

Pour l'UNESCO, la liberté de la presse et le droit d'accès à l'information sont les corollaires du droit plus général à la liberté d'expression et d'opinion. L'état de la liberté de la presse désigne l'usage qui est fait du droit à la liberté d'expression sur les plates-formes d'expression publique. En raison de sa visibilité et de l'importance qu'elle revêt sur le plan social, la liberté de la presse constitue un indicateur du droit plus général à la liberté d'expression et à l'accès à l'information.

La liberté de la presse va nécessairement de pair avec la liberté des médias mais le concept va beaucoup plus loin, comme l'indique la Déclaration de Windhoek, qui a été approuvée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1991. Comme le souligne la Déclaration, pour être effective, la liberté de la presse ne peut s'exercer que dans un environnement où la liberté des médias est garantie en droit et en pratique et où le pluralisme et l'indépendance sont assurés. La liberté de la presse comprend donc l'absence de toute restriction illégitime, ainsi que la liberté de contribuer à la pluralité des médias et la liberté de s'exprimer en public sans subir de pressions politiques ou commerciales. L'expression publique dans des conditions de sécurité s'est peu à peu imposée comme un autre élément fondamental de la liberté de la presse. On reconnaît par ailleurs la nécessité d'aborder tous les aspects de la liberté de la presse à travers le prisme du genre. A cet égard, on rappellera qu'avec l'Afrique, l'égalité des genres est l'une des deux priorités globales de l'UNESCO.

La liberté de la presse, en tant qu'élément de la liberté des médias, ne se limite pas aux institutions de médias, même si ces dernières revêtent une grande importance en tant qu'utilisatrices et symboles de la liberté d'expression (et sujet majeur des recherches menées dans le cadre du présent rapport). Plus fondamentalement, la liberté de la presse désigne pour chaque personne ou organisation la liberté de s'exprimer sur les plates-formes médiatiques afin d'atteindre le public. Dans ce contexte, le concept de

« médias » ne désigne pas seulement les institutions de médias traditionnels ni même les médias d'information classiques. Pour cette raison, dans le cadre du présent rapport, les questions relatives à la liberté, au pluralisme, à l'indépendance des médias ainsi qu'à la sécurité et au genre s'appliquent à l'ensemble des médias, soit les médias proprement dits mais aussi tous les acteurs de l'Internet public, bien que nous nous intéressions principalement ici aux multiples intervenants qui contribuent au journalisme.

Cette conceptualisation multidimensionnelle présente l'avantage de rendre compte de l'interdépendance des quatre éléments (liberté, pluralisme, indépendance et sécurité). Il est évident que l'état de la liberté des médias est déterminant pour le pluralisme et l'indépendance des médias ; sans liberté des médias, pluralisme et indépendance sont invisibles. La liberté des médias permet d'observer la liberté de la presse « d'en haut » tandis que si l'on se place du point de vue de l'indépendance, on reconnaîtra l'importance des modèles ascendants, en particulier la défense de la liberté par le plaidoyer et l'adhésion aux normes professionnelles du journalisme. Pour que la société puisse tirer profit d'informations conformes à des normes professionnelles et à un processus décisionnaire éthique, l'indépendance doit être un élément indispensable du paysage médiatique pluraliste.

De la même façon, il est évident que le pluralisme des médias conditionne l'état de la liberté et de l'indépendance des médias. L'ancien représentant de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour la liberté des médias a ainsi observé que « le pluralisme des médias est le sésame qui ouvre la porte de la liberté de l'information et de la liberté de parole ». On peut ainsi considérer que les monopoles, qu'il s'agisse de médias d'État ou de médias privés, entravent la liberté des médias dans la mesure où ils excluent tout nouvel acteur potentiel. Les monopoles risquent en outre de restreindre la diversité et la multiplicité des informations diffusées auprès du public. Même lorsque la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias existent, ces dispositions restent vaines si la sécurité des participants n'est pas garantie. Les femmes ont le droit de contribuer sur un pied d'égalité aux différents aspects de la liberté de la presse.

Ainsi conçue, la liberté de la presse est particulièrement importante pour le journalisme, qui constitue un exercice public de la liberté d'expression conformément à des normes professionnelles. Souvent en butte à des réactions d'hostilité, le journalisme revêt un caractère essentiel pour les institutions de médias d'information, quel que soit le support utilisé (presse écrite, radiodiffusion – câble, signal terrestre ou satellite, téléphonie mobile, Internet). Le journalisme comprend également un nouveau réseau d'acteurs dans le cadre d'un système de participation ouvert et distribué. Tous les utilisateurs de la liberté de la presse ne produisent pas de journalisme en tant que tel, mais la liberté s'applique tout autant à eux et à leur mode d'utilisation des moyens d'expression. Le présent rapport examine donc les questions de liberté de la presse s'agissant des journalistes professionnels mais aussi de tous ceux qui utilisent les moyens d'expression publics. Cependant, l'UNESCO s'intéresse en outre tout particulièrement à ceux que les États membres du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) décrivent ainsi : « journalistes, [de] professionnels du secteur des médias et [de]

responsables de médias sociaux qui sont à l'origine d'une quantité significative de contenu médiatique d'intérêt public.» Cette volonté d'intégration est au cœur du sens donné au terme «journaliste» dans le présent rapport. En tant qu'élément de la liberté de la presse, l'indépendance revêt ici une importance toute particulière dans la mesure où elle désigne non seulement l'absence de pressions mais aussi la valeur que constitue pour la société l'adhésion volontaire à la déontologie du journalisme, notamment la vérification, la confidentialité des sources lorsque les circonstances l'exigent, l'équité et le souci de l'intérêt public.

La liberté de la presse sous ses multiples aspects, liberté des médias, pluralisme, indépendance et sécurité, renforce la paix ainsi que les processus de la démocratie et du développement. La liberté de s'exprimer sans crainte et la possibilité de s'informer librement des affaires publiques sont les conditions nécessaires de ces bienfaits pour la société. En tant que telle, la liberté de la presse contribue à garantir la participation, la transparence et la responsabilité, d'où la valeur que constitue pour la société l'accès à des médias libres et l'importance que revêt la multiplicité des choix en matière d'information et de communication, et ce grâce au pluralisme. Cette optique souligne plus avant le caractère essentiel de l'indépendance éditoriale à l'égard de l'État ou des propriétaires privés, ou de toute autre influence externe, et de l'obligation pour les journalistes de respecter les normes d'éthique professionnelle qui déterminent la qualité des informations accessibles.

Ce concept de liberté de la presse sert de fondement aux Indicateurs de développement des médias de l'UNESCO, qui ont été approuvés en 2008 par le Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication. Ces indicateurs montrent que les différents aspects des médias – en matière de droit, d'économie, de performance, de capacité et d'infrastructures – se rapportent à la liberté d'expression et, plus particulièrement, aux diverses dimensions de la liberté de la presse. Le présent rapport examine les évolutions constatées dans ces différents domaines dans les chapitres consacrés à la liberté, au pluralisme, à l'indépendance, à la sécurité et au genre, tout en procédant à une évaluation aux niveaux mondial et régional.

Dans la section suivante, nous examinerons plus en détail la structure et la conceptualisation du présent rapport.

STRUCTURE ET CONCEPTUALISATION

Les recherches effectuées en vue du présent rapport ont été organisées selon les grands axes de la Déclaration de Windhoek. Elles analysent en effet les tendances en matière de liberté d'expression et de développement des médias dans le monde et les examinent à travers le prisme du genre et des médias transnationaux et mondiaux.

LIBERTÉ DE LA PRESSE AU SENS DE LIBERTÉ, DE PLURALISME, D'INDÉPENDANCE ET DE SÉCURITÉ DES MÉDIAS

L'analyse présentée dans ce rapport s'appuie sur les concepts suivants :

- **La liberté** est avant tout analysée en fonction de l'environnement législatif et réglementaire qui fixe le cadre opérationnel des médias et du journalisme et qui régit la circulation des informations publiques. Indicateurs clés : dispositions législatives relatives à la liberté d'expression et à la liberté des médias et leur transposition, ou non, dans la pratique ; liberté d'information ; les médias sont-ils censurés ou interdits/bloqués ; la diffamation constitue-t-elle une infraction pénale ; la pénalisation de la diffamation ou d'autres lois sont-elles utilisées à l'encontre des médias et des auteurs de contenus journalistiques dans le but de restreindre la liberté d'expression par des moyens non légitimes ; la liberté et l'état du journalisme d'investigation ; la protection des sources des journalistes.
- **Le concept** de pluralisme renvoie à la propriété et au contrôle économiques, ainsi qu'à la diversité des contenus journalistiques, et ce pour l'ensemble des supports. Il désigne les diverses catégories et le nombre de médias existant dans un État donné et examine ces données compte tenu du cadre politique et réglementaire relatif à la limitation de la concentration de la propriété et des mécanismes de soutien au secteur des médias. L'existence d'acteurs médiatiques viables au niveau public, privé et communautaire et l'accès du public à une grande diversité de supports médiatiques et d'informations et d'opinions publiées sont autant d'indicateurs du pluralisme. Le pluralisme tient donc compte de la diversité des contenus (informations, actualité, opinions politiques, etc.), et concerne également les questions de représentation, par exemple la représentation équitable de femmes et la prise en compte des intérêts contradictoires. Ainsi conçu, le pluralisme des médias rend possible l'expression, à travers les supports médiatiques publics les plus variés, de valeurs, d'opinions, d'informations et d'intérêts d'ordre social, politique et culturel ayant pour fondement les droits humains universels.
- **L'indépendance** implique l'absence de pressions extérieures d'ordre politique ou commercial. La valeur que constitue la liberté de la presse pour le journalisme, et par

conséquent l'autonomie professionnelle des personnes qui font œuvre de journaliste et des instances de régulation du journalisme, présentent un intérêt tout particulier pour l'UNESCO. A cet égard, l'indépendance a trait au degré d'application dans la pratique de l'éthique professionnelle ; c'est en effet l'éthique professionnelle qui lui donne corps et qui sous-tend un journalisme de qualité. En ce sens, l'indépendance est tributaire de la vigueur des organisations professionnelles de journalistes et d'une écologie des organisations qui appuie le journalisme indépendant au moyen du plaidoyer et du renforcement des capacités. L'indépendance permet de considérer les journalistes comme sujets et acteurs dans un contexte de liberté des médias et de pluralisme.

- **La sécurité** est un sujet transversal. Les questions de sécurité revêtent une importance décisive pour la liberté de la presse. Elles mettent notamment en évidence la responsabilité qui échoit à l'État en matière de protection de la liberté des médias et de lutte contre l'impunité pour les crimes commis à l'encontre des personnes qui pratiquent le journalisme. Les menaces et les attaques ciblant les journalistes privent ces derniers de leurs droits et mettent en cause le droit de l'ensemble de la société à l'information. S'agissant de l'emprisonnement des journalistes et de la liberté de la presse, il n'est pas toujours possible d'avoir connaissance des motifs de condamnation. Les peines d'emprisonnement motivées par une pratique légitime du journalisme constituent une réponse disproportionnée ne revêtant aucun caractère de nécessité aux termes des normes internationales relatives aux restrictions de l'exercice de la liberté d'expression et aux sanctions y afférant. L'importance que revêt la sécurité pour la liberté des médias est particulièrement évidente dans le cas des assassinats de journalistes, qui constituent la forme la plus définitive de la censure. Les questions de sécurité ont également trait à l'indépendance car, pour les journalistes, la sécurité est une condition indispensable pour pouvoir travailler sans crainte. L'absence de sécurité risque d'aboutir à l'autocensure et nuire ainsi à l'indépendance éditoriale et aux choix éthiques tout en limitant le pluralisme et le choix de la société dans le domaine des médias.

GENRE

Le concept de liberté de la presse utilisé tout au long de cette recherche reconnaît le droit des femmes, et celui des hommes, à être informé et à faire entendre leur voix. Dans une déclaration commune publiée en 2010, plusieurs rapporteurs spéciaux sur la liberté d'expression ont cité la « discrimination en ce qui concerne l'exercice du droit à la liberté d'expression » comme l'une des dix grandes menaces qui pèsent sur la liberté d'expression. C'est pourquoi le présent rapport attache une importance toute particulière au genre dans les sections consacrées à ce sujet dans le contexte de la liberté, du pluralisme, de l'indépendance et de la sécurité des médias. Le concept de genre renvoie ici avant tout à l'expérience des femmes journalistes et à la représentation des femmes en général. Les recherches ont cependant été limitées par le manque de données sur les femmes relativement aux divers aspects de la liberté de la presse.

MÉDIAS INTERNATIONAUX

Le rapport consacre trois sections spécifiques à la liberté, à l'indépendance et au pluralisme des médias internationaux et ce afin de déterminer les faits nouveaux survenus dans la sphère médiatique supranationale. L'étude systématique des médias internationaux est devenue très complexe en raison d'Internet et de l'élimination des obstacles qui ont longtemps freiné la diffusion des informations. Avant Internet, les agences de presse internationales et les chaînes d'information par satellite constituaient les principaux médias internationaux mais, à présent, même les médias locaux peuvent toucher une audience mondiale grâce à Internet. Il y a encore quelques années, par « mondial » ou « international » on désignait la couverture géographique d'une chaîne de télévision, d'un journal ou d'une agence de presse mais ces termes renvoient davantage désormais à l'importance accordée aux dimensions internationales ou interrégionales et aux langues utilisées dans les contenus.

Dans ce contexte, l'expression « médias internationaux » renvoie essentiellement, pour les besoins du présent rapport, aux médias qui touchent le public du monde entier, qui s'appuient sur des sources d'information mondiales et/ou qui utilisent des plateformes internationales. Étant donné la nature d'Internet, toutefois, l'expression désigne également les médias transnationaux, ou médias accessibles au public du monde entier, même de façon non intentionnelle, et quelle que soit l'audience primaire visée. En ce sens, les médias internationaux désignent principalement les journaux internationaux et un grand nombre de services de télévision par satellite ainsi que les contenus que ces médias diffusent via Internet et les plateformes mobiles. Ils englobent en outre les autres médias en ligne accessibles au niveau régional même si, dans la plupart des cas, leur audience primaire est plus restreinte.

ANALYSE DES TENDANCES

Les tendances auxquelles s'intéresse le présent rapport sont des tendances générales, qui ne sont pas nécessairement mesurables sur le plan quantitatif. Il peut s'avérer difficile de déterminer et d'analyser les tendances qui se dessinent au sein de régions caractérisées par des systèmes politiques et économiques divers, et ce en raison de la multiplicité, de la complexité et de l'évolution des conditions socio-politiques nationales. Bien que nos recherches couvrent les six dernières années, soit à partir de 2007, parmi les tendances qui ont été dégagées, beaucoup s'inscrivent dans la lignée d'évolutions à plus long terme ou, au contraire, s'en démarquent. Nous avons cependant été témoins au cours de cette période de l'histoire de changements majeurs qui se sont traduits par une convergence et une multiplication des médias, par l'essor des médias sociaux et mobiles, par des bouleversements technologiques et par une crise financière et économique d'ampleur internationale.

Les tendances dégagées dans le présent rapport en matière de liberté d'expression et de développement des médias font ressortir quelques points communs. Le rapport ne prétend

pas pour autant que ces points communs se retrouvent uniformément au niveau mondial, ou même au niveau national ou régional. La recherche des tendances est un processus complexe, et ce pour diverses raisons, notamment l'absence générale de données de base collectées de manière systématique sur une grande quantité d'indicateurs clés du développement des médias, de l'accès, de l'économie, des structures réglementaires, des professions etc. De plus, les quelques données disponibles ne sont généralement pas ventilées par sexe, par lieu de résidence (rural ou urbain) ou par âge. Cependant, en analysant plus de 800 sources de données quantitatives et qualitatives provenant d'un grand nombre d'organisations internationales et régionales, d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, d'universitaires, d'analyses de marché et de cabinets de consultants, et en examinant des articles de presse et universitaires, nous avons pu dégager plusieurs types de tendances aux niveaux régional et mondial et extrapoler les résultats :⁴

- Dominante
- Naissante
- Divergente
- Stationnaire

Étant donné le rythme des progrès technologiques et compte tenu de la lenteur et de l'hétérogénéité de la reprise économique, on ne peut escompter que les tendances relevées dans le présent rapport perdurent. Les informations présentées ici pourront toutefois servir de base de référence pour mesurer les évolutions qui se produiront à l'avenir.

4 On pourra consulter une liste de références dans la version en ligne de la publication, disponible à : <http://www.unesco.org/new/world-media-trends>.

**UNESCO:
Favoriser la liberté
d'expression et le
développement
des médias**

Agence des Nations Unies ayant expressément pour mandat de défendre la liberté d'expression, l'UNESCO est tenue, en vertu de son Acte constitutif, de « faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image ». La liberté d'expression et ses corollaires, la liberté d'information et la liberté de la presse, s'appliquent à la presse écrite et aux organes de radiodiffusion traditionnels autant qu'aux médias en ligne et numériques plus récents. Ces libertés, qui concernent tous les domaines de compétence de l'UNESCO, revêtent une importance cruciale pour le développement durable, la démocratie et le dialogue.

L'UNESCO favorise les environnements médiatiques propices à la liberté d'expression notamment en ce qui concerne les cadres juridiques et socio-économiques. L'Organisation souligne en particulier que la sécurité des journalistes est une condition nécessaire à la liberté d'expression et à la démocratie. L'UNESCO s'attache à promouvoir la liberté de la presse et le développement des médias au moyen du plaidoyer et de la sensibilisation, du renforcement des capacités, de la surveillance, de la promotion de la sécurité des journalistes et du renforcement des législations relatives aux médias ainsi que des cadres réglementaires propices.

La Journée mondiale de la liberté de la presse est la pièce maîtresse des efforts de sensibilisation engagés par l'UNESCO en faveur de la liberté d'expression. Célébrée le 3 mai de chaque année par plus d'une centaine de pays à travers le monde, cette Journée est l'occasion d'honorer les principes fondamentaux de la liberté de la presse, de dresser le bilan de l'état de la liberté de la presse dans le monde, de défendre les médias des attaques portées contre leur indépendance et de rendre hommage aux journalistes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leur profession. C'est au cours de cette journée qu'est décerné le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano, qui distingue une personne, une organisation ou une institution en reconnaissance de sa contribution remarquable à la défense et/ou à la promotion de la liberté de la presse où que ce soit dans le monde, et plus particulièrement lorsque les personnes récompensées ont dû prendre des risques.

L'Organisation s'efforce également de sensibiliser l'opinion à l'importance que revêt, pour la liberté de la presse, l'égalité des genres dans les médias. L'égalité des genres est l'une des deux priorités mondiales de l'UNESCO. Ce travail est soutenu par une double approche associant à la fois des programmes relatifs au genre et une généralisation de l'analyse selon le genre (« gender mainstreaming ») dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Parmi les actions engagées par l'UNESCO en faveur de l'égalité des genres dans les médias figurent l'élaboration des Indicateurs d'égalité des genres dans les médias ainsi que diverses initiatives mondiales telles que Les femmes font l'info. En 2013, l'UNESCO a lancé, avec plus de 80 organisations, une Alliance mondiale genre et médias afin d'intensifier les actions en faveur de l'égalité des genres dans les contenus et les effectifs des médias.

Afin d'inciter le public à chérir et à exercer pleinement le droit à la liberté d'expression, l'UNESCO soutient des programmes d'éducation aux médias et à l'information en ciblant plus particulièrement les jeunes. L'éducation aux médias et à l'information donne aux

citoyens les moyens de comprendre le rôle des médias et des autres sources d'information, de porter un regard critique sur les contenus et de prendre des décisions éclairées en tant que consommateurs et producteurs d'informations et de contenus médiatiques. La stratégie de l'UNESCO visant à promouvoir l'éducation aux médias et à l'information comprend notamment l'élaboration d'un modèle de formation des enseignants à l'éducation aux médias et à l'information, le soutien à la coopération internationale via l'Alliance mondiale sur l'éducation aux médias et à l'information et la mise en place d'un centre international d'échange d'informations sur l'éducation aux médias et à l'information, en coopération avec l'Alliance des civilisations des Nations Unies.

L'UNESCO offre aux gouvernements et aux parties prenantes nationales des conseils techniques et politiques en matière de lois, de réglementation et de politiques relatives à la liberté de la presse. Le présent rapport traite de la liberté d'expression, de la liberté d'information, de la liberté des médias et de l'autorégulation, éléments fondamentaux d'un environnement propice à la liberté d'expression. Compte tenu de l'attention privilégiée qu'elle accorde aux pays en situation de post-crise et de post-catastrophe et aux pays en transition, l'Organisation a une bonne connaissance des difficultés et des possibilités qu'entraîne la révision des cadres politiques relatifs aux médias dans le but de les rendre conformes aux normes et aux bonnes pratiques internationalement reconnues.

Par une recherche approfondie à l'aide des Indicateurs de développement des médias (IDM), les pays peuvent réunir des informations objectives sur les lacunes du paysage médiatique national qu'il importe de combler. L'UNESCO a procédé à des évaluations fondées sur ces indicateurs dans 11 pays. D'autres évaluations sont en cours dans 16 pays. Les recommandations découlant de ces évaluations concernent la réforme juridique, le renforcement des capacités, le renforcement des systèmes d'autorégulation, etc.

L'UNESCO considère qu'il est important de contribuer à l'amélioration du reportage d'élections et du journalisme d'investigation tout en renforçant la capacité des écoles de journalisme et des journalistes eux-mêmes à maîtriser les sujets tels que le changement climatique et les nouvelles technologies. Afin de doter les journalistes et leurs formateurs des compétences spécialisées indispensables pour répondre à ces nouveaux défis, l'UNESCO a publié en 2013 dix nouveaux programmes sur l'éducation au journalisme, qui viennent compléter les *Modèles de cursus pour la formation au journalisme* de 2007. L'UNESCO a par ailleurs lancé l'Initiative mondiale pour l'excellence dans l'enseignement du journalisme, dans le but de promouvoir et de soutenir des partenariats Sud-Sud et Nord-Sud entre les écoles de journalisme. Ces partenariats sont axés autour d'un ensemble de principes d'excellence en matière d'enseignement, de recherche et de sensibilisation professionnelle. Les actions ainsi entreprises contribuent à la liberté d'expression et à la valeur qu'elle constitue pour la société.

Par l'intermédiaire du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), l'UNESCO attribue chaque année de modestes subventions à quelque 80 projets axés sur les médias dans les pays en développement. Le PIDC est le seul forum multilatéral du système des Nations unies ayant pour objectif de mobiliser la

communauté internationale pour débattre des médias dans les pays en développement et veiller à l'amélioration de la situation. Non seulement ce Programme apporte une assistance à des projets relatifs aux médias, mais il vise en outre à établir les conditions favorables à l'essor de médias libres et pluralistes. En 30 ans, le PIDC a distribué quelque 100 millions de dollars à plus de 1500 projets dans plus de 140 pays en développement et pays en transition.

Nombre de projets du PIDC soutiennent les médias communautaires, qui se caractérisent par leur responsabilité devant les communautés qu'ils servent. L'UNESCO considère la présence de radios communautaires comme un signe de pluralisme médiatique, de diversité des contenus et de représentation des différents groupes et intérêts d'une société. Les radios communautaires encouragent les dialogues ouverts et une transparence locale, elles sont une voix pour les sans-voix. Les initiatives récentes ou en cours menées par l'UNESCO en appui aux médias communautaires comprennent notamment le renforcement des radios locales d'Afrique par le biais des technologies de l'information et de la communication ; l'Organisation s'attache en outre à donner aux femmes et aux minorités la possibilité de s'exprimer sur les radios communautaires. La radio est, de tous les médias, celui qui touche la plus grande audience dans le monde. Elle est célébrée tous les ans le 13 février à l'occasion de la Journée mondiale de la radio.

Au nom des 195 États membres de l'Organisation, la Directrice générale de l'UNESCO publie régulièrement des déclarations pour condamner, lorsqu'ils se produisent, les meurtres de journalistes et exprimer sa vive préoccupation à l'égard de l'état de la liberté de la presse. Tous les deux ans, la Directrice générale présente au Conseil intergouvernemental du PIDC un rapport sur la Sécurité des journalistes et le risque de l'impunité où sont compilées les réponses données par les États membres à titre volontaire aux demandes d'information sur l'issue des actions engagées sur les meurtres de journalistes.

La protection de la sécurité des journalistes a encore gagné en importance dans l'action de l'UNESCO depuis l'adoption du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Fer de lance de cette initiative, l'UNESCO est l'agence chef de file du Plan, qui a été approuvé en décembre 2013 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Plan d'action est devenu une base de référence mondiale pour la promotion de la sécurité des journalistes et la lutte contre l'impunité. L'UNESCO met actuellement en place des partenariats, dans un premier temps avec quatre pays pilotes, afin de soutenir les efforts nationaux déployés en faveur de la sécurité des journalistes. L'UNESCO a également élaboré des indicateurs de la sécurité des journalistes qui permettent d'analyser la situation prévalant dans sept pays, de déterminer les domaines qui exigent une attention particulière et d'examiner les résultats des efforts entrepris. L'UNESCO entend poursuivre son action en faveur de la sécurité des journalistes, dans les médias traditionnels comme dans les médias en ligne, et mène notamment des recherches sur divers aspects relevant des questions de sécurité.

Dans le nouvel environnement de l'information et de la communication, l'UNESCO a joué un rôle majeur dans le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui s'est tenu en 2003 et 2005. L'UNESCO est le facilitateur de la mise en œuvre de six Grandes orientations du Sommet, en particulier celles concernant l'accès à l'information et au savoir et les médias; elle est aussi l'organisation chef de file de la mise en œuvre des résultats du SMSI aux côtés de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En 2013, l'UNESCO a accueilli la première réunion d'examen multipartite SMSI+10, qui a réaffirmé dans sa déclaration finale l'importance des droits de l'homme universels au regard de l'agenda de développement de l'après-SMSI et de l'après-2015. Tout au long de son action dans le cadre du processus du SMSI, l'UNESCO a défendu la vision de sociétés du savoir fondées sur les quatre piliers que sont la liberté d'expression, le respect de la diversité culturelle et linguistique, la qualité de l'éducation pour tous et l'accès universel à l'information et au savoir.

Parallèlement à son action dans le cadre du processus du SMSI et à sa participation à d'autres forums, tels que le Forum sur la gouvernance d'Internet, l'UNESCO a mené des recherches très approfondies sur les possibilités offertes et les difficultés posées par la liberté d'expression sur Internet. Au nombre des publications de l'UNESCO sur la liberté sur Internet, citons deux études majeures sur la liberté d'expression en ligne: *Liberté de connexion, liberté d'expression: écologie dynamique des lois et règlements qui façonnent l'internet* (2012), et *Étude mondiale sur le respect de la vie privée sur l'Internet et la liberté d'expression* (2013). L'Organisation est actuellement à la tête de travaux de recherche novateurs sur la contribution des journalistes en ligne et des intermédiaires d'Internet à la liberté d'expression. Ces études favoriseront la production et la diffusion de connaissances et de bonnes pratiques dans ce domaine en rapide mutation.

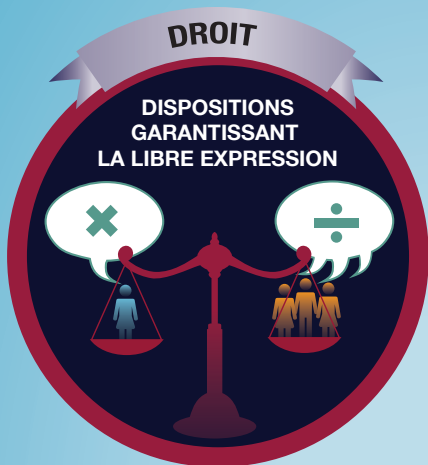
En vertu de la décision adoptée par les États membres à la 37e session de la Conférence générale, l'UNESCO s'apprête à entreprendre une vaste étude sur les questions liées à Internet relevant de son mandat, y compris sur l'accès à l'information et au savoir, la liberté d'expression, la vie privée et les dimensions éthiques de la société de l'information. Les résultats de ces recherches, tirés d'une large consultation multipartenaire, seront présentés aux États membres à la 38e session de la Conférence générale, en 2015. L'UNESCO continue ainsi à être un laboratoire d'idées et à fournir des sources d'information de qualité en vue de l'édification de sociétés du savoir inclusives.

L'UNESCO travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires aux niveaux mondial, régional et national. En partenariat avec les gouvernements, l'ensemble du système des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales, les ONG, les entreprises du secteur privé, les fondations et les médias, l'UNESCO entend continuer à jouer un rôle de premier plan dans les efforts déployés à travers le monde pour promouvoir un environnement où les médias peuvent travailler dans des conditions de liberté et de sécurité.

CHAPITRE 1: LIBERTÉ

La liberté est avant tout analysée en fonction de l'environnement législatif et réglementaire qui fixe le cadre opérationnel des médias et du journalisme et qui régit le flux des informations publiques

Que...
LIBERTÉ DES MÉDIAS
...signifie ?



LIBERTÉ: INTRODUCTION

VUE D'ENSEMBLE

La liberté des médias, comprise comme l'un des éléments clés de la liberté de la presse, a trait à l'environnement juridique et réglementaire qui fixe le cadre opérationnel des médias et définit les restrictions légitimes à la liberté d'expression dans le respect du droit international. Indicateurs clés : dispositions législatives relatives à la liberté d'expression et à la liberté des médias et leur transposition, ou non, dans la pratique ; les médias sont-ils censurés ou interdits/bloqués ; la diffamation constitue-t-elle une infraction pénale ; la pénalisation de la diffamation ou d'autres lois sont-elles utilisées à l'encontre des médias et des journalistes ; les journalistes sont-ils soumis à la délivrance d'une licence. La liberté d'information est une dimension contextuelle d'une grande importance. Dans le présent chapitre, nous décrivons les aspects juridiques de la liberté tout en présentant la synthèse des principales tendances régionales.

Dans un certain nombre de régions du monde, les six années écoulées ont été une période de troubles : soulèvements dans une partie de la région arabe, manifestations de rues dans divers pays d'Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, et cela dans le contexte de la crise économique mondiale, alors que des situations de conflit perdurent parallèlement aux formes les plus violentes de l'extrémisme et au recours à diverses mesures restrictives, entre autres législatives, au nom de la sécurité nationale. Dans le même temps, la révolution technologique a poursuivi son accélération, comme en témoigne l'essor des médias en ligne et des médias sociaux comme source majeure d'information et d'opinion pour un grand nombre d'habitants de la planète, tandis que la convergence technologique devenait un facteur d'imprévisibilité pour les médias traditionnels et offrait de nouvelles possibilités à la censure.

Selon deux indices longitudinaux de la liberté de la presse, bien que des progrès aient marqué l'année 2011 – significatifs dans une partie de la région arabe, plus modestes dans certaines régions d'Asie et du Pacifique –, en 2012, rares étaient les pays qui avaient réussi à pérenniser ces évolutions positives. De modestes avancées ont été constatées ici ou là dans les sous-régions Asie du Sud-Est, Caucase et Afrique de l'Ouest. Des tendances traduisant une restriction de la liberté des médias ont pu être observées dans divers pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie du Sud. Dans plusieurs régions et systèmes politiques, on déplore un recul de la liberté des médias au cours des six années considérées, de sorte que le pourcentage de personnes jouissant de ce droit est tombé en 2012 à son point le plus bas depuis plus de dix ans.

DÉTÉRIORATION DE L'ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Exception faite de la liberté d'information et de la pénalisation de la diffamation, la plupart des réformes des lois relatives à la liberté de la presse engagées au cours des cinq dernières années témoignent d'un retour en arrière. On peut ainsi dire qu'une tendance de « détérioration de l'environnement législatif par imitation » se dessine. En effet, des lois restrictives adoptées dans tel pays ou telle région sur des questions aussi diverses qu'Internet, les médias sociaux et la lutte contre le terrorisme ont été imitées par d'autres pays à travers le monde, ce qui s'est souvent traduit par des entraves à la liberté des médias.

Dans la grande majorité des pays du monde, la liberté d'expression est garantie par la constitution. Cependant, au cours des six dernières années, les médias et les journalistes, y compris les journalistes en ligne et les journalistes citoyens, ont été en butte à des restrictions imposées par la législation, et ce en de nombreux points du globe.

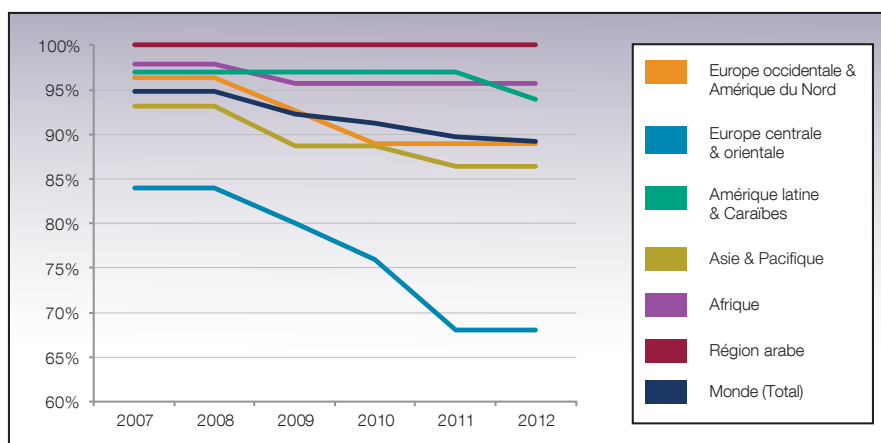
Partout dans le monde, les lois sur la diffamation, la calomnie et l'insulte, de même que les lois relatives au crime de lèse-majesté, dont aucune n'est conforme aux normes internationales en matière de restriction légitime de la liberté d'expression, continuent à porter gravement atteinte à la liberté des médias. En 2012, ARTICLE 19 observait que la diffamation constituait toujours une infraction pénale dans 174 pays, alors qu'elle avait été complètement dépenalisée dans 21 pays. Cette lente évolution en direction de la dépenalisation de la diffamation s'est poursuivie au cours des six dernières années : la majorité de ces 21 pays (13) ont ainsi complètement dépenalisé la diffamation sur cette période. En 2010, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté une résolution appelant les États membres à abroger les lois sur la diffamation. Cet appel a été repris en 2012 par le Parlement panafricain. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) mène actuellement une campagne en faveur de la dépenalisation. L'UNESCO a par ailleurs fourni à certains gouvernements une assistance technique sur la réforme de la législation et sa mise en conformité avec les normes et les bonnes pratiques internationales.

Il est apparu au cours des six dernières années que les poursuites pour diffamation au civil se multipliaient, souvent en lieu et place des poursuites au pénal, entraînant des amendes et des dommages-intérêts d'un montant excessif, en particulier à l'encontre de médias et de journalistes critiques à l'égard des gouvernements. Ce que l'on appelle le « tourisme judiciaire » a ainsi permis à des personnalités influentes de faire taire la critique et les voix dissidentes en recherchant partout dans le monde les législations les plus favorables à leurs poursuites pour diffamation.

De même, l'utilisation des lois sur la sécurité nationale, contre le terrorisme ou contre l'extrémisme pour limiter le débat ou entraver l'expression d'opinions dissidentes constitue une tendance dominante. Les études qui ont été réalisées montrent qu'à l'échelle mondiale, le nombre de journalistes placés en détention n'a jamais été aussi

élevé qu'en 2012, et ce en raison notamment des accusations de terrorisme et autres « infractions antigouvernementales » portées contre des journalistes et des rédacteurs en chef ayant exprimé des critiques. Alors que d'une part ils adoptaient des lois progressistes en faveur des médias, d'autre part certains gouvernements élaboraient des dispositions relatives à la sécurité nationale très strictes et les utilisaient pour restreindre la liberté des médias.

Figure 1
Pourcentage d'États membres (par région) où la diffamation constitue une infraction pénale



Source : ARTICLE 19. *Defamation maps*. <http://www.article19.org/defamation/map.html>

Au cours de cette même période, 19 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté de nouvelles lois relatives aux médias et, plus particulièrement, sur la concentration des médias. Certaines de ces lois ont suscité de nouveaux débats sur la liberté des médias. Le brouillage, tendance significative par le passé, est réapparu depuis une dizaine d'années dans plusieurs régions, favorisé en partie par l'essor de la télévision par satellite.

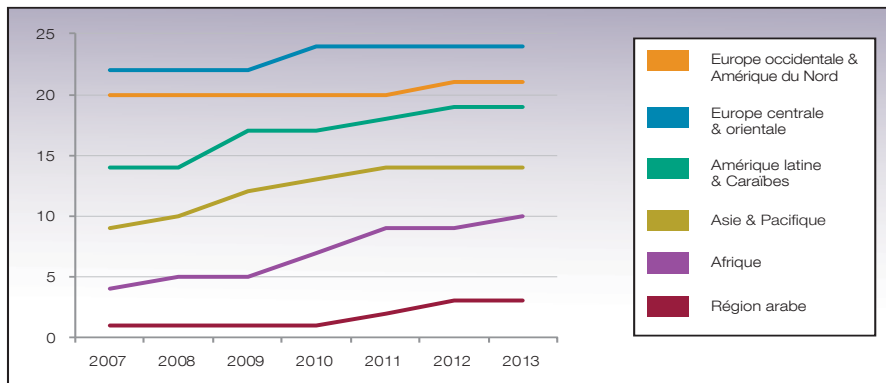
Les six années écoulées ont vu se dessiner une tendance très ambiguë en ce qui concerne le principe de confidentialité des sources des journalistes. Bien que la protection juridique soit une nécessité largement reconnue par les législations nationales⁵ et les organismes régionaux, elle est de plus en plus compromise au nom de la sécurité nationale et de la lutte contre le terrorisme. Dans beaucoup de pays, les organismes chargés de la sécurité nationale ont désormais accès aux documents des journalistes, à leur boîte mail et à leurs conversations téléphoniques, ainsi qu'à une immense collection de données qui pourraient leur permettre de surveiller les journalistes, leurs sources et les lanceurs d'alerte.

⁵ Selon Privacy International, dans plus d'une centaine de pays à travers le monde le droit des journalistes à protéger leurs sources est reconnu dans la législation. Dans près de 20 pays situés dans diverses régions, cette protection est garantie par la constitution.

PROGRÈS DE LA LIBERTÉ D'INFORMATION

L'adoption de lois sur la liberté d'information ou sur l'accès à l'information constitue une tendance dominante de la décennie écoulée or, cette tendance se poursuit.⁶ Depuis 2007, des pays du monde entier ont adopté des lois sur la liberté d'information, actuellement reconnue dans plus de 90 pays (et systèmes judiciaires indépendants). Dans d'autres pays l'adoption de telles lois est à l'étude, ce qui confirme la tendance. Seule une petite majorité de pays ne reconnaissent toujours pas la liberté d'information dans leur législation ou n'ont pas promulgué de lois spécifiques, et ce notamment dans la région arabe où, néanmoins, quelques pays ont récemment adopté des dispositions allant en ce sens. En vertu du mandat que lui a conféré son Acte constitutif en 1945, l'UNESCO doit « faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image », d'où l'objectif stratégique de programme visant à promouvoir l'accès universel à l'information et au savoir.

Figure 2
États membres (par région) disposant de lois en vigueur sur la liberté d'information



Sources : freedominfo.org. (2013, mars). *Consensus list of 93 countries with freedom of information laws or the equivalent*; Vleugels, R. (2012, 30 septembre). *Overview of all FOI laws. Fringe Special*; Open Society Justice Initiative. (2013, mars). *List of Countries with Access to Information (ATI) Provisions in their National/Federal Laws or Actionable Decrees, and Dates of Adoption & Significant Amendments*.

La persistance et l'application de lois sur le secret contraies aux normes internationales restent un défi majeur partout dans le monde. Les pays qui ont abrogé ces lois ne sont qu'une petite minorité, alors qu'ils sont nombreux à avoir adopté de nouvelles lois sur la sécurité ou la lutte contre le terrorisme préjudiciables à la liberté des médias. En raison de ces lois, conjuguées à la culture de la confidentialité qui règne dans la plupart des gouvernements et des administrations, le droit d'accéder à des informations officielles reste limité pour la grande majorité des journalistes du monde entier. Des initiatives en faveur d'une gouvernance plus ouverte ont par ailleurs été constatées, comme en témoignent l'Open Government Partnership, qui réunit 63 gouvernements, ou encore l'élaboration, en juin 2013, à l'issue d'une consultation avec cinq rapporteurs spéciaux

⁶ Dans le présent rapport, l'expression « liberté d'information » comprend la législation sur le droit de savoir ou droit à l'information.

et plus de 500 experts provenant de plus de 70 pays des Principes mondiaux relatifs à sécurité nationale et au droit à l'information.

RELIGION ET BLASPHEME

De façon générale, l'intolérance à l'égard des opinions ou des reportages factuels jugés par certains contraires à la religion ou aux bonnes mœurs s'est aggravée au cours des six dernières années. Les restrictions au droit universel à la « liberté de pensée, de conscience et de religion » posent souvent de grandes difficultés aux journalistes et aux usagers des médias sociaux. Les lois contre le blasphème, l'apostasie ou encore la « diffamation de la religion » continuent à restreindre la liberté d'expression et la liberté de la presse, très peu d'évolutions ayant été constatées au cours des six dernières années dans les législations nationales en la matière. En 2011, selon le Pew Research Center, de telles lois étaient en vigueur dans 47% des pays : 32 pays avaient des lois ou des politiques interdisant le blasphème, 87 des lois sur la « diffamation de la religion ». Ces lois demeurent un sujet controversé sur la scène internationale. Dans certains cas, ces lois auraient été utilisées pour harceler ou intimider des journalistes ou les placer en détention.

EXCLUSIONS FONDÉES SUR LE GENRE : DES PROGRÈS INSUFFISANTS

Au cours des six années écoulées, on a pu observer des progrès sur le plan de l'exercice de la liberté des médias par les femmes journalistes et, de façon plus générale, de la place des femmes dans les médias. Ces progrès sont essentiellement à mettre au crédit des médias en ligne. Ces derniers ont en effet offert aux femmes qui, partout dans le monde, disposent traditionnellement d'un moindre accès aux moyens publics de communication que les hommes, des outils pour faire part de leurs idées, de leurs opinions, de leurs expériences et de leurs connaissances. Cependant, l'exclusion des femmes dans les actualités, dans les médias traditionnels mais aussi dans les médias en ligne et alternatifs, ne s'est guère améliorée au cours des dernières années. Il ressort des recherches qu'au total 25% seulement des personnes mentionnées dans les actualités, par écrit ou à l'oral, sont des femmes, qu'à peine plus d'un tiers des effectifs du secteur des médias sont des femmes et que le plafond de verre reste intact. Les évolutions juridiques et politiques des six dernières années en matière de liberté des médias n'ont que très peu contribué à reconnaître les exclusions fondées sur le genre ou à faire face aux inégalités structurelles dont pâtissent les femmes dans l'accès aux médias – hors ligne et en ligne [voir PLURALISME : GENRE]. En faisant de l'égalité des genres l'une de ses deux priorités globales, l'UNESCO s'efforce de changer la donne en élaborant des sources de connaissances qui tendent à éliminer tout ce qui fait obstacle à l'accès et à l'entière participation des hommes et des femmes.

MÉDIAS EN LIGNE : RENFORCEMENT DES DISPOSITIONS JURIDIQUES

La convergence des médias et les nouvelles technologies de communication ont bouleversé en profondeur les modèles traditionnels des communications et des médias. L'essor le plus rapide concerne la téléphonie mobile et Internet, grâce auxquels des millions de personnes dans le monde accèdent aux actualités et aux informations. Ce nouveau paysage médiatique pose des défis majeurs, aux médias traditionnels comme aux gouvernements. Nombre de gouvernements ont adopté de nouvelles lois ou politiques, ou recouru à des lois existantes, pour limiter l'accès ou sanctionner les médias en ligne et Internet sans tenir compte, dans un cas comme dans l'autre, du droit international en matière de restriction. Les changements ont fait apparaître de nouveaux intermédiaires dans le secteur privé. Leurs décisions, approuvées ou non par les gouvernements, ont eu une incidence sur la circulation de l'information et sur la protection de la vie privée. Par le blocage et le filtrage, ils contribuent en outre à la censure.

L'élaboration et la multiplication de lois, de politiques et de pratiques concernant la liberté d'expression sur Internet et les plates-formes médiatiques représentent une tendance dominante de ces six dernières années. Pour la plupart, ces nouveaux instruments constituent un recul et imposent des restrictions contraires au droit international des droits de l'homme. Plusieurs études récentes, dont la publication de l'UNESCO *Liberté de connexion, liberté d'expression: écologie dynamique des lois et règlements qui façonnent l'internet*, montrent que les pays sont de plus en plus nombreux à bloquer ou à réglementer l'accès à Internet et les contenus en ligne au moyen de mécanismes tels que le blocage et le filtrage des contenus critiques à l'égard des autorités ou encore en arrêtant des internautes ayant posté des contenus jugés indésirables. Les rapports révèlent en outre que la surveillance d'Internet se serait développée à un rythme beaucoup plus rapide que le filtrage des contenus; en effet, la surveillance permet aux autorités de contrôler les activités et les contacts en ligne plutôt que de les transférer hors ligne.

Les évolutions survenues ces six dernières années sur le plan juridique et politique ont vu apparaître des lois destinées à réglementer les contenus en ligne. Celles-ci sont souvent été utilisées pour restreindre la liberté d'expression et la liberté des médias en ligne. Ces lois prévoient le plus souvent l'enregistrement des sites en ligne, des blogueurs et des journalistes citoyens. En 2012, il a été rapporté que 13 pays au moins conditionnaient l'usage d'Internet à une procédure d'enregistrement. Nombre de gouvernements ont adopté des lois, des politiques et des technologies destinées à filtrer ou à bloquer l'accès à des contenus en ligne, voire à des sites entiers, à des adresses IP, à des connexions, à des protocoles de réseau ou à divers types de fonctions. Les mesures de blocage sont prises pour les raisons les plus diverses. Le plus souvent, il s'agit de bloquer des contenus à caractère sexuel jugés indécents (concernant par exemple l'homosexualité ou le planning familial). Enfin, le contrôle des contenus critiques à l'égard du gouvernement est une pratique courante dans certains États.

Parmi les autres évolutions qui ont eu une incidence sur la liberté de la presse, on citera la multiplication des lois sur la cybercriminalité. Le projet d'étude de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC, 2013), recensait 250 lois en vigueur et plus d'une centaine de dispositions législatives en prévision ou tout juste promulguées sur la cybercriminalité, toutes privilégiant la pénalisation. Souvent formulées en termes vagues et d'une portée excessive, les lois sur la cybercriminalité exigent des intermédiaires qu'ils signalent toute infraction présumée, leur imposent une responsabilité pénale et rendent obligatoires la surveillance des contenus en ligne ou la rétention des données.

La responsabilité des intermédiaires d'Internet, qui implique que des entreprises privées soient tenues pour responsables de contenus illicites ou considérés comme nuisibles, et accessibles par leurs serveurs ou leurs services, représente une tendance de plus en plus marquée depuis six ans. Étant donné l'incertitude qui caractérise les procédures de retrait et l'insuffisance de moyens juridiques, les intermédiaires se sont parfois montrés excessivement conciliants vis-à-vis des procédures de « notification et retrait », qui se produisent souvent en dehors du cadre juridique et sans que le producteur de contenus concerné dispose de réelles voies de recours. Il arrive que les intermédiaires soient considérés comme pénalement responsables des contenus postés par un usager et perçus comme contraires aux lois sur la vie privée ou sur la diffamation. Ce type de situation révèle l'émergence de la « censure préventive » – mesures par lesquelles les entreprises contrôlent et filtrent elles-mêmes leurs contenus pour éviter toutes représailles éventuelles – et contribue à la « privatisation de la censure ». Par ce processus, certains gouvernements s'appuient sur les entreprises du secteur privé pour réguler les contenus en ligne en dehors de toute procédure légale et de toute responsabilité électorale.

Signalons également, sur le plan juridique, l'adoption de lois qui pénalisent le téléchargement et le partage de matériels susceptibles d'être protégés par les droits de propriété intellectuelle ou qui étendent aux contenus en ligne l'application de lois en vigueur. Les lois ou les politiques sur la propriété intellectuelle concernant les contenus en ligne font l'objet de vives contestations. Des groupes de la société civile dénoncent ainsi ce qu'elles perçoivent comme une application excessive du droit à la propriété intellectuelle pouvant aboutir à une forme de censure. En 2012, par exemple, de tels groupes se sont élevés, dans le cadre d'une mobilisation internationale, contre des accords internationaux en la matière (ACTA, WCIT), ainsi que contre des lois nationales ayant fait l'objet d'une forte attention.

En 2010, la divulgation par Wikileaks d'une extraordinaire quantité d'informations confidentielles de nature diplomatique puis, en 2013, les révélations d'Edward Snowden sur l'existence de plusieurs programmes de surveillance de masse des communications en ligne mis en œuvre par des gouvernements d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord ont suscité de nouvelles interrogations sur la liberté de la presse. Les plates-formes en ligne et les médias traditionnels, notamment les journaux internationaux, ont donné un formidable retentissement à ces révélations. Dans le cadre d'un secteur des médias élargi, ces événements ont suscité un questionnement sur la notion d'intérêt public au

regard de la liberté de la presse chez les éditeurs, les sources et les journalistes. Bien que les médias traditionnels n'aient généralement pas subi de restrictions, la perquisition de médias et le recours aux lois de lutte contre le terrorisme pour arrêter des journalistes et leurs collaborateurs constituent désormais des sujets de préoccupation majeurs. A la suite des révélations de 2013, les gouvernements qui surveillent et partagent des données numériques ont été appelés à mettre en place des garanties suffisantes contre les atteintes au droit à la liberté d'expression et à la protection de la vie privée.

CONCLUSION

Les six dernières années ont vu se renforcer les tendances apparues depuis dix ans qui ont radicalement transformé les médias et le journalisme. En raison de l'essor des médias en ligne et des médias sociaux, qui sont devenus des sources majeures d'informations et d'opinions, bien des questions liées aux dynamiques évoquées dans ces pages concernent désormais Internet. Cette évolution a été reconnue par les organisations internationales à l'instar de l'UNESCO, qui traite des blogueurs, des producteurs de médias sociaux et des nouveaux acteurs d'Internet dans ses rapports et ses activités. En 2011, le Comité des droits de l'homme des Nations unies définissait le journalisme comme « une fonction exercée par des personnes de tous horizons, notamment [...] des blogueurs et autres particuliers qui publient eux-mêmes le produit de leur travail, sous forme imprimée, sur l'Internet ou d'autre manière. »

Les organes de radiodiffusion et la presse traditionnelle n'ont cependant rien perdu de leur importance, comme en attestent les nouvelles lois les concernant ainsi que les menaces, les peines d'emprisonnement et les meurtres visant les journalistes « traditionnels » [voir chapitre sur LA SÉCURITÉ]. On peut donc considérer que la période actuelle est une période de « transition » où coexistent les médias traditionnels et de nouvelles formes et forces de médias et de communication, sur fond de concurrence entre les gouvernements et les intermédiaires pour définir l'environnement de la liberté des médias du XXI^e siècle. Bien qu'au cours des six années écoulées les tendances juridiques et politiques signalent généralement un retour en arrière, il faut également noter que, partout dans le monde, des médias, des journalistes, des blogueurs et autres utilisateurs des médias sociaux ont élaboré des normes de contenu en ligne, créant ainsi un paysage d'information en ligne caractérisé par la liberté et la diversité. Cependant, l'expression en ligne n'a pas toujours été conforme aux normes professionnelles du journalisme et l'éducation aux médias et à l'information reste très insuffisante chez les lecteurs et les usagers, en particulier chez les jeunes. On observera néanmoins que les acteurs du secteur des médias et du journalisme ont pérennisé la tradition du journalisme d'investigation, ce qui a contribué à garantir que la liberté des médias perdure en raison des services qu'elle rend au nom de l'intérêt public.

Les sections suivantes examinent les tendances en matière de liberté dans les domaines des médias internationaux et du genre.

LIBERTÉ : MÉDIAS INTERNATIONAUX

VUE D'ENSEMBLE

Au cours des six dernières années, les tendances dominantes à l'échelle internationale en matière de liberté des médias concernent la diversification et la transformation des modes de production, de diffusion et de publication ainsi que la hausse de l'audience des médias internationaux. Internet et la télévision par satellite sont devenus beaucoup plus accessibles, divers et influents, notamment parce que la plupart des médias d'information nationaux et internationaux affichent désormais leurs contenus en ligne. Parallèlement à ces évolutions, on a assisté au retour de mesures telles que le blocage et le filtrage qui, très répandues il y a plus de 20 ans, sont aujourd'hui appliquées à un plus large éventail de médias et par une multiplicité d'acteurs. La plus grande place faite au journalisme interactif a gommé les frontières entre les différents secteurs médiatiques ainsi qu'entre les journalistes et les consommateurs d'informations, ce qui a entraîné le bouleversement des flux d'information traditionnels et des pratiques du journalisme tout en mettant en cause les cadres juridiques et réglementaires en vigueur.

En raison de la convergence technique, qui représente elle aussi une tendance dominante, les contenus provenant de la radiodiffusion, des télécommunications, de la presse écrite et d'Internet deviennent plus facilement accessibles sur une multitude de supports (y compris les ordinateurs et les téléphones mobiles), en des points plus nombreux, par un plus grand nombre d'utilisateurs et via une grande diversité de nouveaux intermédiaires et agrégateurs. Ces évolutions posent des défis inédits pour la libre circulation de l'information et la protection de la vie privée, notamment en ce qui concerne les sources et les pratiques du journalisme. La surveillance et l'exploration des données sont appliquées à une échelle sans précédent, la protection des sources a pris une ampleur inégalée tandis que de nouveaux mécanismes de censure, comme la privatisation de la censure, faisaient leur apparition.

La tendance dominante – l'essor d'Internet et des applications et plates-formes du Web 2.0 –, s'est traduite par une très forte augmentation des contenus produits par les professionnels comme par les utilisateurs, des possibilités d'interaction avec les contenus et de la rediffusion des contenus vers un public international (dans le respect ou non du droit de la propriété intellectuelle). Les nouveaux défis qui sont apparus simultanément ont une ampleur et une portée sans précédent ; en raison des flux de communication en réseau, ils se caractérisent par leur nature transnationale. Ces évolutions ont entraîné des conséquences significatives pour les médias et la liberté de la presse et plus particulièrement en ce qui concerne les médias traditionnels, les méthodes et les plates-formes de collecte de l'information, les aspects éthiques et les normes professionnelles.

ACCÈS ET INFORMATION

La télévision par satellite a donné au public la possibilité de choisir, en plus des programmes nationaux, des programmes internationaux ou transnationaux, ce qui a contrarié le contrôle exercé par le gouvernement sur la radiodiffusion et les contenus – dans les situations où ces pratiques persistaient. Parallèlement à cela, les médias en ligne (y compris les médias sociaux), parfois reliés à des médias satellitaires, ont étendu le champ de la diffusion et mis en place de nouveaux mécanismes de production. Les médias d'information internationaux, tels que la BBC et Al Jazeera, ont su, mieux que leurs concurrents nationaux, s'appuyer sur des activités de collecte d'information de plus grande envergure et certifier plus efficacement les contenus provenant de nouvelles sources, comme les blogs et les vidéos en temps réel. Il semblerait que depuis 2007, les médias bénéficient d'une légère hausse de confiance dans plusieurs régions ; si les sources traditionnelles continuent à bénéficier de la meilleure cote de confiance, les médias sociaux affichent en la matière une très forte progression.

CONTENUS ET CENSURE

L'amélioration de l'accès à l'information et la multiplication des possibilités d'expression offertes par les nouveaux médias ont contrarié les systèmes de censure tout en créant de nouvelles formes de censure et en donnant aux méthodes de surveillance une portée et une précision inédites. La large diffusion des contenus, grâce à Internet et aux médias satellitaires, a « mondialisé » un public qui se contentait jusque-là de contenus locaux ou régionaux, à tel point que diverses autorités redoublent d'ardeur pour exiger que soit limitée la fourniture de ces contenus, qu'elles perçoivent comme autant d'atteintes aux valeurs locales ou à la religion. Ces évolutions ont par ailleurs encouragé ce que l'on pourrait appeler le « tourisme judiciaire » et qui consiste à se tourner vers des législations plus favorables aux poursuites pour diffamation ou autres motifs similaires.

Les entreprises privées, dont les fournisseurs d'accès à Internet, les prestataires de services en ligne (moteurs de recherche, réseaux sociaux, etc.) et les nouveaux agrégateurs jouent désormais un rôle crucial d'intermédiaires en matière d'accès au contenu. Les algorithmes des moteurs de recherche, qui déterminent les contenus affichés, ont parfois été manipulés à la demande des gouvernements. Certains gouvernements ont tenté de rendre les intermédiaires d'Internet responsables des contenus diffusés sur leurs réseaux et leurs services et contrevenant aux normes de contenu. D'autres ont légiféré contre la responsabilité des intermédiaires. Des entreprises spécialisées dans les médias et les technologies ont cherché à mettre au point des principes communs sur le droit à la liberté d'expression dans le cadre de projets d'envergure internationale tels que la Global Network Initiative, qui réunit des entreprises, des investisseurs et des organisations de la société civile du monde entier.

Depuis 2007, les mesures prises par certains gouvernements et acteurs du secteur privé afin d'étouffer ou de contrôler la libre expression se sont développées tout en gagnant

en raffinement. Comme l'indique le document de l'UNESCO *Liberté de connexion*, « ces pratiques [les systèmes de contrôle des contenus] se sont répandues partout dans le monde et sont souvent adoptées pour des raisons très diverses avec les meilleures intentions ». Des radiodiffuseurs internationaux de premier plan basés en Europe de l'Ouest, en Amérique du Nord, en Asie et dans le Pacifique se sont ainsi réunis en mai 2013 pour déclarer que la liberté des médias n'avait pas connu de plus grand défi depuis la période 1945-1989 ; le brouillage des diffusions par satellite est ainsi devenu une pratique fréquente, de même que le blocage d'Internet, les cyber attaques visant les médias, le brouillage des diffusions en ondes courtes et la perturbation des diffusions FM.

En 2007, l'initiative indépendante OpenNet, animée par des chercheurs universitaires, a établi la preuve que sur les 41 gouvernements sur lesquels portait son étude, 26 filtraient les contenus Internet. Fin 2009, OpenNet Initiative estimait qu'au total 32% des internautes avaient accès à une version filtrée d'Internet. Dans les cas les plus extrêmes, qui tendent cependant à se multiplier en temps de crise, Internet est entièrement bloqué, souvent afin d'empêcher la divulgation d'informations à l'extérieur du pays. Le plus souvent cependant, les méthodes de censure comprennent le blocage – indéfiniment ou pendant des périodes limitées – des chaînes de télévision satellitaires, des réseaux de téléphonie mobile, des noms de domaines et des sites Internet et, plus particulièrement des sites de médias sociaux, largement utilisés à des fins d'expression publique. L'une des tactiques les plus répandues consiste à bloquer les contenus Internet, y compris les radiodiffusions et les articles de presse postés en ligne, afin d'empêcher l'accès à certaines catégories de matériels. C'est dans certains pays d'Asie de l'Est et du Sud ou encore dans la région arabe qu'auraient été observées les pratiques de filtrage d'Internet les plus poussées.

Le blocage et le filtrage sont utilisés contre des types de contenus de plus en plus variés. Certains gouvernements recourent à ces méthodes pour juguler la liberté d'expression et d'association, en particulier depuis qu'en 2011 les soulèvements populaires qui se sont produits dans une partie de la région arabe ont montré à quel point la liberté d'expression pouvait influencer sur la situation politique. Ailleurs, ces mesures visent les images de sévices sexuels commis contre des enfants mais elles peuvent aussi être utilisées au nom de la protection des droits de propriété intellectuelle, de la sécurité nationale et de la lutte contre le terrorisme. Ainsi, en plus d'avoir subi des attaques par déni de services de provenance inconnue, le site Wikileaks a été empêché d'accéder à certains services en raison de pressions exercées sur les intermédiaires financiers et sur des sociétés d'hébergement de sites Web – ces mesures de censure étant habituellement réservées aux jeux et à la pornographie en ligne.

Si les fournisseurs d'accès à Internet et les sociétés de télécommunication ont coutume d'utiliser le blocage et le filtrage contre les spams et les logiciels malveillants, il semblerait que le recours à ces mesures, sur instruction du gouvernement ou non, ne soit pas toujours conforme au droit international, qui prévoit que toute restriction soit conforme à la loi, nécessaire et proportionnée à un objectif légitime. On a pu observer en outre quelques cas de censure transnationale sur décision du secteur privé, mais insuffisamment nombreux à ce jour pour que l'on puisse déterminer s'il s'agit d'une nouvelle tendance.

L'une des tendances majeures qui se dégagent actuellement concerne la surveillance et le contrôle du trafic et des contenus sur le Web, des conversations téléphoniques et des messages textes par des gouvernements et des organismes d'application des lois ; ces mesures peuvent aller jusqu'à l'exploration des données afin de surveiller les journalistes, d'identifier leurs sources et de contrôler leurs flux d'information. Bien que, dans plusieurs pays régis par des systèmes politiques distincts, cette tendance soit antérieure à 2007, un nombre grandissant d'États semblent vouloir accéder à ce genre de données. De plus en plus, les intermédiaires et les fournisseurs d'accès à Internet sont requis de tenir à jour des fichiers d'utilisateurs et d'en autoriser l'accès aux gouvernements. Le plus souvent, ces pratiques ne sont prévues par aucune règle bien définie, elles ne sont pas diligentées par une quelconque décision de justice, elles se passent de supervision indépendante et ne divulguent pas le nombre d'accès. La transmission à certains gouvernements de données sur l'usage d'Internet par les grands groupes internationaux et, en parallèle, la surveillance des flux de métadonnées, faisant suite aux opérations de surveillance dirigées par les gouvernements contre de nouveaux médias et des journalistes bien ciblés, sont révélatrices de la tendance qui semble se dessiner en matière d'externalisation de la surveillance. Cette tendance pourrait avoir des conséquences pour les internautes du monde entier et, plus particulièrement, pour les journalistes et leurs sources. Conscients de la nécessité de mieux comprendre ces tendances et leurs effets, à la 37^e session de la Conférence générale en 2013, les États membres ont invité l'UNESCO à préparer une étude sur ce sujet. De même, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus une résolution sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique.

Étant donné que les millions de serveurs qui existent dans le monde relèvent de juridictions nationales, les données qui les concernent peuvent être soumises aux lois de l'État dans lequel ils sont implantés. C'est dans ce contexte qu'on a observé chez certaines grandes entreprises mondiales une volonté grandissante de transparence au sujet des demandes émanant des services judiciaires. À partir de 2010, des entreprises ont commencé à rendre publiques des informations sur les retraits effectués par les pouvoirs publics ou sur d'autres demandes provenant des autorités, Facebook, Google, Microsoft, Twitter et Yahoo s'étant tous ralliés à cette initiative en 2013. La Global Network Initiative encourage ainsi les entreprises technologiques à s'engager en faveur de la transparence.⁷

Dans le contexte de la multiplication des plates-formes médiatiques, de plus en plus d'acteurs publics ou privés prennent part à des campagnes de désinformation et/ou de manipulation de l'information, en particulier sur Internet. S'inscrivant dans le cadre d'une diplomatie publique mondiale, ces campagnes ont aussi pour but de discréditer les informations produites par certains journalistes ou blogueurs ; lorsqu'elles prennent pour cible des femmes, elles s'apparentent souvent à des formes de harcèlement sexuel [voir SÉCURITÉ : GENRE]. En raison de l'abondance des informations et de la multiplication des créateurs d'informations, il est difficile pour les usagers de déterminer ce qui est crédible, mais on ne distingue pas encore de tendance nette vers une amélioration de l'éducation aux médias et à l'information.

⁷ *Google Transparency Report* lancé début 2010, *Twitter Transparency Report*, juillet 2012 et *Microsoft Law Enforcement Requests Report*, mars 2013.

DÉBATS AU SEIN DES NATIONS UNIES

Ces évolutions posent des défis d'une grande complexité. Elles font de plus en plus l'objet de débats au sein des forums mondiaux qui s'intéressent à la gouvernance de la communication et aux droits de l'homme. A mesure qu'Internet grandissait en importance au cours des six dernières années, des tendances divergentes se sont manifestées. Si certains gouvernements ont cherché à accroître l'emprise de l'État sur Internet, d'autres considèrent l'intervention des pouvoirs publics comme un obstacle à l'innovation et à la liberté d'expression. La Conférence mondiale des télécommunications internationales de 2012 s'est interrogée sur l'opportunité d'étendre à Internet les règlements relatifs aux télécommunications, sans toutefois parvenir à un consensus.⁸ L'UNESCO s'est avant tout attachée à comprendre les changements que connaissent les modèles et les normes de l'expression au sein d'une écologie sociale, économique et politique complexe et en constante mutation.

Les six dernières années ont été témoin d'une intensification des débats visant à déterminer si l'accès à Internet – y compris la fourniture d'infrastructures – constituait un élément essentiel de la liberté d'expression (accès à l'information et publication des idées) et si donc l'accès était régi par le droit international relatif aux droits de l'homme. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression a avancé que, si l'accès à l'Internet n'était pas encore devenu un droit humain en tant que tel, il constituait une condition propice à l'exercice des droits et que, par conséquent, il incombait aux gouvernements de mettre en œuvre des politiques visant à faire en sorte qu'Internet soit largement disponible, accessible et abordable pour tous. Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et le Rapporteur spécial des Nations Unies ont clairement indiqué que les droits prévus à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (expression) devaient s'appliquer aussi bien en ligne qu'hors ligne.

Les discussions sur la « diffamation des religions » et l'incidence de ce phénomène sur le droit à la liberté d'expression restent au cœur des préoccupations internationales. En 2006, le Conseil exécutif de l'UNESCO a adopté à sa 174^e session une décision intitulée « Respect de la liberté d'expression et respect des croyances, des valeurs sacrées et des symboles religieux et culturels ». D'autres appels en faveur d'un plus grand respect de la tolérance religieuse et de la prévention de l'appel à la haine ont abouti à l'adoption par consensus de la résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme (2011), qui a été renforcée par d'autres résolutions semblables en 2012 et 2013, ainsi que par le Plan d'action de Rabat sur l'interdiction des appels à la haine, approuvé par 87 gouvernements

⁸ Les Actes finals de la CMTI-12 ont été signés par 89 États membres de l'ITU sur 191.

LIBERTÉ : GENRE

VUE D'ENSEMBLE

Le cadre juridique et réglementaire qui régit les médias ne semble pas établir de distinctions particulières pour les femmes. Depuis 2007, l'expérience de la liberté des médias par les femmes journalistes a été marquée par le renforcement des droits politiques, économiques et sociaux auquel on a assisté à travers le monde depuis 1970, ainsi que par l'accès aux médias en ligne, qui a permis à un nombre grandissant de femmes de contribuer à l'information. Cependant, au cours des six dernières années, il est clairement apparu que la dynamique des rapports hommes-femmes en matière de liberté d'expression dans les médias traditionnels restait affecté par des formes de discrimination profondément enracinées se manifestant soit de manière subtile (le « plafond de verre ») soit plus explicitement (l'insuffisance de lois et de politiques garantissant l'égalité des genres, en particulier au sein des entreprises du secteur des médias) [voir [INDÉPENDANCE : GENRE](#)]. La liberté d'expression des femmes sur cette période peut également être mesurée à l'aune de leur visibilité comme sujets d'actualité et productrices d'informations [voir [PLURALISME : GENRE](#)]. Au niveau macro, les lois de dérégulation des marchés ont abouti dans la plupart des pays à une concentration grandissante des médias grand public, sans que les femmes travaillant dans le secteur en tirent grand avantage.

Bien que le « genre » concerne à la fois les femmes et les hommes, et que les discriminations à l'égard des personnes LGBT relèvent de l'égalité des genres, cette section est consacrée aux femmes, en raison du manque d'informations sur les personnes LGBT.

LES FEMMES ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

C'est à la Conférence mondiale sur la Décennie des Nations Unies pour la femme, organisée à Mexico en 1976, que le manque de points de vue féminins a pour la première fois été signalée comme un problème d'ampleur internationale. Près de quarante ans plus tard, Internet a permis aux femmes de remédier à ce problème. La tendance qui se dégage nettement depuis six ans en la matière montre que les femmes participent de plus en plus aux activités de communication et aux flux d'informations en ligne. L'un des exemples les plus significatifs de cette tendance concerne la participation des femmes journalistes et des citoyennes aux manifestations de 2011 dans plusieurs pays de la région arabe. Les médias sociaux ont permis aux femmes d'être des sources d'information majeures lors de certains événements et de créer des sites Web et des blogs pour diffuser des informations et proposer des commentaires.

La participation active au cyberspace est importante au regard de la liberté d'expression des femmes dans les médias, et ce à plusieurs titres. Bien que les inégalités entre hommes et femmes constituent toujours une tendance dominante en termes d'accès aux TIC et de production de médias d'information en ligne, les recherches montrent que les blogs et les sites de réseautage social ont mis à la disposition des femmes un outil technologique qui leur permet de s'exprimer et de se connecter. Grâce à ces plates-formes, beaucoup de femmes ont pu partager des idées et discuter de sujets importants, cassant ainsi les privilèges sociaux et participant au débat public sur les questions qui les intéressent, tout en produisant et en diffusant activement des savoirs. Selon la publication annuelle de Technorati, *State of the Blogosphere*, les femmes représentaient environ les deux tiers des blogueurs, avant de voir leur participation décliner légèrement au cours des deux dernières années ; aujourd'hui, les trois cinquièmes des blogueurs environ sont des femmes.⁹ On estime qu'à l'échelle mondiale les femmes représentent près de la moitié des usagers des médias sociaux. On présume que la plupart des blogueurs ne sont pas rétribués. Les plates-formes en ligne et les médias sociaux ont contribué à améliorer l'accès des femmes aux moyens de communication. Beaucoup de groupes tentent d'ailleurs d'apprendre aux femmes marginalisées à utiliser les nouvelles technologies à leur avantage, et leur permettent ainsi de produire des informations par les femmes et à propos des femmes à l'échelle locale et nationale.

Reconnaissant que la capacité des femmes à tirer profit des TIC dépend des conditions favorables créées par la loi, l'UNESCO plaide en faveur d'un environnement propice, soutient l'extension des infrastructures de communication jusqu'aux lieux de résidence des femmes, lutte contre le fossé numérique fondé sur le sexe et appuie les initiatives visant à combler ce fossé, notamment par une assistance directe ainsi que par la mise en œuvre de programmes d'éducation à l'information.

RECONNAISSANCE DES FEMMES JOURNALISTES

Le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano distingue une personne, une organisation ou une institution en reconnaissance de sa contribution remarquable à la défense et/ou à la promotion de la liberté de la presse où que ce soit dans le monde. Sur 17 lauréats, huit sont des femmes (47%). Cependant, la contribution des femmes à la collecte des informations a longtemps été sous-estimée par les professionnels et les organisations de médias traditionnels, et cette tendance se poursuit. Ainsi, Pearson Education a révélé dans l'une de ses publications que sur les centaines de prix Pulitzer décernés entre 2007 et 2012, seuls 21 avaient été attribués à des femmes. L'attribution de distinctions représente depuis peu une pratique de plus en plus courante parmi les organisations nationales et internationales de femmes, qui

9 L'étude *State of the Blogosphere* traite des blogueurs du monde entier mais n'a été produite qu'en anglais et les États-Unis y sont représentés de façon disproportionnée.

rendent ainsi hommage au courage des femmes journalistes auteurs de reportages, particulièrement dans les contextes où leur vie ou leur intégrité physique sont menacées ; elles distinguent également les reportages réalisés par les femmes dans les domaines des droits de l'homme, des violences contre les femmes, des initiatives de paix et de bien d'autres sujets touchant à l'égalité des genres.¹⁰ Certaines de ces distinctions sont attribuées tous les ans et d'autres à titre plus exceptionnel, en fonction des événements médiatiques survenus au cours d'une année. D'autres organisations encore s'efforcent de distinguer les jeunes femmes journalistes en début de carrière.

10 Par exemple, le Prix du courage dans le journalisme de la Fondation internationale des femmes dans les médias, la Yoyori Journalist Award de la Women's Fund for Peace and Human Rights et la Communicator of Achievement Award de la National Federation of Press Women.

CHAPITRE 2 : PLURALISME

Le concept de pluralisme renvoie à la propriété et au contrôle économiques, ainsi qu'à la diversité des contenus journalistiques, et ce pour l'ensemble des supports.

Que...
PLURALISME DES MÉDIAS
...signifie ?

ACCÈS



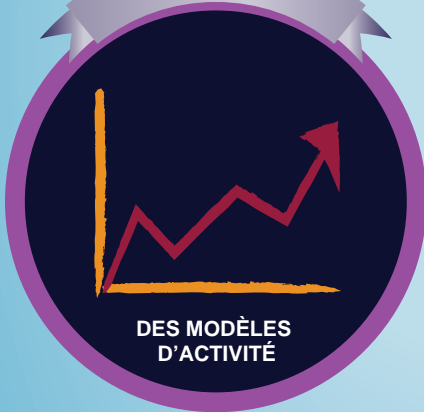
A DIVERS TYPES
DE MÉDIAS

PLURALISME



DES STRUCTURES
DE PROPRIÉTÉ

VIABILITÉ



DES MODÈLES
D'ACTIVITÉ

DIVERSITÉ



DES OPINIONS ET DES SOURCES

LARGE AMPLEUR



DE LA COUVERTURE
MÉDIATIQUE

ÉGALITÉ DES GENRES



DANS LES MÉDIAS

PLURALISME : INTRODUCTION

VUE D'ENSEMBLE

Le concept de pluralisme renvoie à la propriété économique (en tenant compte du genre), ainsi qu'à la diversité des contenus journalistiques, et ce pour l'ensemble des supports. Il désigne les diverses catégories de médias (accès) et les multiples formes de propriété existant dans un État donné. Il peut également être évalué à l'échelle des médias internationaux. L'existence d'acteurs médiatiques viables au niveau public, privé et communautaire et l'accès du public à une grande diversité de supports médiatiques (y compris en ligne) et de contenus sont autant d'indicateurs du pluralisme. Parce que certains de ses aspects ont trait à la propriété et au contrôle, le concept de pluralisme est indissociable de celui d'indépendance, qui sera traité dans le prochain chapitre. Le présent chapitre décrit les aspects clés du pluralisme des médias et présente la synthèse des principales tendances observées.

Les six dernières années ont permis d'approfondir le concept de pluralisme des médias, compris comme une multiplicité de médias, de plates-formes et de canaux de diffusion indépendants les uns des autres et rivalisant pour accroître leur audience, leur influence et leurs contenus. Le domaine des médias ne doit donc pas être placé sous la domination d'un propriétaire central ou d'un nombre très restreint de propriétaires – pouvoirs publics compris – mais il peut toutefois se composer de plusieurs acteurs économiques majeurs et de nombreux autres de moindre importance. Par ailleurs, le pluralisme exige que les médias soient capables de représenter tous les groupes sociaux et les communautés locales, et de communiquer avec eux. À sa 26^e Conférence générale, en 1991, l'UNESCO a approuvé cette vision du pluralisme en réaffirmant en particulier la fin des monopoles sur les médias et la nécessité pour la presse de refléter le plus vaste éventail possible d'opinions. La Déclaration commune sur la promotion de la diversité dans la radiodiffusion adoptée en 2007 par un groupe de rapporteurs spéciaux sur la liberté d'expression souligne « l'importance fondamentale de la diversité dans les médias pour la libre circulation des informations et des idées dans la société, afin de permettre à tous à la fois de s'exprimer et de satisfaire leurs besoins d'information et d'autres intérêts, conformément aux garanties internationales relatives au droit à la liberté d'expression. » Considéré sous cet angle, le pluralisme exige qu'une grande diversité d'opinions soit disponible et consommée dans les entreprises de médias. Il implique à cette fin d'empêcher qu'un propriétaire ou un groupe influent puisse exercer une emprise excessive sur l'opinion publique.

Il est toujours délicat, d'un point de vue scientifique, d'établir un lien direct de cause à effet entre concentration des médias et pluralisme. Toutefois, on s'accorde généralement à reconnaître une corrélation entre une faible concentration de la propriété et la diversité des contenus disponibles. Inversement, lorsque la propriété des médias est concentrée

entre quelques mains seulement, le pluralisme des médias est systématiquement affaibli, a fortiori lorsque ni l'identité ni l'origine des détenteurs de capitaux ne sont divulguées. Non seulement le public est ignorant des intérêts qui déterminent le contenu des médias mais, en outre, l'absence de transparence en matière de propriété risque de favoriser les monopoles cachés et de limiter la représentation et l'accès à des opinions diverses et critiques.

La tendance dominante des six dernières années indique un accès accru aux médias sur tous les supports, parallèlement à une remise en cause des formes traditionnelles de la pratique du journalisme, de la gestion, de la publicité et de la propriété. L'augmentation prodigieuse de la production, de la consommation et de la diffusion des informations à travers le monde, par un nombre de personnes qui n'a jamais été aussi élevé, a entraîné les évolutions suivantes :

- une nouvelle interactivité et des innovations en termes de pratiques journalistiques, de production des médias et de diffusion, multipliant ainsi les chances de pluralisme ;
- l'apparition de nouvelles sources et de nouvelles voix, et l'essor du journalisme citoyen, créant des conditions favorables au pluralisme ;
- la disparition des distinctions entre journalisme, journalisme citoyen et militantisme et entre la publicité et le contenu éditorial, d'où une plus grande difficulté à évaluer le pluralisme des médias ;
- la fragmentation et la spécialisation du journalisme, reposant de plus en plus sur le commentaire plutôt que sur le reportage. Si la libre circulation des opinions peut en bénéficier, cette évolution peut parfois favoriser l'apparition de « cocons d'informations » (lorsque les informations se contentent de reprendre des opinions déjà exprimées) ;
- la remise en cause des modèles de gestion des médias traditionnels, d'où une moindre contribution de ces médias au pluralisme en raison de la réduction du personnel chargé de la collecte de l'information dans les entreprises les plus touchées.

UN ACCÈS ACCRU FAVORISE LE PLURALISME DES SOURCES

Au cours des six dernières années, partout dans le monde, divers pays ont adopté de nouvelles réglementations relatives à la radiodiffusion, et ce dans le contexte de la « transition numérique », ou passage d'un système de radiodiffusion analogique à la transmission numérique. Tout a commencé en 2006 dans le secteur de la télévision, lorsque certaines régions ont convenu de passer à la télévision numérique au plus tard en 2015. Cette transition a favorisé la multiplication du nombre de chaînes de télévision accessibles, bien que les règles sur l'attribution des licences aux organes de radiodiffusion numériques aient parfois renforcé la concentration de la propriété, au lieu de promouvoir le pluralisme des acteurs. L'UNESCO fournit aux États en phase de transition numérique une assistance en matière d'élaboration des politiques.

En dépit d'évolutions et de contraintes très inégales, il est indéniable qu'au cours des six dernières années l'accès aux médias ait affiché une progression rapide à travers le monde, et ce grâce à la généralisation de l'accès à Internet et aux technologies mobiles. On observe également une progression de la radiodiffusion traditionnelle (y compris la radiodiffusion par satellite), l'établissement de plusieurs services de radiodiffusion nationaux au lieu d'un seul, ainsi qu'une croissance de la presse écrite, en particulier dans diverses régions d'Asie et du Pacifique – bien que la presse écrite ait subi une baisse de ses tirages et de ses recettes publicitaires dans un certain nombre de pays d'Europe et d'Amérique du Nord. C'est la communication mobile qui affiche la plus forte croissance, en particulier dans plusieurs régions d'Asie et du Pacifique ainsi qu'en Afrique. Cette progression, qui s'étend au-delà des seuls centres urbains, a facilité la diffusion des contenus médiatiques.

Les supports traditionnels restent les premières sources d'information bien que, partout dans le monde, l'accès aux informations en ligne constitue une tendance de plus en plus marquée. La télévision reste le média d'information privilégié de la plupart des habitants de la planète, bien que la radio lui dispute ce rôle dans de nombreuses régions d'Afrique et que la presse écrite ait conservé une certaine importance en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord. Selon la WAN-IFRA, Association Mondiale des Journaux et des Éditeurs de Médias d'Information, à l'échelle mondiale, le temps consacré à la lecture des journaux est resté relativement constant au cours des six dernières années, tandis que, sur la même période, l'utilisation d'Internet s'est accrue d'environ 20 minutes par jour. La consommation de la radio semble accuser un recul, du moins dans certaines régions. En effet, le temps d'écoute a diminué de 11% depuis 2007. On s'interroge, dans le cadre de débats politiques, afin de déterminer si le passage à la radiodiffusion et à la télédiffusion numériques a favorisé le pluralisme ou si, à l'inverse, il a renforcé l'autorité des opérateurs en place. D'autres débats portent sur le brouillage de la télévision satellitaire ainsi que, ce qui est plus nouveau, sur le blocage d'Internet et des services mobiles [voir chapitre sur LA LIBERTÉ].

L'INCIDENCE DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES SUR LES MÉDIAS INDÉPENDANTS ET PLURALISTES

En matière de pluralisme des médias, les tendances des six dernières années montrent des divergences. La tendance dominante consacre la disparition des monopoles d'État au profit de systèmes de médias fondés sur le marché tandis que le mouvement de privatisation des médias d'État observé dans la plupart des régions du monde a, de façon générale, bénéficié au pluralisme. Par ailleurs, dans plusieurs régions, la chute de dirigeants installés depuis longtemps au pouvoir ou, ailleurs, un certain degré d'ouverture, ont également fait progresser le pluralisme, par exemple dans quelques régions d'Afrique ainsi que dans la région arabe, en Asie et dans le Pacifique. En revanche, la crise financière internationale et les changements technologiques ont remis en cause les modèles traditionnels de gestion et de publicité, amenant certains organes de presse à fermer ou à réduire la voilure, et par là même entravant le pluralisme. A cela s'ajoute le fait

que dans certaines régions d'Europe et d'Amérique du Nord, on peut considérer que la concentration des acteurs dans le secteur des médias commerciaux ait nui au pluralisme sur les marchés dominants, du moins pour ce qui concerne les médias grand public.

Dans divers pays d'Afrique, de la région arabe, d'Asie et du Pacifique et d'Europe centrale et orientale, l'État reste propriétaire de plusieurs segments du secteur des médias, sur lesquels il continue à exercer un contrôle direct ou indirect. Plusieurs régions ont conservé un système de contrôle indirect : si, officiellement, les propriétaires sont indépendants, le gouvernement influence les choix éditoriaux afin d'empêcher l'expression d'opinions différentes ou contestataires.

Les tendances divergentes qui se manifestent à travers le monde en matière de recettes publicitaires ont donné naissance à des dynamiques contrastées dans l'industrie des médias. L'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord ont subi une forte baisse, en particulier dans la presse écrite, tandis que la région arabe et l'Amérique latine et les Caraïbes affichaient une croissance relativement robuste, sans revenir pour autant aux niveaux d'avant 2008. La tendance est plus nuancée en Asie et dans le Pacifique. Dans certaines régions du continent africain, bien que les données sur les recettes publicitaires demeurent lacunaires, dans le secteur des médias commerciaux, la publicité ne suffit généralement pas à soutenir la diversification du paysage médiatique.

La situation financière de certains services de radiodiffusion internationaux a eu des répercussions sur les programmes en langue étrangère. Les coupes budgétaires effectuées ces dernières années dans le secteur de la radiodiffusion – Voice of America (VOA), BBC World Service et Radio Netherlands – ont entraîné l'abandon de certaines langues, cependant que les services d'information en langue arabe bénéficiaient de l'appui d'une partie de ces radiodiffuseurs et d'autres acteurs du secteur. Dans plusieurs pays, des stations d'information en anglais ont été créées tandis que, sur la même période, des services internationaux de radiodiffusion lançaient des programmes d'information en espagnol.

TENDANCES RELATIVES À LA CONCENTRATION DES MÉDIAS

On a pu observer à l'échelle mondiale trois types de concentration dans l'industrie des médias : concentration horizontale (propriété commune de plusieurs entreprises et/ou produits sur un même marché), concentration verticale (en fonction de la chaîne d'approvisionnement d'un produit donné), et concentration diagonale ou propriété croisée des médias. Au niveau international, les tendances de marché indiquent un mouvement de concentration de la propriété des médias et, en particulier, une forte progression de la concentration horizontale (par exemple dans le secteur de la radio en Afrique et dans la presse écrite en Europe centrale et orientale), mais aussi une progression de la concentration verticale (Europe de l'Ouest et Amérique du Nord) en raison d'une approche libérale de la réglementation et de l'essor des technologies numériques. Dans certaines régions d'Amérique latine et des Caraïbes, la propriété des

médias a traditionnellement été très concentrée entre un petit nombre de propriétaires et les cas de propriété croisée au sein des grands groupes médiatiques ne sont pas rares, dans la presse écrite comme dans la radiodiffusion. Si la domination de quelques entreprises internationales sur la diffusion des informations internationales constitue une tendance certaine, des acteurs originaires d'autres régions acquièrent désormais une importance grandissante, renforçant ainsi le pluralisme dans la couverture de l'information internationale à la télévision.

Le pluralisme a souffert d'une insuffisance des progrès dans l'appui à un service public de radiodiffusion indépendant, excepté en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que dans certains pays de la sous-région Asie du Sud-Est, où on a pu observer quelques progrès, et en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, où ce secteur était déjà le plus solide. Ces systèmes ont pour but de fournir des programmes variés et représentatifs, ce qui implique que les radiodiffuseurs du service public bénéficient d'un financement suffisant et d'une totale indépendance éditoriale. Les six années écoulées ont été témoin de luttes constantes sur le rôle et la place des radiodiffuseurs de service public dans les modèles organisationnels et économiques.¹¹

Occupant une place à part dans un paysage médiatique pluraliste, les médias communautaires bénéficient depuis six ans d'une plus grande reconnaissance légale; ils continuent toutefois à faire face à des problèmes de viabilité et, dans beaucoup de pays, ils fonctionnent dans un véritable vide juridique. La radio communautaire revêt une importance particulière eu égard au pluralisme des médias dans les zones rurales et les zones urbaines marginalisées, ainsi qu'en ce qui concerne les groupes religieux et les minorités linguistiques. Les médias communautaires sont parfois les seuls à proposer des informations d'intérêt local et des programmes dans les langues locales. Ils n'ont cependant pas toujours ni la possibilité ni l'autorisation légale de produire ou de diffuser des actualités.

Dans un grand nombre de pays, les quotidiens obéissent souvent, de manière directe ou indirecte, à une certaine tendance politique. Dans plusieurs régions, les médias confessionnels ont considérablement contribué au pluralisme.

PLURALISME DES CONTENUS, DES RÉSULTATS MITIGÉS

Bien qu'il soit possible, jusqu'à un certain point, de déterminer si la propriété des médias est concentrée entre quelques grands groupes, il est plus difficile de savoir quelle est l'incidence de la concentration des médias sur l'indépendance éditoriale et donc de mesurer le pluralisme des contenus. La prépondérance durable des conglomérats

11 Il existe plusieurs modes de financement des radiodiffuseurs publics: redevances sans publicité, subventions publiques, le panachage de ces mécanismes et de la publicité, ou encore la seule publicité. Un radiodiffuseur de service public touchant des redevances peut également bénéficier de subventions croisées provenant de deux types d'acteurs commerciaux ou être mis en concurrence avec ces deux types d'acteurs: soit un radiodiffuseur commercial bénéficiant de certains privilèges en matière de programme et de marketing et exerçant également une mission de service public; soit un radiodiffuseur commercial n'ayant aucune obligation de service public.

de médias et de la tendance des médias commerciaux à privilégier les publics riches, susceptibles d'attirer les publicitaires, suscite des inquiétudes sur la « censure du marché », qui risque de limiter la pluralité des voix dans les médias, en particulier dans les secteurs de la radiodiffusion et de la presse écrite. Le mouvement de concentration a été exacerbé par le déclin du financement des organisations de contrôle et de soutien des médias, notamment dans plusieurs régions d'Afrique et d'Europe centrale et orientale.

Le développement de technologies des médias décentralisées et personnalisées favorise cependant le pluralisme en permettant aux nouveaux acteurs d'accéder plus facilement à un marché des médias plus vaste. Certains pays craignent néanmoins que l'essor des « médias sociaux » et des algorithmes de personnalisation ne crée une situation où les personnes partageant les mêmes opinions communiquent entre elles dans des « cocons d'information », où la diversité des informations et des opinions cède le pas à la répétition incessante d'un régime d'information unique. Le pluralisme des sources de médias en ligne n'entraîne donc pas nécessairement une pratique de consommation de l'information pluraliste et peut même être contraire à un réel pluralisme.

L'accessibilité accrue aux contenus n'implique pas forcément non plus que l'on puisse accéder dans les médias grand public à des sources plus diverses et plus représentatives. Le mouvement de concentration hors ligne s'étend aussi, dans une certaine mesure, aux médias en ligne en raison de la prépondérance durable des grands médias et de leurs contenus, y compris sur les blogs et dans les médias sociaux. Bien qu'il soit toujours difficile et onéreux de procéder à une collecte systématique des données sur la représentativité dans les médias, les études annuelles consacrées à la représentation des femmes dans les médias à travers le monde révèlent que les femmes sont toujours sous-représentées en tant que journalistes, sources et expertes, dans les médias traditionnels comme dans les nouvelles formes de médias [voir PLURALISME : GENRE]. Si, dans certaines régions, on constate quelques progrès concernant la représentation des femmes et des minorités, ainsi que des minorités ethniques, des groupes religieux et des populations migrantes, la sous-représentation de ces catégories dans les effectifs du secteur des médias, et plus encore aux niveaux hiérarchiques supérieurs, ainsi que leur représentation stéréotypée dans les médias grand public restent la tendance dominante. Le pluralisme reste limité dans une partie de la région arabe. Dans certaines régions d'Asie et du Pacifique, le pluralisme est affaibli en raison du déclin du journalisme d'intérêt public. De même, dans quelques régions d'Afrique, les influences exercées par les pouvoirs publics sur les grands médias et l'emprise des parties politiques sur d'autres médias prépondérants nuisent au pluralisme.

L'essor des informations et du journalisme en ligne via les médias sociaux, ainsi que les difficultés financières croissantes auxquelles font face les médias depuis six ans, semblent en outre contribuer à une tendance de plus en plus marquée qui montre que, sur l'ensemble des supports, les frontières entre la publicité et les contenus éditoriaux s'estompent. Du point de vue du pluralisme des médias, cette tendance, qui porte préjudice à l'indépendance éditoriale et risque de mettre en cause le pluralisme des informations, pourrait inciter les médias à privilégier les informations axées sur le marché

et le divertissement. Comme le montre une étude, il apparaît qu'une grande partie des informations diffusées par les médias en ligne alternatifs et citoyens proviennent des médias grand public et qu'elles ne constituent nullement une contribution originale à l'actualité. En revanche, les grands médias servent souvent de caisse de résonance en diffusant largement les informations d'abord rendues publiques par ces autres catégories de médias.

Les sections suivantes examinent les tendances en matière de liberté dans les domaines des médias internationaux et du genre.

PLURALISME : MÉDIAS INTERNATIONAUX

VUE D'ENSEMBLE

La principale tendance mondiale en matière de pluralisme des médias s'est définie par des turbulences et des perturbations, qui ont donné lieu à de profondes transformations sur le long terme, dont l'issue reste incertaine et fluctuante.

L'essor d'Internet demeure la principale tendance ayant modelé le pluralisme dans l'environnement des médias internationaux au cours des six dernières années. Il a élargi la portée et les marques des médias spécialisés ayant un caractère international, tant au niveau de l'origine et de la diffusion de leur contenu que de leur public cible. Internet a également permis à de nombreux autres acteurs, souvent de plus petite taille, d'agir de même et de diffuser directement leur contenu auprès de publics du monde entier. Le journalisme citoyen et les autres contenus générés par des utilisateurs, associés ou non aux médias grand public, ont alimenté la tendance à la diversification des types de sources, ce qui s'est traduit par une plus grande diversité des sources d'information et l'enrichissement des reportages. Bien qu'un nombre limité de grandes organisations de médias en provenance d'une seule région continuent d'occuper les premières places au niveau économique, de nouveaux acteurs des médias internationaux ont renforcé leur compétitivité et le choix est désormais bien plus large. On distingue en outre une tendance en faveur du journalisme citoyen et de l'utilisation et l'accès accrus aux médias numériques en ligne disponibles dans le monde entier. Toutes ces évolutions ont eu pour résultat que la domination économique ne s'est pas traduite par une domination en termes de contenu ou de consommation.

L'incorporation de contenus et d'acteurs divers aux médias grand public internationaux et transnationaux a permis de remédier en partie à un problème affectant certains pays qui, tributaires des médias étrangers pour produire et diffuser l'information ne disposaient pas des moyens nécessaires pour produire eux-mêmes des informations. Le développement de plates-formes d'information de niche et de contenus spécialisés largement accessibles est l'une des principales tendances qui se soit dégagée en faveur du pluralisme, phénomène qui n'aurait pas été possible sans les avancées technologiques que sont la diffusion par satellite et Internet.

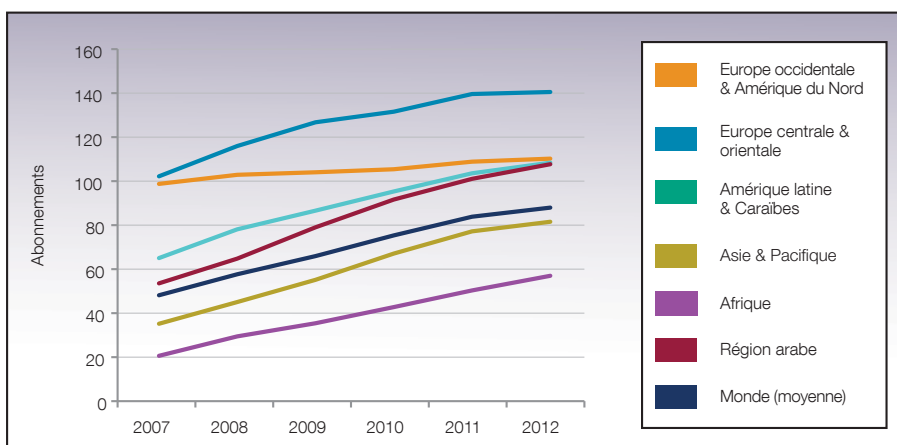
Toutefois, si ces technologies ont permis l'expression d'un plus grand nombre d'opinions, le volume des opinions et les sujets traités par les médias montrent que les anciennes structures de pouvoir des médias et les modèles hommes-femmes et régionaux continuent de se reproduire dans une certaine mesure dans d'autres médias. Bien que les données disponibles soient inadéquates, il semble que, dans le traitement de certains grands thèmes et questions, les actualités et leur présentation dans les médias internationaux occupant une place de leader économique aient souffert d'un manque de diversité.

ÉCONOMIE ET TECHNOLOGIE

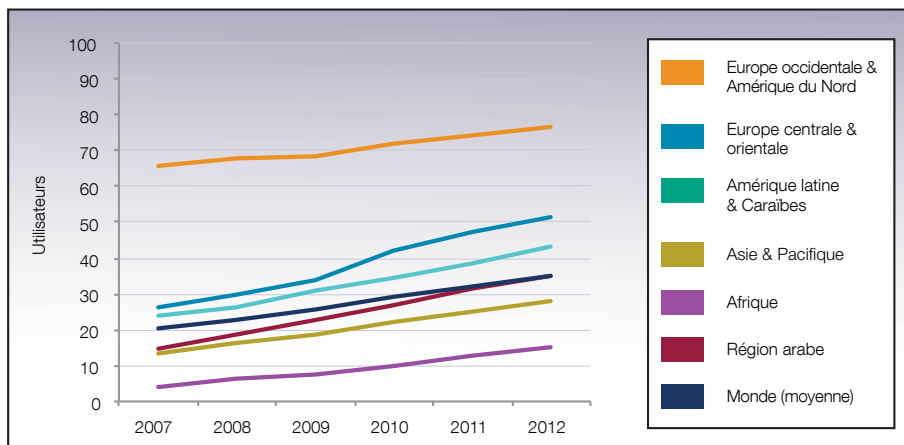
La crise économique mondiale a eu des répercussions négatives sur les modèles de financement traditionnels, tendance renforcée par les évolutions technologiques actuelles qui modifient en profondeur la production et la diffusion d'actualités et d'informations. La récession, qui a été largement ressentie dans les médias nationaux occidentaux, n'a pas pour autant été mondiale car de nombreux pays d'Asie et du Pacifique et d'Amérique latine et des Caraïbes ont vu leur secteur de l'information prospérer tandis que de nouveaux journaux et services d'actualité pénétraient le marché. L'Association mondiale des journaux et des éditeurs de médias d'information (WAN-IFRA) a indiqué que le lectorat des journaux avait progressé de 4% au niveau mondial entre 2007 et 2012, malgré une baisse de 25% des recettes publicitaires dans la presse sur la même période. D'après ces données, la télévision est restée le média dominant du point de vue économique (40% de la publicité mondiale en 2012) et la publicité en ligne a affiché une progression constante. Si des rapports ont révélé que la crise financière avait affecté les journaux dans certaines régions, cela n'a pas été le cas des grandes agences de presse, qui ont étoffé leurs effectifs. Ainsi, le Wall Street Journal a supprimé des postes alors que, dans le même temps, l'agence de presse Dow Jones, qui fait partie du même groupe, recrutait du personnel. L'agence de presse Xinhua a ouvert des dizaines de bureaux à l'étranger depuis 2007, date à laquelle elle a lancé l'adaptation de sa stratégie à l'étranger et étendu son offre de langues. Par ailleurs, le rôle central d'Internet n'a cessé de se confirmer, comme en témoigne le taux de pénétration d'Internet dans le monde, qui a presque doublé au cours des six dernières années, passant de 21% de la population en 2007 à un chiffre estimé à 39% en 2013, d'après les données de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Sur la même période, les données de l'UIT indiquent que le taux d'abonnements de téléphonie mobile avait progressé de 51 abonnements pour 100 habitants en 2007 à un chiffre estimé à 96 abonnements pour 100 habitants en 2013.

Figure 3
Pénétration d'Internet et de la téléphonie mobile pour 100 habitants

Abonnements de téléphonie mobile pour 100 habitants



Utilisateurs d'Internet pour 100 habitants



Sources : Pour les taux de pénétration d'Internet et le nombre d'abonnements mobiles, Union internationale des télécommunications (UIT) (juin 2013). "Individuals using the Internet" et "Mobile Cellular Subscriptions". *World Telecommunication/ICT Indicators database 2013 (17th Edition)*. Pour la population, Banque mondiale (2013). Base de données mondiales: *Indicateurs du développement dans le monde*.

Au cours des six dernières années, on note une tendance prédominante à l'effacement des frontières et des distinctions entre organes de presse écrite, radiodiffuseurs et agences de presse dans les espaces médiatiques convergents de la sphère publique mondiale. Ce phénomène a mis les organes de presse écrite et les agences de presse sous pression, les incitant à publier de plus en plus de contenus aux formats audio et vidéo sur Internet et en tant que produits audiovisuels. De même, les radiodiffuseurs mondiaux et les organes de presse écrite traditionnels ont renforcé la publication de contenus en ligne et la diffusion des contenus sur les téléphones portables, tout comme les médias locaux et hyperlocaux, ce qui remet en question le concept de médias « internationaux » dans l'environnement en ligne. Ce nouveau phénomène montre également que les contenus peuvent atteindre un public bien plus large que leur public cible.

La diversification des grands radiodiffuseurs internationaux ces six dernières années a accéléré la tendance à l'expansion. Désormais, ce groupe comprend un ou plusieurs médias chinois, français, iraniens, qatariens, russes, saoudiens et vénézuéliens, ce qui témoigne d'un plus grand pluralisme au niveau des producteurs d'information et de leurs modèles économiques. Cette expansion a permis à des acteurs relativement « jeunes », par exemple teleSUR, Al Jazeera, RT (anciennement Russia Today), CCTV et CNC World, qui s'adressent à un public transnational, souvent dans plusieurs langues et plateformes (notamment le satellite et Internet), de renforcer leur influence. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que des nouveaux venus tels qu'Al Jazeera et RT ont utilisé les réseaux sociaux et une philosophie open source pour s'établir. D'après l'analyse réalisée par le Projet de journalisme du Pew Research Center, RT a été le diffuseur d'information le plus populaire sur YouTube pendant une période de quinze mois allant de janvier 2011 à mars 2012, supplantant ainsi des médias plus solidement établis. À l'inverse, les radiodiffuseurs traditionnels soutenus par l'État en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, comme Voice of America (VOA) et BBC World Service, ont réduit leurs effectifs

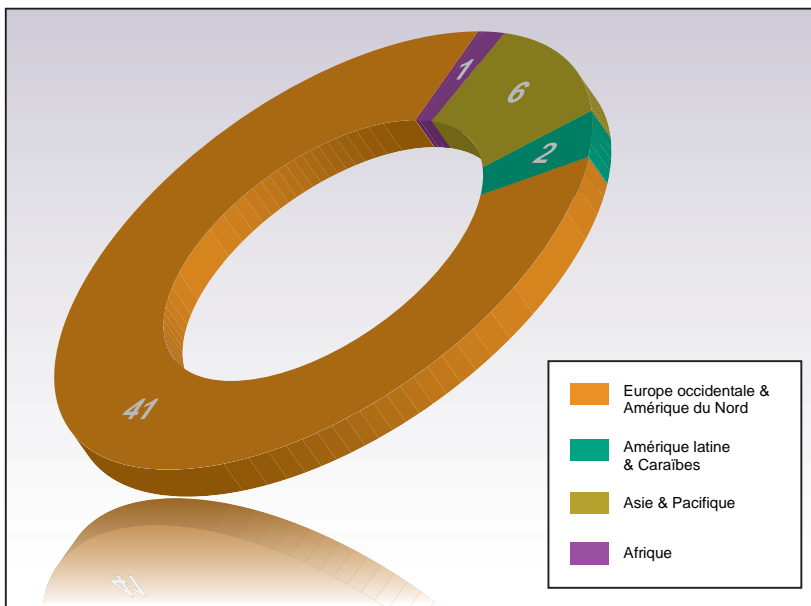
et leurs langues de diffusion, ce qui n'empêche qu'ils continuent de diffuser du contenu dans un nombre bien plus élevé de langues que leurs concurrents.

La consolidation et le développement des organisations qui intègrent la production d'informations à leurs offres financières est une tendance notable: ainsi, Reuters a fusionné avec Thomson en 2008, et la société de services financiers Bloomberg a renforcé son activité d'origine de collecte de l'information tout en poursuivant l'expansion de Dow Jones. Ces groupes ont vu leur public augmenter avec l'avènement de nouvelles technologies, car ils ont profité de leur réputation tout en tirant parti des plates-formes en ligne et mobiles.

L'émergence de nouveaux radiodiffuseurs internationaux, de nouvelles plates-formes mondiales et du journalisme citoyen n'a pas modifié de manière significative la position économique des grandes entreprises des médias internationaux. Un rapport de 2013 publié par L'Institute of Media and Communications Policy, organisme indépendant basé en Allemagne, a révélé que sur les 50 plus grandes entreprises de médias internationaux en termes de chiffre d'affaires (qui toutes possédaient des médias ou des chaînes d'information), 41 se trouvaient en Europe de l'Ouest ou en Amérique du Nord. La plupart des autres régions arrivaient loin derrière, l'Asie et Pacifique comptant six entreprises dans un seul et même pays, tandis que la région Amérique latine et Caraïbes en comptait deux. Le Groupe Naspers était la seule entreprise du secteur des médias du top 50 ayant un siège sur le continent africain. De même, dans le domaine plus récent des médias numériques, le site Internet d'information paidContent a présenté en 2012 une liste des 50 plus grandes entreprises du secteur des médias numériques, révélant qu'une écrasante majorité d'entre elles se trouvaient en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord (76% étant basés dans un seul et même pays), suivies de loin par l'Asie et Pacifique et l'Afrique (qui comptait une seule entreprise). Malgré le poids économique de ces entreprises, rien n'indique que cette domination se retrouve au niveau du contenu et de la consommation des médias internationaux et qu'elle entrave les nouveaux progrès réalisés en matière de pluralisme des médias.

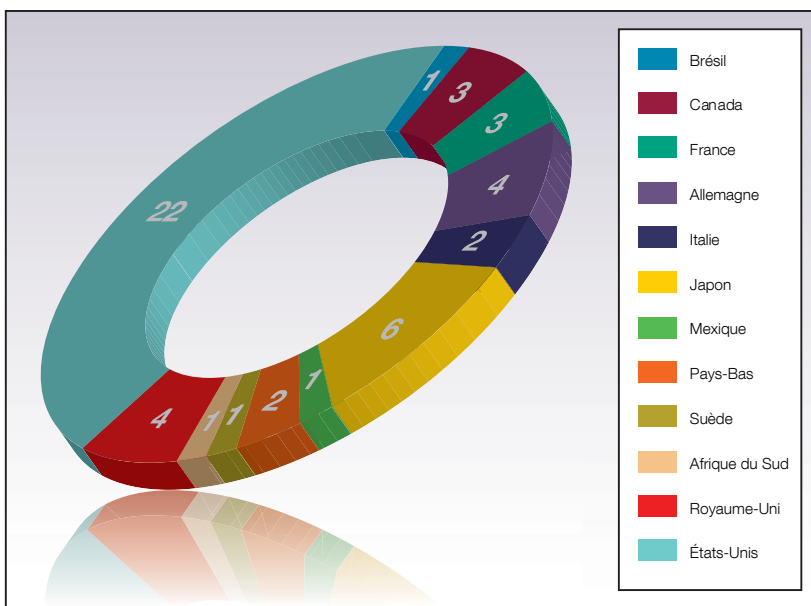
Le renforcement du pluralisme des acteurs et des offres des médias internationaux ne s'est pas limité à l'apparition de nouveaux radiodiffuseurs mondiaux. En effet, on a également assisté à l'émergence de nouveaux médias et modèles de gestion, notamment de médias internationaux collaboratifs et communautaires/gérés par des bénévoles. Si, en termes économiques, le paysage des médias internationaux a été dominé par la radiodiffusion privée et publique, la présence croissante d'options alternatives en matière de médias a eu des effets sur les flux d'information et a contribué au renforcement du pluralisme en termes d'accès, de production et de contenu. Ce développement de cultures et d'espaces médiatiques alternatifs est allé de pair avec la crise financière mondiale. Parmi les nouveaux acteurs appartenant à ce domaine, on peut citer Wikileaks et les sites d'information d'investigation sur abonnement Mediapart et infoLibre, qui ont tous été lancés en 2007, suivis en 2008 par la plate-forme de journalisme d'investigation à but non lucratif, ProPublica. Les médias alternatifs tels qu'Indymedia restent une source importante d'information et de commentaires, mais ils concernent une sous-section relativement limitée de la société mondiale qui s'identifie à la « contre-culture ».

Figure 4
50 premiers groupes de médias internationaux selon les régions de localisation de leur siège



Source: Institute of Media and Communications Policy, *Media Data Base - International Media Corporations 2013*. <http://www.mediadb.eu/en.html>

Figure 5
50 premiers groupes de médias internationaux selon les pays de localisation de leur siège



Source: Institute of Media and Communications Policy, *Media Data Base - International Media Corporations 2013*. <http://www.mediadb.eu/en.html>

Fait à noter, aussi bien les petites ONG alternatives du secteur des médias que les grandes entreprises des médias internationaux tendent à intégrer davantage le journalisme citoyen à leurs reportages. Des plates-formes comme Facebook, Mashable, Reddit, Twitter et Sina Weibo sont devenues des sources de plus en plus populaires de partage et de recyclage des actualités. Cela n'a diminué en rien la fonction des journalistes professionnels, dont le rôle d'intermédiaire reste important dans un grand nombre de régions du monde, mais qui est maintenant complété par les médias citoyens. Néanmoins, certains journalistes professionnels et leurs rédacteurs en chef se montrent sceptiques quant à la capacité des journalistes non professionnels à produire un contenu médiatique de qualité.

DIVERSITÉ DES CONTENUS

Le ralentissement de l'économie a eu des répercussions inégales sur les médias et semble avoir précipité une redistribution complexe des ressources. Les études antérieures à la crise financière mondiale indiquaient déjà une diminution de l'originalité des reportages diffusés sur de nombreux réseaux télévisés, une tendance à la concentration croissante du système mondial d'informations vendues en gros et le maintien de l'influence des principaux médias et agences de presse. La convergence des plates-formes semble également avoir accru la dépendance des entreprises de médias vis-à-vis des grossistes en contenus informatifs et des distributeurs tiers de contenus prêts à l'emploi. Le journalisme citoyen et les contenus générés par les utilisateurs, qui ne perçoivent pas de rémunération, sont de plus en plus intégrés au processus de production d'information.

Les pressions financières externes qui pèsent sur le personnel des salles de rédaction ainsi que la facilité de reproduction et de réutilisation des contenus existants ont probablement contribué à la limitation du nombre de grands thèmes d'information et de leur présentation, favorisant le « suivisme » thématique plutôt que l'établissement de nouveaux grands thèmes d'actualités. Cette tendance a par ailleurs été renforcée par la place et l'influence grandissantes des agences de relations publiques internationales qui développent leur activité de production de contenu et, de manière générale, pèsent de plus en plus sur le contenu informatif. Si les organisations de médias avaient jadis les moyens d'acheter leur propre imprimerie et qu'ils peuvent désormais créer leur propre site Web, elles ne sont pas en mesure d'acheter des intermédiaires majeurs tels que Google. Les conflits relatifs au droit d'auteur secondaire qui sont apparus dans certains pays d'Europe de l'Ouest ont mis en lumière les luttes de pouvoir entre les organisations de médias au sujet de la nouvelle architecture de l'information. Les algorithmes de recherche et de personnalisation ont eu une forte incidence sur le pluralisme en ligne au niveau mondial. En effet, ces outils jouent désormais un rôle crucial dans la détermination des flux d'idées et d'informations, car les médias d'information sont subordonnés à ces systèmes dont ils dépendent pour diffuser leur contenu.

Même s'il est évident que les flux d'information ont convergé vers Internet au cours des six dernières années, on peut observer diverses tendances qui contribuent fortement au pluralisme des contenus. Bien qu'une grande partie de l'accès aux médias internationaux

ait conservé des formes comparativement peu coûteuses et simples, notamment la télévision, la radio et Internet sur les smartphones, depuis les six dernières années, la production et la diffusion du contenu informatif parmi les élites passe de plus en plus souvent par l'ADSL. La tendance à l'intégration de reportages participatifs dans les médias privés traditionnels signifie que ces derniers jouent un rôle d'intermédiaire pour une partie du journalisme citoyen. Il est possible que la tendance des agences de presse et des médias transnationaux à utiliser de plus en plus les plates-formes de réseaux sociaux ait pour conséquence une « désintermédiation » des agences de presse en faveur d'intermédiaires en ligne tels que Twitter, YouTube et autres réseaux médias sociaux et agrégateurs d'actualités.

Parmi les comptes de réseaux sociaux les plus populaires en 2013, on recensait des médias grand public capables d'attirer un public international originaire de différentes régions, ce qui indique qu'il n'y a aucune région dont les médias occupent une position dominante sur les réseaux sociaux. Citons par exemple le compte Breaking News de la BBC sur Twitter (6 053 980 abonnés), Xinhua Viewpoint (5 413 895 fans sur Sina Weibo), CCTV News (4 040 000 fans sur Sina Weibo) et Al Jazeera Arabic (3 543 400 « J'aime » sur Facebook).¹² Ce phénomène a également eu pour conséquence une évolution vers la communication directe des agences de presse avec les individus, comme en témoignent les statistiques sur les médias sociaux de Reuters (3 millions d'abonnés Twitter) et AP (2,1 millions d'abonnés Twitter). Ces abonnés ont ainsi contourné les « gardiens » traditionnels (journaux, chaînes télévisées et stations radio) qui étaient les clients traditionnels des agences de presse. Le rôle des institutions de média en tant qu'intermédiaires a été de plus en plus supplanté par des sociétés Internet privées, qui constituent de nouveaux « gardiens » potentiels. Chacune de ces sociétés a ses propres normes (énoncées dans les conditions d'utilisation) concernant les types de propos acceptables, et ne sont responsables que vis-à-vis de leurs actionnaires ou propriétaires privés. On ignore encore les répercussions de ce phénomène sur le pluralisme.

Autre tendance renforçant la convergence du contenu en ligne qui s'est intensifiée ces six dernières années : la diversification des sources et l'intégration de contenus générés par les utilisateurs, et ce sur toutes les plates-formes de médias. L'utilisation grandissante des plates-formes Internet pour accéder aux médias internationaux a considérablement accru le nombre d'acteurs capables de participer à ce système en tant que créateurs de contenu, sources et journalistes. La prolifération des plates-formes en ligne et mobiles au niveau individuel, associée à l'intégration des médias sociaux aux pratiques journalistiques, par exemple en sollicitant les lecteurs pour obtenir des informations, signifie que les reporters ne sont plus les seuls à recueillir des informations et à les transformer en articles. Dans le nouvel écosystème en réseau ouvert, les échanges d'informations se font entre journalistes, sources, lecteurs et téléspectateurs au cours des phases de production et de diffusion. Au cours des six dernières années, de nombreux médias internationaux ont été précurseurs dans l'intégration de contenus générés par des citoyens. Al Jazeera, la

¹² Au 3 juin 2013.

BBC, *The Guardian* et CNN ont joué un rôle particulièrement remarquable à cet égard, diversifiant les sources d'information, certifiant la crédibilité de certaines d'entre elles et donnant un large écho à ces contenus à l'échelle internationale. Dans une sphère publique mondiale surchargée d'informations, une « marque d'information » puissante et crédible est un atout important, que tous les radiodiffuseurs internationaux d'envergure possèdent dans une certaine mesure. Ce statut revêt une importance eu égard à la définition des grands thèmes d'actualités dans d'autres médias aux niveaux international et national.

Ce phénomène est de plus en plus fréquent dans les environnements où l'information est restreinte et pendant les périodes de transition politique (par ex. les révolutions qui ont touché une partie de la région arabe), situation dans lesquelles une part importante du contenu informatif provient de « médias citoyens » et est chargé sur des portails vidéo Internet avant d'être diffusé par des médias plus traditionnels. Ce phénomène se produit également en sens inverse, lorsque les utilisateurs se réapproprient le contenu informatif. Ainsi, Al Jazeera, a mis à disposition un grand nombre de ses vidéos de qualité professionnelle, de photos haute résolution et d'articles de blog sous une licence Creative Commons, permettant ainsi aux citoyens de les réutiliser en citant leur source mais sans avoir à obtenir d'autorisation.

La concurrence accrue entre les médias dans une médiasphère de plus en plus mondialisée a entraîné une considérable diversité linguistique dans les contenus disponibles. La plupart des grands radiodiffuseurs internationaux fournissent leur contenu dans six langues au moins et certains médias financés par l'État diffusent des contenus dans plus de 30 langues. Global Voices, une communauté de journalisme citoyen et de traduction qui met sur le devant de la scène des personnes qui ne s'expriment généralement pas dans les médias grand public internationaux, propose régulièrement du contenu dans 27 langues pour redresser les inégalités en matière de couverture médiatique. Global Voices publie également des contributions affichant un extraordinaire équilibre hommes-femmes, ce qui montre à quel point ce genre de plates-formes de journalisme citoyen peuvent contribuer au renforcement de l'égalité des genres dans les médias internationaux [voir Pluralisme : Genre]. Des agrégateurs d'actualités et des plates-formes d'information gérées par des individus ou des communautés illustrent également l'évolution vers une amélioration de l'accès à des contenus de qualité et de la gestion d'un volume en constante augmentation d'informations disponibles.

Cette tendance à l'élargissement du choix ne signifie pas forcément que le public soit au courant de cette diversité d'options, qu'elle l'intéresse ou qu'il soit capable de l'exploiter. En effet, le public doit avoir les moyens financiers d'accéder aux différentes plates-formes, être au courant de l'existence de ces médias, avoir le temps nécessaire pour les examiner correctement et disposer d'un niveau de formation suffisant pour différencier et évaluer le contenu informatif. L'abondance du contenu médiatique fait ressortir le besoin croissant d'éducation efficace aux médias et à l'information (MIL). En réponse à cette nécessité, l'UNESCO a lancé à la mi-2013 l'Alliance mondiale des partenaires de l'éducation aux médias et à l'information. La couverture médiatique des conflits a

bénéficié de l'augmentation des sources à la disposition des journalistes, mais elle a aussi pâti de la difficulté à vérifier ces sources. Cette tendance a été particulièrement visible dans certains des conflits les plus médiatisés, où la guerre de la communication a été particulièrement intense. Cette situation a également donné lieu à des réponses structurées par les organisations de médias et autres producteurs d'informations, notamment les organisations de la société civile, qui n'ont jamais pris autant de mesures pour vérifier le contenu numérique.

Le passage à la transmission télévisée numérique terrestre, qui a concerné le monde entier, quoique de manière inégale, semble avoir eu un faible impact sur la radiodiffusion dans les médias internationaux. Dans les régions où il a eu lieu, ce changement s'est traduit par une augmentation des contenus diffusés par plusieurs chaînes nationales, mais il a également été source de coûts et de frictions en raison des nouveaux équipements nécessaires. Lorsqu'on observe l'écosystème global des médias, on s'aperçoit que tous les coûts à court terme sont susceptibles d'être compensés par une quantité accrue de canaux de diffusion à moyen et long terme, ce qui peut avoir des conséquences positives pour le pluralisme. Toutefois, on s'est inquiété de voir que les nouvelles chaînes numériques étaient attribuées à des médias audiovisuels existants plutôt qu'à de nouveaux venus. La barrière d'entrée, pour les téléspectateurs de la télévision internationale, reste bien plus faible sur Internet, ce qui rend particulièrement intense la guerre de l'audimat.

PLURALISME : GENRE

VUE D'ENSEMBLE

Les interprétations de plus en plus élargies et nuancées du pluralisme des médias soulignent les impératifs de diversité en général et d'inclusion en particulier. Toutefois, malgré l'émergence de ces conceptions variées et de plus en plus holistiques du pluralisme des médias, les perceptions relatives à l'intégration du genre dans ce modèle en évolution restent limitées. Il semble toutefois qu'on ait observé une nouvelle tendance selon laquelle « l'égalité des genres [était] intrinsèque au pluralisme et à la diversité des médias » et devait donc être davantage incorporée aux efforts de promotion du pluralisme des médias.¹³ En 2010, l'UNESCO a créé les Indicateurs d'égalité des genres dans les médias, outil d'évaluation de l'égalité des genres dans les médias qui a depuis été utilisé dans plus de 20 pays. En 2011, la Fondation internationale des femmes dans les médias (IWMF) a réalisé, avec le soutien de l'UNESCO, une étude mondiale sur le statut des femmes dans les médias. En 2013, le Conseil de l'Europe a adopté une nouvelle Recommandation sur l'égalité des genres et les médias, qui a notamment appelé ses États membres à adopter et appliquer des indicateurs nationaux pour l'égalité des genres dans les médias, notamment au niveau du contenu informatif, de la gestion des médias et de la prise de décision dans ce domaine. En 2013, l'UNESCO a lancé l'Alliance mondiale genre et médias, réseau regroupant plus de 80 organisations, dans le but de formuler des solutions collectives et créatives pour réduire les inégalités hommes-femmes et alimenter le processus d'examen de la Déclaration de Beijing.

La capacité des femmes à s'exprimer sur la scène publique repose en partie sur l'accès aux canaux d'actualités et d'information grand public, ce qui passe généralement par l'exercice des professions de l'information, que ce soit au niveau du reportage ou de la prise de décision. De nombreuses organisations de médias du monde entier n'ont évidemment pas encore les structures nécessaires pour promouvoir efficacement l'égalité des genres de manière générale. Le rôle des femmes dans le choix et l'élaboration des grands thèmes d'information reste donc limité, en particulier, mais pas seulement, dans les entreprises de médias traditionnelles. La présence des femmes aux postes de reportage traditionnels a progressé dans de nombreuses régions depuis 2007, les femmes ayant réussi à atteindre des postes hiérarchiques élevés dans le domaine du reportage ou de la rédaction dans de nombreuses entreprises de médias et à gagner du terrain dans les domaines traditionnellement réservés aux hommes, bien que les inégalités hommes-femmes demeurent et se retrouvent sur toutes les plates-formes de

13 MISA a été à l'avant-garde des organisations en faveur de la liberté d'expression en énonçant explicitement dans sa politique sur le genre de 2002 que « l'égalité des genres [était] intrinsèque au pluralisme et à la diversité des médias ».

médias. Alors que le taux d'emploi des femmes a sans aucun doute augmenté de manière significative (sans atteindre toutefois la parité) dans tous les secteurs et domaines du travail, la discrimination professionnelle demeure et la représentation des femmes dans les médias reste particulièrement faible au niveau des postes décisionnels, y compris dans le domaine de la propriété de médias. Les femmes ont renforcé leur présence dans le reportage en ligne et les blogs, mais les répercussions de ce phénomène ne sont pas claires au-delà du développement du numérique. La tendance dominante reste la suivante : les femmes qui travaillent dans la plupart des entreprises de média grand public se heurtent à un plafond de verre au-dessus des postes de cadres supérieurs de la rédaction, tandis que les hommes continuent d'avoir la mainmise sur les fonctions de direction et de gouvernance [voir INDÉPENDANCE : GENRE].

Dans le monde entier, les médias relaient avant tout la parole des hommes et, au vu de la persistance des inégalités hommes-femmes en matière d'accès et d'utilisation des médias en ligne, aucune évolution ne semble être à prévoir dans un avenir proche. Les femmes demeurent par ailleurs largement sous-représentées en tant que sources d'information et d'opinion dans un grand nombre de sujets, notamment la politique et l'économie, en particulier en tant que porte-paroles/expertes. Malgré le potentiel démocratique offert par les nouvelles technologies des médias, la présence des femmes dans l'information en ligne, en tant que professionnelles et sources, ne semble pas être beaucoup plus forte que dans les médias traditionnels, malgré certaines exceptions marginales. Les médias alternatifs et communautaires tendent eux aussi à refléter les anciens modèles de représentation, à l'exception des cas où des efforts spéciaux sont réalisés pour assurer l'équilibre hommes-femmes. La visibilité des femmes en tant que sujets d'actualités et sources d'information ne se reflète pas proportionnellement dans les médias, en particulier dans certains domaines majeurs traditionnellement dominés par les hommes tels que la politique et l'économie, bien que cette tendance s'améliore progressivement.

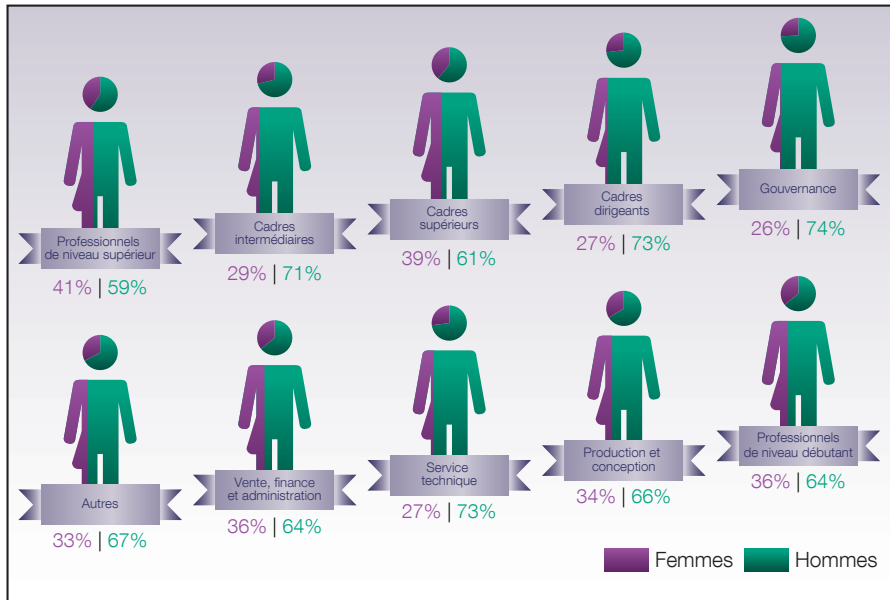
GENRE ET PROPRIÉTÉ DES MÉDIAS

Il est largement reconnu que la propriété et le contrôle constituent des aspects cruciaux du pluralisme des médias et que la concentration de la propriété des médias représente une menace pour le pluralisme. Le manque actuel de données ventilées par sexe concernant la propriété des médias explique la compréhension limitée du pluralisme qui a prévalu jusqu'à maintenant. Néanmoins, de nombreux éléments montrent que la sous-représentation des femmes est bien réelle dans les professions des médias, en particulier aux postes de gouvernance et de prise de décision, aussi bien au sein des structures de gestion et éditoriales que dans le contenu informatif. Cela porte à croire que les femmes ont peu de chances d'être bien représentées parmi les propriétaires, comme le confirme une étude de 2001 réalisée par la Fédération internationale de journalistes (FIJ), qui indiquait que les femmes comptaient pour 0,6% des effectifs dans la catégorie « rédacteurs en chef, chefs de service et propriétaires de médias ».

GENRE ET EFFECTIFS DU SECTEUR DES MÉDIAS

On observe une tendance à la hausse constante de la présence des femmes dans les professions du secteur des médias, bien qu'un déséquilibre hommes-femmes demeure. Le nombre de femmes dans les professions des médias a plus que doublé en seize ans, depuis la publication du premier rapport mondial consacré à ce sujet réalisé avec le soutien de l'UNESCO, qui révélait que les femmes occupaient seulement 12% des postes de direction. D'après le Rapport mondial sur le statut des femmes dans les médias, publié en 2011 par l'IWMF avec le soutien de l'UNESCO, qui porte sur 59 pays et 522 organisations de médias, les femmes représentaient seulement un peu plus du tiers (35%) du total des effectifs dans le secteur des médias dans le monde et à peine plus d'un quart des postes de direction (27%) et de gouvernance (26%). Ce rapport indiquait également que le secteur des médias avait atteint un certain équilibre hommes-femmes à différents niveaux dans moins d'un quart des pays (22%) examinés dans le rapport. L'équilibre hommes-femmes aux postes de direction et de gouvernance des médias était le plus élevé en Europe, les femmes représentant respectivement 33% et 43% de ces postes en Europe centrale et orientale et 36% et 37% dans les pays scandinaves. Les femmes comptaient pour seulement environ 20% des postes de gouvernance et 10% des postes de direction en Asie et Pacifique. Les femmes étaient relativement bien représentées (plus de 40%) aux postes hiérarchiques élevés de reportage, tandis que les effectifs féminins au niveau débutant variaient fortement d'une région à l'autre, avec une quasi-parité en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord et un rapport de trois contre un en Asie et Pacifique.

L'effet du plafond de verre persiste principalement aux plus hauts niveaux des organisations des médias, où les hommes occupaient les trois-quarts des postes importants en matière de politique et de direction dans tous les pays, à l'exception des pays d'Europe centrale et orientale et des pays scandinaves. Dans le premier de ces deux groupes de pays, les femmes étaient majoritaires ou quasiment aussi nombreuses que les hommes dans les salles de rédaction examinées. Après la Seconde Guerre mondiale, les hommes d'Europe centrale et orientale auraient été moins attirés par cette profession faiblement rémunérée et peu valorisée, ce qui explique pourquoi les femmes sont entrées dans la fonction publique dans le secteur des médias et se sont retrouvées mieux placées lors de la transition après 1989. Les femmes bénéficient depuis longtemps d'un traitement d'égalité dans les institutions sociales des pays scandinaves, qui jouissent d'une longue tradition de démocratie sociale et d'égalitarisme des genres, ce qui a conduit le gouvernement et la société civile à déployer des efforts pour surveiller et redresser les inégalités hommes-femmes [voir INDÉPENDANCE : GENRE].

Figure 6**Représentation hommes-femmes dans les professions du secteur des médias**

Source : Byerly, C., International Women's Media Foundation (IWMF). (2011). *Global Report of the Status of Women in the News Media*. Washington, D.C. : IWMF

Les données mondiales sont corroborées par les résultats d'enquêtes nationales et régionales, notamment une étude de 2009 réalisée par l'ONG sud-africaine Gender Links dans 14 pays d'Afrique australe, qui a constaté que les femmes représentaient 41% des employés du secteur des médias, mais que cette part retombait à seulement 32% si l'Afrique du Sud n'était pas prise en compte.¹⁴ La tendance dans certains pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord est la suivante : la représentation des femmes aux postes de direction tourne autour d'un tiers, malgré des avancées dans le secteur de la télévision. Dans l'ensemble, les femmes demeurent sous-représentées dans les salles de rédaction.

La radio communautaire est largement considérée comme l'un des médias les plus inclusifs, qui permet aux femmes (y compris les femmes analphabètes ou issues de milieux pauvres ou ruraux) de plusieurs pays d'exercer leurs droits à la communication. Mais les conclusions d'une enquête de 2006 réalisée par le Réseau international des femmes de l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires Asie-Pacifique (AMARC-RIF AP) en partenariat avec Isis International soulignent l'importance de la propriété et du contrôle, même au sein de ces médias alternatifs. D'après cette enquête, les femmes occupaient 28% des postes décisionnels dans les stations de radio communautaires de la région Asie et Pacifique, bien que leur représentation au sein des effectifs soit plus équilibrée. Plusieurs ateliers de formation à destination des femmes en Asie du Sud et

¹⁴ L'Afrique du Sud, qui constituait 40% de la population de la sous-région d'Afrique australe et plus de la moitié des effectifs dans l'échantillon de l'étude, a atteint une parité parfaite au niveau des effectifs dans le secteur des médias.

du Sud-Est ont permis l'augmentation du nombre de femmes participant à la conférence annuelle de l'AMARC AP (+ dix points de pourcentage entre 2001 et 2010).

GENRE ET EXPRESSION DANS LES MÉDIAS TRADITIONNELS

Si la présence des femmes dans les organisations de médias a progressé, lentement mais sûrement, au cours de la dernière décennie, les médias d'information continuent de dépeindre le monde sous un jour principalement masculin. D'après le Projet mondial de monitoring des médias (GMMP), la plus vaste et longue étude longitudinale sur l'égalité des genres dans les médias d'information, les femmes constituent moins d'un quart (24%) des personnes mentionnées, par écrit ou à l'oral, dans la presse écrite, la radio et la télévision du monde entier, ce qui représente une progression de trois points de pourcentage depuis 2005 et une amélioration significative depuis 1995, date à laquelle seules 17% des personnes faisant l'objet de reportage étaient des femmes. Il n'en reste pas moins que seul un cinquième des sources d'information faisant autorité citées dans les actualités étaient des femmes (19% des porte-paroles et 20% des experts), une tendance qui est restée stable depuis que le GMMP a commencé son analyse périodique systématique en 1995. La situation n'était pas vraiment meilleure dans les différentes régions du monde : bien que la présence des femmes dans les actualités soit passée de 23% à 29% en Amérique latine et de 21% à 26% en Europe entre 2005 et 2010, les données disponibles indiquent que les autres régions ont stagné ou enregistré des avancées minimales.¹⁵

D'autres études régionales et nationales ont également révélé que les femmes étaient sous-représentées en tant qu'auteurs et sujets d'actualités, ce qui indique un problème durable de sous-représentation difficile à résoudre. D'après une étude réalisée en 2012 auprès de 100 médias arabes, *Arab Women in Arab News*, ces médias mentionnaient très peu les femmes : sur l'ensemble des références concernant les femmes, 63% provenaient de six médias, le reste des médias examinés représentait à peine 1% des références aux femmes. D'après l'enquête de 2010 menée par le GMMP, 19% des sujets d'actualité étaient consacrés aux femmes en Afrique, 20% en Asie et 16% en Asie occidentale, contre 25% dans les sous-régions des Caraïbes et du Pacifique, tandis que la moyenne était de 26% en Europe, de 28% en Amérique du Nord et de 29% en Amérique latine. En Afrique australe, Gender Links a enregistré une amélioration marginale de la proportion des sources féminines dans les actualités entre 2003 (17%) et 2010 (19%). D'après des études sur les médias de certains pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord, les femmes ne représentaient qu'une petite partie des signatures de première page et il était rare qu'elles soient citées dans les articles les plus importants ou mentionnées en tant que sources expertes.

¹⁵ Selon le GMMP, 19% des sujets d'actualités étaient consacrés aux femmes en Afrique, 20% en Asie et 16% en Asie occidentale, contre 25% dans les sous-régions des Caraïbes et du Pacifique, tandis que la moyenne était de 26% en Europe, de 28% en Amérique du Nord et de 29% en Amérique latine.

GENRE ET NOUVELLES PLATES-FORMES DES MÉDIAS

On a observé des tendances divergentes concernant les effets d'Internet et des technologies numériques sur la démocratisation de l'espace médiatique et les limites de disponibilité et d'accès, en particulier pour les femmes. Les répercussions sur le pluralisme, en particulier concernant les femmes, restent donc fluctuantes. Il ne fait apparemment aucun doute que la répartition du pouvoir de communication et de l'influence politique est souvent déterminée par les inégalités socio-économiques, y compris les inégalités hommes-femmes, d'où les disparités constatées dans les possibilités offertes par les nouveaux médias. La disparité la plus évidente concerne l'accès. D'après des estimations de l'UIT, 36% des femmes utilisent Internet dans le monde, contre 41% des hommes. Si les taux d'utilisation d'Internet ont quasiment atteint la parité dans le monde développé (l'utilisation d'Internet par les femmes serait seulement inférieure de 2% à celle des hommes), on estime que l'utilisation d'Internet par les femmes est inférieure de 16% à celle des hommes dans le monde en développement. À l'heure où les plates-formes Web et mobiles sont de plus en plus importantes pour la production, la consommation et la diffusion d'informations, les disparités entre les sexes en matière d'accès peuvent avoir un effet d'entraînement.

Néanmoins, l'utilisation des médias en ligne par les femmes dans le monde représente une tendance croissante. Alors qu'une enquête indiquait que les deux tiers des blogueurs dans le monde étaient des hommes en 2008 et 2010, en 2011, l'écart s'était quelque peu réduit, et seuls trois cinquièmes des blogueurs étaient des hommes.¹⁶ Les femmes sont plus nombreuses sur les réseaux sociaux. En effet, le pourcentage de femmes est systématiquement plus élevé sur les principaux sites de réseaux sociaux, y compris Twitter et Facebook, qui affichent tous deux la même répartition par sexe : 60% de femmes contre 40% d'hommes d'après le service de surveillance des sites Web Pingdom. Il n'existe en revanche aucune tendance claire indiquant que les « nouveaux médias » permettent aux femmes de contourner les gardiens qui restreignent leurs possibilités d'accès aux médias traditionnels, comme nous l'avons mentionné ci-dessus.

On note des disparités régionales importantes en ce qui concerne l'accès des femmes aux médias en ligne. L'essor spectaculaire des médias sociaux durant les révolutions de 2011 dans certains pays de la région arabe a masqué l'écart hommes-femmes observé ces six dernières années : les femmes constituent seulement un tiers des blogueurs et des utilisateurs de Facebook de la région. Des études menées dans deux pays d'Asie du Sud par l'initiative Gender and Citizenship in the Information Society (CITIGEN) de l'ONG indienne IT for Change ont également conclu que les femmes étaient largement sous-représentées dans les médias en ligne : elles sont à l'origine de moins d'un quart des blogs en langue locale et tendent essentiellement à publier des articles sur des questions personnelles. Si plus de la moitié des utilisateurs de Facebook et de Twitter

¹⁶ Les rapports annuels de Technorati *The State of the Blogosphere* étudient la représentation des deux sexes depuis 2008. (Il s'agit d'une enquête Internet en anglais qui repose sur des réponses fournies par les intéressés eux-mêmes et les États-Unis y sont représentés de façon disproportionnée).

étaient des femmes au niveau mondial, dans de nombreux pays, en particulier en dehors de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à utiliser Facebook et l'écart se creuse encore pour ce qui est des comptes Twitter.

L'utilisation des nouvelles technologies a commencé à donner aux femmes des possibilités accrues de visibilité et d'accès au flux d'informations par des moyens non traditionnels. Ainsi, le site international de médias citoyens Global Voices fournit une plateforme permettant à des individus d'écrire des articles sur la politique et de soumettre des commentaires. D'après une analyse réalisée par l'équipe Open Gender Tracker du *Guardian* dans les archives de Global Voices depuis le lancement du site en 2005, les femmes ont produit 51% de toutes les publications et elles sont en général largement représentées dans toutes les régions du monde. Ces chiffres étaient plus élevés que ceux qui concernent deux journaux britanniques traditionnels de premier plan, *The Guardian* et *The Telegraph*, où respectivement 33% et 19% de femmes ont écrit des articles sur la même période. De même, les femmes de la région arabe sont devenues des sources d'information plus facilement accessibles grâce aux communications en ligne. On observe également une augmentation du nombre de textes d'opinion rédigés par les femmes depuis 2005 sur toutes les plates-formes de médias, en particulier dans les médias en ligne basés en Amérique du Nord, où les femmes représentent 20% des auteurs de tribunes dans les médias traditionnels contre 33% dans les publications en ligne en 2011, selon le Projet OpEd.¹⁷ Toutefois, dans ces deux catégories de médias, les femmes signent beaucoup plus d'articles sur des sujets traditionnellement féminins (cuisine, mode, famille et décoration) et bien moins que les hommes sur les sujets d'intérêt général autres que la santé. Minoritaires parmi les blogueurs politiques, les femmes sont sous-représentées dans les rubriques politiques des sites d'actualités et des magazines en ligne en anglais, tendance qui semble être restée stable au cours des six dernières années.

Malgré un accès accru à la production de contenus informatifs et une plus grande capacité à contourner les gardiens traditionnels, la représentation inégale des femmes dans les médias en ligne est une tendance qui se poursuit. Associée à l'écart hommes-femmes en matière d'accès, cette situation crée une double inégalité des sexes en matière de pluralisme. D'après les résultats d'une enquête pilote sur les actualités sur Internet, la sous-représentation des femmes dans les médias traditionnels s'est transposée dans le monde virtuel. De manière générale, dans les articles de 84 sites Web nationaux et internationaux examinés par le GMMP en 2009, moins d'un quart (23%) des sujets d'actualités étaient consacrés aux femmes. D'autres études ont également constaté que les médias grand public mentionnaient, citaient et utilisaient en grande majorité des blogs dont les auteurs sont de sexe masculin. Au vu de la symbiose entre médias professionnels traditionnels et modernes (les médias citoyens), il n'est peut-être pas surprenant que la

17 L'échantillon comprend uniquement des médias basés aux États-Unis.

multiplicité des plates-formes n'ait pas entraîné une évolution vers une plus grande équité dans les médias grand public.

Malgré le potentiel démocratique offert par les nouvelles technologies des médias, la présence des femmes dans les médias en ligne, en tant que professionnelles et sources, n'est guère plus importante que dans les médias traditionnels. Les nouvelles technologies de communication ont indubitablement abaissé les barrières d'accès à la production de contenus et ont facilité la pénétration de nouveaux acteurs – y compris de femmes – dans les médias. Toutefois, leur incidence réelle sur la parité hommes-femmes dans le pluralisme des médias (modernes et traditionnels) ne s'est toujours pas fait sentir.

CHAPITRE 3 : INDÉPENDANCE

L'indépendance désigne l'autonomie du journalisme professionnel.

QUE ... INDÉPENDANCE DES MÉDIAS ...SIGNIFIE ?

ABSENCE

D'INGÉRENCE
POLITIQUE ET
COMMERCIALE



AUTONOMIE

DES

JOURNALISTES
PROFESSIONNELS

& DES INSTANCES
DE RÉGULATION



PROFESSIONNALISME

DES NORMES ET DES
CODES DE DÉONTOLOGIE



PLAIDOYER ET FORMATIONS

D'ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES



QUALITÉ

DE L'INFORMATION



INDÉPENDANCE

DE LA RADIO-TÉLÉVISION
DE SERVICE PUBLIC



INDÉPENDANCE: INTRODUCTION

VUE D'ENSEMBLE

Le terme «indépendance» désigne spécifiquement le degré de séparation entre les médias et les journalistes d'une part et l'État et autres intérêts externes d'autre part; dans le cadre de l'indépendance, la déontologie professionnelle permet aux médias et aux journalistes d'exécuter leur mission de service public et, notamment, de jouer un rôle de surveillance.

Ce chapitre décrit ces conditions et présente la synthèse des tendances régionales. L'indépendance désigne les conditions du professionnalisme journalistique et renvoie au degré d'intégrité éditoriale et d'autonomie de fonctionnement des collectifs (médias) et des individus (producteurs de journalisme) par rapport à une influence manifeste ou masquée. Les éléments à prendre en compte sont notamment la force des organisations professionnelles et des systèmes d'examen par les pairs, ainsi que le degré d'autonomie professionnelle des journalistes au sein (ou à l'extérieur) des institutions de médias. Un environnement composé d'organisations faisant la promotion du journalisme autonome à travers le plaidoyer, la formation, la surveillance, etc. a également des effets sur l'indépendance.

La sécurité de l'emploi et les droits prévus par la loi concernant l'affiliation à des syndicats peuvent avoir une incidence sur le niveau d'indépendance des journalistes en matière de décisions et de conduite professionnelle. Les questions de propriété et le degré de respect par les propriétaires des médias de la nature et du rôle spécifiques de la profession jouent également un rôle important, tout comme la possibilité qu'ont les employés d'exercer le journalisme conformément aux normes éditoriales, plutôt que pour satisfaire les intérêts commerciaux plus larges de leur employeur ou d'autres intérêts. Parmi les autres considérations sur l'indépendance, il faut citer le degré d'efficacité des conseils de presse indépendants et des médiateurs en matière d'autorégulation, ainsi que le niveau de reconnaissance et de la prise en compte de l'égalité des genres dans les instances de réglementation et d'autorégulation. Ces considérations ont une incidence sur la manière dont l'indépendance se reflète dans l'application pratique de l'éthique professionnelle par les journalistes. Les questions relatives à l'indépendance sont donc déterminantes pour la pratique du journalisme (y compris l'existence éventuelle d'une autocensure), en particulier pour la qualité des informations émanant des médias.

L'indépendance dépend également en grande partie de la nature des systèmes nationaux de régulation des médias.¹⁸ En présence de monopoles d'État, l'État exerce un contrôle

18 Nombre des indicateurs utilisés pour évaluer l'indépendance, notamment ceux employés par l'Indice de durabilité des médias d'IREX, réalisent des mesures au niveau de l'État-nation. La plupart de ces mesures ne peuvent pas être utilisées pour évaluer l'indépendance des médias transnationaux ou internationaux.

plutôt qu'une fonction de régulation, tandis que dans un paysage médiatique pluraliste, la régulation couvre souvent les secteurs publics aussi bien que les autres secteurs des médias. Il est particulièrement important pour l'indépendance qu'il existe un système de régulation permettant l'application de mécanismes d'autorégulation.

Les systèmes de régulation déterminent la solidité ou au contraire l'insuffisance de l'indépendance éditoriale, notamment de par la manière dont ils concilient les forces du marché et les interventions des autorités publiques. En ce qui concerne la radio-télévision publique, par exemple, la régulation peut donner lieu à une indépendance éditoriale garantie par la loi ainsi qu'à un modèle de gestion fondé sur les redevances ou autres mécanismes de financement, ce qui met le journalisme à l'abri des pressions du marché, qui risqueraient sans quoi d'entraîner des distorsions ou l'élimination des contenus peu ou pas rentables. La régulation prend d'autres formes lorsque les radiodiffuseurs sont contrôlés par l'État et que les autorités peuvent exercer une influence sur les décisions relatives à l'administration, à la production et à la programmation. Elle se distingue également dans le cas des services de radiodiffusion entièrement commerciaux bien que, dans certains pays, elle impose des paramètres qui assurent des obligations d'intérêt public, par exemple des normes d'impartialité lors de la couverture médiatique des élections.

La question de l'indépendance en matière de régulation concerne aussi l'attribution et la gestion des fréquences de diffusion, ainsi que la gestion financière des organismes de radio-télévision de service public, qui peuvent l'une comme l'autre avoir une incidence sur l'intégrité éditoriale du journalisme. La question ici est de savoir si ces types de fonctions sont assurés par l'État ou par des autorités indépendantes séparées de la hiérarchie administrative et libres de toute influence politique. L'indépendance du système de régulation est un enjeu qui dépasse le cadre des médias audiovisuels, notamment lorsque l'État autorise des publications et/ou délivre une licence aux journalistes [voir chapitre LIBERTÉ]. Lorsque les plates-formes intermédiaires sur Internet doivent intervenir sur leur contenu à la demande des autorités ou lorsqu'elles conçoivent et appliquent leurs propres conditions de service, l'indépendance éditoriale risque d'en pâtir.

Les avancées technologiques ont motivé le réexamen de la question de l'indépendance dans les cadres de régulation de nombreux pays. Divers défis relatifs à la régulation et au professionnalisme posés par les médias en ligne et la transition numérique ont émergé au cours des six dernières années :

- De nouveaux défis relatifs à l'autorégulation et à l'indépendance de la régulation sont apparus, parce que les instances de régulation et d'autorégulation existantes ne répondent pas de manière adéquate aux évolutions rapides qui touchent le secteur des médias et que différents acteurs font pression pour que de nouvelles réglementations restrictives soient appliquées à la radiodiffusion et à Internet.
- La remise en question des modèles de gestion traditionnels a entraîné dans de nombreuses régions une dépendance excessive à l'égard des financements publics ou d'autres sponsors externes, mais elle a aussi favorisé l'émergence de nouvelles

organisations journalistiques, notamment des groupes de journalisme d'investigation à but non lucratif, en particulier dans les régions Amérique latine et Caraïbes, ainsi qu'Europe de l'Ouest et Amérique du Nord.

- Les médias alternatifs indépendants sont plus nombreux, mais ils manquent souvent de normes professionnelles qui étayent l'indépendance des médias.

DÉLIVRANCE DE LICENCES ET INDÉPENDANCE

Avec l'expansion rapide d'Internet et des produits informatifs multiplates-formes ces dernières années, de nouveaux défis et questions ont émergé en matière de réglementation. La délivrance par l'État de licences à tous les médias, y compris à la presse écrite et, de plus en plus, aux médias en ligne, continue d'exister et permet dans certaines situations de limiter le journalisme indépendant, voire d'exercer des représailles contre lui. Bien que la délivrance de licences à la presse écrite perdure dans certaines régions d'Afrique, de la région arabe et d'Europe centrale et orientale, les États qui l'exigent sont minoritaires et la tendance est à la mise en conformité avec les normes internationales, qui sont opposées à l'octroi de licences à la presse écrite.

Dans certains pays, il est nécessaire de posséder une licence pour exercer le journalisme ou être journaliste, et les exigences de délivrance ont été renforcées en raison du développement du journalisme citoyen, en particulier dans des pays d'Asie et Pacifique et de la région arabe [voir chapitre LIBERTÉ]. On a observé des tendances contradictoires en ce qui concerne l'application de la réglementation des médias traditionnels aux médias en ligne : certains pays de la région arabe, d'Asie et Pacifique et d'Europe centrale et orientale prennent des mesures allant dans ce sens, ce qui est moins le cas en Afrique, Amérique latine et Caraïbes, et en Europe de l'Ouest et Amérique du Nord.

MÉCANISMES DE RÉGULATION ET D'AUTORÉGULATION

L'indépendance opérationnelle des instances de régulation reste un défi alors que l'on constate régulièrement des cas de pressions politiques et commerciales. La reconnaissance de l'autorégulation en tant que norme est encore loin de faire l'unanimité. Bien que des progrès aient été réalisés dans ce domaine dans quelques pays en transition, les systèmes d'autorégulation restent insuffisants tandis que des voix s'élèvent pour les remplacer par des systèmes de réglementation ou de corégulation, ou encore par des dispositifs de réglementation administrés par l'État.

Les organismes de régulation relevant de l'État sont directement administrés par les pouvoirs publics ou tendent à être perméables à l'influence politique dans les plupart des régions, où néanmoins les pressions en faveur d'une régulation indépendante s'accroissent. La radio-télévision de service public (à ne pas confondre avec la radiodiffusion contrôlée par les autorités publiques) bénéficiant d'une indépendance éditoriale reste quasiment inexistante dans de nombreux pays, en raison de l'absence

de cadres juridiques et réglementaires adéquats et faute d'une distanciation suffisante de l'État.

La régulation juridique de la presse écrite et des médias audiovisuels est la norme plutôt que l'exception dans certains pays d'Afrique et de la région arabe, où il est également courant que des organes politiques exercent un contrôle sur les instances de régulation. Bien qu'il existe plusieurs instances d'autorégulation dans la région africaine, elles sont généralement considérées comme étant assujetties à des instances de réglementation juridiques sous contrôle politique ou inefficaces en raison du manque de financement, de reconnaissance ou d'influence. Dans la sous-région d'Europe du Sud-Est, l'UNESCO travaille avec des organisations de médias et des ONG locales à l'élaboration de mécanismes d'autorégulation solides incluant des conseils de presse et des codes de déontologie, en accordant une attention particulière aux médias en ligne. Il n'existe quasiment pas d'organismes d'autorégulation dans la région arabe, bien que le besoin d'autorégulation ait été reconnu dans plusieurs pays et que certains éléments indiquent une tendance émergente potentielle au déploiement d'efforts allant dans ce sens depuis 2011. Dans certains pays des régions Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, les résultats sont mitigés, mais la tendance générale indique un manque de contrôles et d'équilibres dans les structures de régulation et une insuffisance de l'autorégulation, domaines dans lesquels les progrès en faveur de l'indépendance stagnent. Dans certains pays de la sous-région Asie, l'autorégulation est le plus souvent imputable aux exigences juridiques et à la supervision politique plutôt qu'au volontariat et à l'autonomie. Les journalistes disposent d'une autonomie insuffisante vis-à-vis des propriétaires de médias dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

L'autorégulation demeure généralement solide en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, où les systèmes de régulation ne menacent généralement pas de manière significative l'autonomie journalistique, sauf dans quelques cas. En Europe centrale et orientale, on n'observe aucune tendance à l'évolution dans les structures d'autorégulation, qui continuent d'être perçues comme étant inefficaces ou inutiles dans de nombreux pays. L'indépendance opérationnelle des instances de régulation des radiodiffuseurs continue de se dégrader dans de nombreux pays de cette région, où des cas récurrents de pressions politiques et commerciales ont été observés. Dans une forte proportion de pays où la presse écrite est également régulée, il semble que des organismes juridiquement autonomes subissent de plus en plus les pressions et les contraintes qu'exerce la branche exécutive.

Si les systèmes d'autorégulation collectifs, tels que les conseils de presse, ont continué de se développer dans certaines régions, leur efficacité reste discutable. Dans la sous-région Europe de l'Ouest, les formes individuelles d'autorégulation existant au sein d'entreprises ou de médias (bureau de médiateur de presse indépendant, par exemple) sont moins nombreuses qu'auparavant, principalement pour des raisons économiques. Dans les environnements où le secteur des médias s'est développé, par exemple dans certains pays d'Asie et Pacifique et d'Amérique latine et Caraïbes, l'intérêt pour ce genre

de modèles a légèrement augmenté. Dans l'ensemble, la mise en œuvre efficace de l'autorégulation reste un défi.

La radio-télévision publique indépendante et autonome a uniquement progressé en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, où elle était déjà relativement solide. À l'échelle mondiale, une majorité écrasante d'organes de radio-télévision détenus par l'État, y compris ceux relevant du domaine transnational et faisant office de médias internationaux, manquent toujours de dispositions efficaces garantissant l'indépendance éditoriale. De nombreux médias internationaux sont détenus principalement par l'État, auquel cas l'indépendance journalistique reste limitée, même lorsque le gouvernement n'exerce pas de contrôle direct.

Les femmes restent sous-représentées dans les instances de régulation et d'autorégulation, les syndicats professionnels et les organes de gouvernance des médias, bien que selon la tendance qui semble se dessiner, la dynamique de genre et l'adoption de politiques appropriées bénéficient d'une attention grandissante. L'inégalité des genres et la discrimination dans les instances de régulation n'ont pas fait l'objet de progrès notables dans la plupart des régions, et les politiques consacrées à ces problématiques restent relativement rares dans une grande partie du monde. [VOIR INDÉPENDANCE : GENRE].

PROFESSIONNALISME ET ÉCOSYSTÈME ÉLARGI DES MÉDIAS

L'indépendance des médias et des journalistes nécessite un équilibre délicat entre les limites définies par la réglementation législative et l'autorégulation déontologique. Lorsqu'il est solide, cet équilibre assure sécurité de l'emploi, intégrité et dignité aux employés des médias. Dans ce contexte, le professionnalisme renvoie autant à la sensibilisation et à l'engagement en faveur de la déontologie qu'au statut d'autonomie professionnelle. L'autonomie professionnelle d'un journaliste dépend souvent dans une certaine mesure de son statut professionnel (contrat free-lance ou à durée indéterminée, statut de fonctionnaire dans certains cas, etc.) et de son salaire, du type d'employeur (public, privé, à but non lucratif), ainsi que de la diffusion et de la portée du contenu informatif (médias locaux, nationaux, régionaux ou internationaux).

Ces six dernières années, les difficultés économiques dans certaines parties de l'écosystème élargi des médias ont eu des répercussions sur la sécurité de l'emploi des journalistes professionnels. On peut notamment citer l'affaiblissement des droits de négociation collective, le retrait des syndicats des environnements de travail et la crainte croissante de perdre son emploi, qui ont entraîné une érosion de l'indépendance éditoriale. Dans certaines régions, il semble que cette situation ait rendu les journalistes plus vulnérables au «journalisme des dessous-de-table» et aux pots de vin, tandis que de nombreux médias ont davantage tendance à inclure des contenus payés ou sponsorisés, souvent camouflés en contenu informatif authentique. À des degrés divers, l'engagement en faveur de la déontologie professionnelle a stagné ou faibli pour différentes raisons : réaction à la concurrence accrue, effacement des limites entre les

intérêts éditoriaux et commerciaux et accès des journalistes citoyens à la production et la diffusion d'informations. De nouvelles questions relatives à la déontologie des médias sont apparues au croisement du journalisme, de la sécurité et de la vie privée.

L'éducation et la formation au journalisme, qui sont vitales pour l'indépendance et le professionnalisme, se sont développées dans la plupart des régions au cours des six dernières années, généralement à travers un mélange de programmes professionnels et universitaires, et d'initiatives menées par des ONG. En Afrique, en Asie et Pacifique, dans la région arabe et en Europe centrale et orientale, davantage de programmes de formation professionnelle et d'éducation sont disponibles, bien que leur qualité ne soit pas toujours régulière. Dans de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, les possibilités de formation professionnelle au niveau local sont limitées, certaines sous-régions manquant complètement de programmes et de diplômes de l'enseignement supérieur. En Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, le niveau des programmes de développement professionnel et de formation au journalisme reste relativement élevé.

Les organisations non gouvernementales représentent un élément important de l'écosystème des médias car elles surveillent l'indépendance, la couverture médiatique et l'exercice du journalisme, tout en plaidant en faveur de la liberté de la presse et de l'intérêt public. Les ONG jouant ce rôle sont présentes dans une certaine mesure dans toutes les régions, bien qu'elles soient confrontées à des difficultés de financement et de viabilité, en particulier dans certaines régions d'Afrique, d'Europe centrale et orientale et d'Amérique latine et des Caraïbes.

CONCLUSION

Dans les régions où la transformation politique a ralenti ou dans celles où l'État joue un rôle important dans le système des médias, les instances de régulation restent dépendantes de la branche exécutive, et les mécanismes d'autorégulation restent souvent trop faibles ou inefficaces. Dans d'autres régions, il existe des mécanismes de régulation autonomes et des mécanismes d'autorégulation visibles. Dans toutes les régions, la crise économique actuelle, la dégradation de la sécurité de l'emploi et la transformation des médias mue par le développement de la communication numérique ont continué de poser des difficultés de plus en plus complexes en matière d'indépendance des médias, de régulation et de professionnalisme au cours des six dernières années. Le développement de la formation au journalisme et les ONG œuvrant pour la liberté de la presse ont joué un rôle bénéfique pour l'indépendance des médias et le professionnalisme journalistique.

Les sections suivantes examinent les tendances relatives à l'indépendance des médias en ce qui concerne les médias internationaux et le genre.

INDÉPENDANCE : MÉDIAS INTERNATIONAUX

VUE D'ENSEMBLE

L'indépendance des journalistes et des médias continue à évoluer de manière inégale dans le monde. Par ailleurs, elle est de plus en plus remise en question par la fluctuation de la définition des médias et de l'application en ligne de la « liberté de la presse », ainsi que par la définition de ce qu'est un « journaliste » en raison de l'abaissement des barrières de production et de diffusion par les médias en ligne, de la transformation de certaines publications hors ligne en publications en ligne et du flux d'informations à double sens entre les médias en ligne et traditionnels. Les évolutions qui affectent les modèles de gestion des médias internationaux et transnationaux ont entraîné une dépendance accrue à l'égard des financements publics, facteur étroitement associé au risque de dépendance manifeste et de « capture » par l'État.

INDÉPENDANCE DES SERVICES D'INFORMATION INTERNATIONAUX

Les plus grands journaux, agences de presse et chaînes d'information sont tous régis par des modèles différents, bien que l'on observe une évolution vers les médias internationaux détenus par l'État depuis 2006 et les collectifs d'informations bénévoles [voir PLURALISME : GENRE]. Parmi ces modèles, on peut citer l'Agence France-Presse, détenue par l'État et des professionnels des médias, l'Agencia EFE en langue espagnole, qui est privée, Associated Press, qui est détenue collectivement par ses abonnés, Bloomberg, qui relève du secteur privé, Reuters, qui est également privée (et fait partie de Thomson Reuters depuis 2008) et Xinhua, qui est détenue par l'État. On constate différents degrés d'indépendance éditoriale dans le cadre de ces entreprises de médias. Parmi les organismes de radio-télévision d'information internationaux, dont les plus grands sont Al Arabiya, Al Jazeera, BBC (par l'intermédiaire d'un trust), CCTV, China Radio International, Deutsche Welle, France24, RT (anciennement Russia Today) et Voice of America (VOA), il existe différents cadres juridiques et pratiques, qui varient également d'une plate-forme à l'autre. Au vu de cette diversité, il est difficile de dégager les grandes tendances. On a pu toutefois remarquer que l'exercice de la radiodiffusion internationale était associé aux complexités de la politique étrangère et à ses relations avec l'environnement géopolitique. Certaines émissions internationales et étrangères tendent ainsi à refléter les intérêts de leur gouvernement respectif.

La dépendance de nombreux radiodiffuseurs internationaux envers le financement de l'État soulève des questions sur leur capacité à fournir des informations neutres et impartiales. Les institutions publiques disposant de statuts pluriannuels et détenus

par un trust indépendant (BBC, SVT) peuvent s'isoler plus facilement des pressions gouvernementales.¹⁹ Dans un autre cas, où l'indépendance éditoriale des médias est garantie par la loi, qui fixe également la conduite politique du gouvernement, le public considère l'information comme crédible. Les perceptions du public sont importantes si un service d'information étranger cherche à bénéficier d'une certaine crédibilité, facteur qui semble contrebalancer en partie l'influence de l'État. À plusieurs reprises, certains réseaux internationaux détenus par l'État ont été accusés de ne pas diffuser de reportages critiques envers le gouvernement qui les soutient. Toutefois, le manque d'études comparatives en la matière permet difficilement de confirmer, preuves à l'appui, de prétendus partis pris, et on ne dispose pas non plus de suffisamment d'éléments pour dégager des tendances spécifiques.

Au niveau international, l'influence politique et la pression commerciale ont parfois semblé mettre en péril l'indépendance des médias nationaux et internationaux. La propriété d'entreprise, différente de la propriété d'État et d'une réglementation gouvernementale stricte, n'est pas une garantie d'indépendance éditoriale. Les résultats d'une étude réalisée en 2011 par deux spécialistes de l'Université de New York sur les médias publics dans 14 pays développés laissent penser que les pressions commerciales sont bien plus nuisibles que l'ingérence politique. Les pressions commerciales ont aussi des répercussions sur les médias détenus par l'État, car elles encouragent ces derniers à s'adresser à un public urbain de classe moyenne, parfois aux dépens des valeurs du service public et des publics issus de milieux ruraux, pauvres ou minoritaires. Les organismes de presse audiovisuelle privés (internationaux et nationaux) en particulier se tournent vers des programmes de divertissement pour doper l'audimat.

La disparition récente de nombreux modèles de gestion a eu des répercussions sur l'indépendance des organisations de médias internationaux, ce qui a conduit le secteur à réévaluer ce qui constitue la « valeur » du contenu médiatique tout en entraînant le renforcement des programmes publics de développement, du mécénat d'entreprise et autres financements au titre « d'intérêts spéciaux » ou encore la subvention croisée des contenus. Ce type de financement, qui n'a rien de nouveau en matière de radiodiffusion internationale, risque d'avoir une incidence sur le contenu des médias, la présentation des informations et les lignes rouges que les journalistes se sentent incapables de franchir.

Si les grandes entreprises de médias s'emploient à attirer leurs propres annonceurs en ligne, les nombreux intermédiaires en ligne qui existent désormais, par exemple Google Ads, évitent aux petites entreprises de médias en ligne d'avoir à mettre en place des services spécifiques. Un annonceur d'envergure peut menacer l'indépendance journalistique d'une organisation de médias, mais il perd ce levier d'influence si le service d'information en ligne fait appel à un intermédiaire ; le cas échéant, en revanche, l'organisation ne maîtrise plus les publicités diffusées.

¹⁹ British Broadcasting Corporation (BBC) et Sveriges Television (SVT) sont respectivement les organismes de radio-télévision du service public britannique et suédois.

PROFESSIONNALISME ET ÉCOSYSTÈME ÉLARGI DES MÉDIAS

Les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales jouent généralement un rôle important dans la recherche sur les médias, en attirant l'attention sur certaines questions, en apportant leur soutien, en dispensant des formations, etc. Leurs activités contribuent à créer un environnement favorable à l'indépendance. Avec ses quelque 600 000 membres, la Fédération internationale des journalistes, fédération mondiale de syndicats de journalistes, est l'un des organismes les plus influents.²⁰ S'il existe quelques organismes transnationaux de déontologie de la presse, notamment l'Association mondiale des conseils de presse et l'Organisation des médiateurs de presse (qui se consacre à l'autorégulation au niveau de l'entreprise), il semble que ces derniers n'exercent pas d'influence majeure sur les grands médias.²¹ La plupart des institutions internationales et régionales les plus influentes consacrées aux journalistes et au journalisme continuent d'avoir leur siège en Europe ou en Amérique du Nord. Dans l'espace mondial des intermédiaires sur Internet, un système d'autorégulation volontaire embryonnaire a vu le jour sous la forme de la Global Network Initiative.²² Autre élément important semblant indiquer une tendance à l'autorégulation à ce niveau : la publication de 2013 de la Commission européenne intitulée *Guide pour le secteur des TIC sur l'application des principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*. La majorité des grands bailleurs de fonds des médias continuent de se trouver en Occident, ce sont le plus souvent des États.

Bien qu'il existe un certain nombre de codes de déontologie du journalisme visant à l'universalité, et même des codes pour les journalistes en ligne et les blogueurs, la plupart des agences de presse et des radiodiffuseurs transnationaux possèdent leurs propres codes. Il est à noter que certains grands radiodiffuseurs et agences de presse, notamment Al Arabiya, CCTV, CNN et Xinhua, semblent ne pas avoir publié de codes de déontologie spécifiques aux médias en ligne.

Au cours des six dernières années, on a noté une tendance à l'augmentation des supports de formation au journalisme. L'UNESCO a par exemple publié des guides complets pour les journalistes, qui traitent de sujets divers allant de la couverture des conflits au journalisme d'investigation. L'Organisation a également produit des cursus en ligne, notamment des *Modèles de cursus pour la formation au journalisme* et un programme en ligne d'éducation aux médias et à l'information. En 2013, l'UNESCO a commencé à se pencher avec ORBICOM, le réseau de chaires de l'UNESCO en communication, sur une Initiative mondiale pour l'excellence dans l'enseignement du journalisme, qui servirait de

20 Le siège de la FIJ est en Belgique.

21 Le siège de l'Association mondiale des conseils de presse (WAPC) se trouve en Turquie et celui de l'Organisation des médiateurs de presse (ONO) au Canada.

22 Le siège de la Global Network Initiative (GNI) est aux États-Unis.

cadre au regroupement et à l'approfondissement des travaux menés dans ce domaine. La BBC a lancé des initiatives de formations au journalisme et aux médias sociaux aux membres de communautés locales, et son site Web « College of Journalism » contient des ressources destinées aux journalistes citoyens en herbe. Ce genre d'initiatives vient s'ajouter aux supports et formations en ligne proposés par le Centre d'assistance aux médias internationaux, le Centre européen de journalisme, le Centre international pour les journalistes (ICFJ), Anywhere, le Knight Center for Journalism in the Americas, Poynter Online et d'autres.

INDÉPENDANCE : GENRE

VUE D'ENSEMBLE

L'indépendance en tant que composante majeure de la liberté de la presse ne peut pas être examinée en faisant abstraction de la question du genre. Les six dernières années ont montré des tendances inégales en matière de participation et d'influence des femmes dans les médias et les structures liées à la régulation, au professionnalisme et à l'indépendance. Une de ces tendances montre que des concepts, des cas concrets et des discussions portant sur le genre ont été intégrés aux programmes de journalisme et de communication. On a également observé que la communauté internationale était de plus en plus consciente que les indicateurs d'égalité des genres devaient être inclus aux analyses et indices du développement des médias et que ces données devaient être collectées régulièrement. La présence croissante des femmes dans l'éducation au journalisme et à la communication dans toutes les régions – tendance qui a commencé il y a environ 25 ans – ne s'accompagne pas d'une représentation équivalente dans les professions des médias, en particulier aux niveaux hiérarchiques supérieurs et dans les mécanismes de gouvernance, de régulation et d'autorégulation des médias [voir PLURALISME : GENRE]. Bien que dans certaines régions les organisations de médias aient davantage tendance à adopter des politiques de genre, les mécanismes de mise en œuvre sont souvent faibles ou inexistants. Les disparités hommes-femmes demeurent flagrantes en termes de rémunération, de sécurité de l'emploi et d'exercice de l'autonomie professionnelle.

CONSEILS ET INSTANCES DE RÉGULATION ET DE PRISE DE DÉCISION

D'après une étude menée par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) en 2012 et portant sur 44 instances indépendantes de régulation des médias de l'UE, les femmes représentaient 31% des membres de conseils. Rares sont les autres données disponibles sur la présence des femmes dans les organes gouvernementaux et les instances d'autorégulation. Un échantillonnage aléatoire des chiffres accessibles au public indiquait que la représentation des femmes variait de 0 à 25% en fonction des instances de régulation et des pays.

D'après un rapport mondial publié par la Fondation internationale des femmes dans les médias (IWMF) avec le soutien de l'UNESCO, qui porte sur la place des femmes dans les médias d'information et examine 59 pays et 522 organisations de médias, les femmes occupaient 26% des postes de gouvernance dans le monde, la représentation la plus faible étant observée dans la région arabe et l'Afrique et la plus élevée en Europe de l'Ouest, en particulier dans les pays scandinaves.²³

Depuis quelques années, la communauté internationale se préoccupe de plus en plus de la représentation des femmes dans les conseils d'administration, phénomène en partie imputable à l'effet cumulé de la pression des activistes et de la récente mise à disposition des données issues de la surveillance systématique.²⁴ En 2000, seul un pays surveillait régulièrement la proportion de femmes dans les conseils d'administration au plus haut niveau, tandis qu'en 2011, 12 pays au moins étudiaient régulièrement l'équilibre hommes-femmes dans les conseils de direction au plus haut niveau.²⁵ Les femmes, qui occupaient 25% des postes dans les conseils décisionnels internes de haut niveau des 96 organisations de médias interrogées dans le cadre de l'étude réalisée en 2012 par l'EIGE dans les 27 pays membres de l'UE, avaient plus de chances d'être représentées dans les conseils des organisations de radio-télévision du service public que dans ceux des organes de presse écrite et des radiodiffuseurs privés/commerciaux.

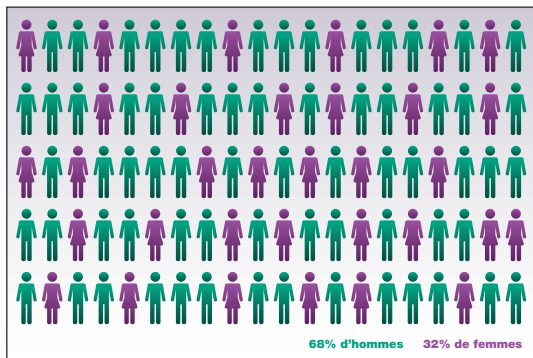
23 La répartition régionale du rapport de l'IWMF ne correspond pas toujours aux groupes régionaux de l'UNESCO, comme l'illustrent les graphiques qui suivent. Le graphique de l'Europe de l'Ouest inclut l'Europe du Nord.

24 Par exemple, en mars 2012, le Conseil d'administration de Facebook était entièrement masculin. À la suite de la campagne menée par le groupe 2020 Women on Boards et d'une large couverture médiatique, Facebook a nommé une première femme membre du conseil en juin 2012, puis une deuxième en mars 2013. Autre exemple : en mars 2013, en réponse aux données sur la sous-représentation des femmes dans l'audiovisuel, le Conseil supérieur de l'audiovisuel français a introduit un programme d'action en cinq points pour assurer l'équilibre hommes-femmes dans le secteur de l'audiovisuel dans son ensemble.

25 D'après un examen statistique de Governance Metrics International, en 2009, la part des femmes aux postes d'administrateurs dans 48 pays atteignait 8,9%, mais cette étude ne concernait pas uniquement les médias.

Figure 7
Répartition hommes-femmes dans les organes de gouvernance des médias

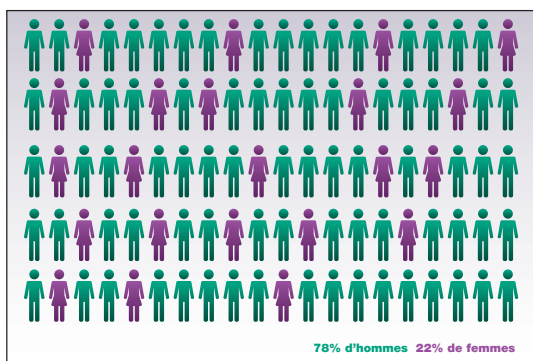
Europe occidentale



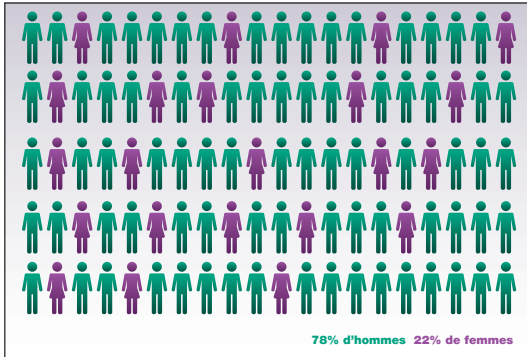
Europe centrale et orientale



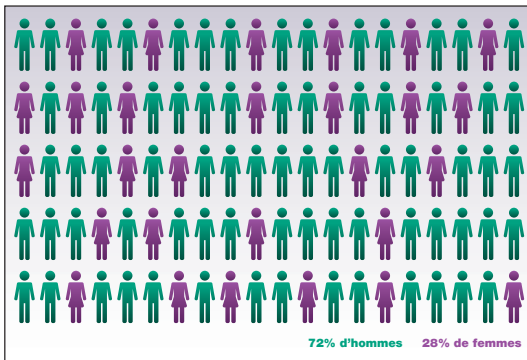
Amériques



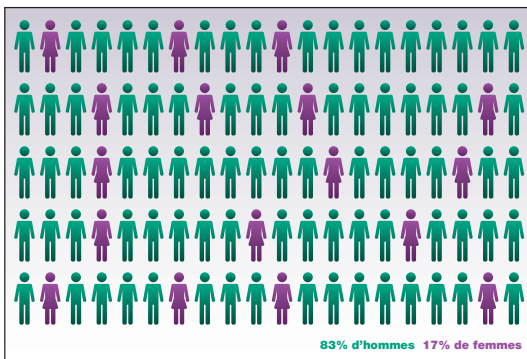
Asie-Pacifique



Afrique



Moyen-Orient et Afrique du Nord



Source: Byerly, C., International Women's Media Foundation (IWMF). (2011). *Global Report on the Status of Women in the News Media*. Washington, D.C.: IWMF

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS DE DÉFENSE

D'après une enquête de 2001 menée par la Fédération internationale des journalistes (FIJ), les femmes représentaient 29% des membres de syndicats dans 38 pays mais elles n'étaient que 17% à siéger dans les organes directeurs des syndicats. Ce déséquilibre était davantage marqué dans certaines régions que dans d'autres. Il est difficile de déterminer une tendance mondiale en raison du manque de données récentes disponibles. En 2008, réagissant à une enquête montrant que les femmes occupaient seulement 12% des postes décisionnels dans les associations de journalistes de la région arabe, la FIJ a lancé une campagne intitulée «Women Partners in Trade Union Leadership» pour encourager les femmes journalistes de la région à se présenter aux élections des organes décisionnels des syndicats. Son rapport de 2010 indiquait que la représentation des femmes dans les syndicats de journalistes avait légèrement augmenté pour atteindre 15%. En Europe, en revanche, on a noté une tendance à la baisse au cours des six dernières années, en raison des avancées réalisées plus tôt dans la décennie. En 2013, les femmes comptaient pour 42% des membres de syndicats de journalistes européens et pour 36% des membres d'organes décisionnels des syndicats, un chiffre en baisse par rapport aux résultats antérieurs établis à 45% et 39% respectivement.²⁶

En Europe, les syndicats nationaux des médias de dix pays comportaient une section ou un conseil consacré à la promotion de l'égalité des genres dans les syndicats. Certains gouvernements de la sous-région scandinave ont institué le poste de médiateur, chargé d'exécuter des audits indépendants sur l'égalité des genres dans les médias (et d'autres entreprises). De plus, des syndicats et des organisations journalistiques de la sous-région scandinave procèdent à une surveillance régulière de l'égalité des genres et ont mis en place d'autres mesures visant à préserver et à améliorer le statut des femmes. Toutefois, des plafonds de verre demeurent aux niveaux les plus élevés, comme dans les autres régions du monde. En dépit du manque de données longitudinales systématiques, il semble donc qu'une nouvelle tendance se renforce, du moins dans certaines régions, elle signale une prise de conscience accrue de la nécessité de veiller à la présence des femmes aux postes de direction des organes décisionnels relatifs aux médias. Cette prise de conscience ne semble pas encore avoir entraîné d'amélioration notable de la représentation des femmes.

Les informations accessibles au public montrent que dans la plupart des ONG internationales œuvrant dans le domaine de la liberté d'expression la composition des effectifs penchait en faveur des femmes. L'Indice sur la censure, l'Institut international pour la sécurité de la presse (INSI), l'IFEX, le Media Diversity Institute, ARTICLE 19 et la FIJ étaient tous présidées par des femmes en 2013, de même que les ONG sous-

²⁶ L'enquête de 2001 de la FIJ a révélé qu'en Europe, les femmes représentaient 37% des membres des syndicats et 19% des membres des organes de direction des syndicats. En 2006, ces chiffres étaient passés à 45% et 39% respectivement. La dernière enquête de la FIJ/FEJ a montré un déclin : les femmes représentaient 42% des membres des syndicats en 2013 et 36% des membres des organes décisionnels des syndicats. On note certaines variations entre les trois ensembles de données qui peuvent être dues aux différences entre les pays et les syndicats répondant aux enquêtes.

régionales l'Alliance de la presse d'Asie du Sud-Est (SEAPA) et l'Institut des médias d'Afrique australe (MISA). La plupart de ces prises de fonction sont relativement récentes (quatre depuis 2011), ce qui indique une tendance à la hausse de la représentation des femmes dans les organisations plaidant en faveur de la liberté de la presse.

AUTONOMIE PROFESSIONNELLE ET ÉGALITÉ DES GENRES

Les femmes d'un grand nombre de pays affirment que la culture d'entreprise et les attitudes des cadres supérieurs favorisent ou entravent la progression de carrière de manière déterminante.²⁷

Aucune différence significative n'a été signalée concernant la façon dont les femmes perçoivent leur autonomie professionnelle selon qu'elles travaillent dans des organisations publiques ou privées. Néanmoins, une étude de 2012 a constaté que la satisfaction professionnelle générale des femmes journalistes était plus élevée dans les chaînes de télévision publiques que dans les chaînes privées, mais ce résultat concernait la question de la sécurité de l'emploi et non les différences entre les sexes dans l'exercice de l'autonomie professionnelle. Dans certains pays, des formes plus extrêmes d'atteinte à l'autonomie professionnelle des femmes se manifestent sous la forme de campagnes de dénigrement visant à miner la crédibilité et la réputation des femmes journalistes [voir SÉCURITÉ: GENRE]. Cependant, certaines études laissent penser que les rapports entre les femmes et les hommes dans les salles de rédaction et la culture journalistique se sont améliorés.

Plus de la moitié des organisations de médias interrogées dans le cadre du Rapport mondial de 2011 sur le statut des femmes dans les médias disposaient d'une politique d'égalité des genres, ce taux variant largement d'une région à l'autre. Parmi les organisations de médias interrogées en Afrique et en Europe de l'Ouest (à l'exclusion des pays scandinaves), 69% avaient des politiques d'égalité des sexes, contre un quart environ au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et moins d'un cinquième en Europe centrale et orientale.

Des études nationales et régionales indiquent des taux encore plus faibles: moins d'un quart des entreprises de médias interrogées dans le cadre d'études sous-régionales ou nationales ont des politiques d'égalité des genres. D'après un rapport de 2010 de Gender Links, 16% des 126 entreprises de médias de 14 pays d'Afrique australe disposaient de politiques d'égalité des genres, mais elles étaient souvent incapables d'en définir le contenu. Le rapport de 2012 de l'EIGE a révélé qu'environ 25 des 99 organisations de

27 Par exemple, les procédures informelles de recrutement et de promotion peuvent s'avérer défavorables aux femmes car ces dernières ne font souvent pas partie des réseaux privés utilisés pour sélectionner des candidats adéquats, en particulier pour les postes de cadres supérieurs. Le besoin de se conformer aux attentes de l'organisation et d'adapter son comportement et son style afin d'entrer dans le moule d'une culture parfois hostile, ainsi que les perceptions de la direction sur ce qui est « approprié » peuvent avoir pour conséquence le rejet des idées éditoriales des femmes.

médias interrogées disposait d'une certaine forme de politique ou de code en faveur de l'égalité des genres. Il a également indiqué que peu d'organisations étaient proactives en termes de promotion de ces politiques ou codes, bien que les organismes de radio-télévision du service public soient davantage susceptibles que les organisations privées (presse et audiovisuel) d'adopter des mesures en ce sens. D'après les rapports du Baromètre des médias africains, les médias d'État font preuve de plus de dynamisme que les médias privés pour mettre en œuvre des politiques de discrimination positive en faveur des femmes. Les codes de déontologie des médias abordent rarement la question du genre de manière assez spécifique pour présenter une quelconque utilité.

Il faut souligner qu'un certain nombre d'organisations de femmes et d'autres organisations ont entamé un travail plus stratégique de promotion des normes et des politiques en matière d'égalité des sexes dans les médias. Cette évolution est visible dans la sous-région Afrique australe depuis 2006 et dans l'Union européenne (UE) depuis les années 1980, bien que la progression soit lente, en particulier en matière de représentation des femmes dans le contenu informatif. Ainsi, la Stratégie de l'UE pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2010-2015, ne contient aucune référence ni au contenu informatif ni au contenu relatif au genre. Toutefois, en 2013, le Conseil de l'Union européenne a pris note d'un ensemble d'indicateurs pour mesurer la présence des femmes aux postes décisionnels des médias et a appelé les États membres de l'UE à les utiliser pour évaluer régulièrement les progrès en la matière. Certaines entreprises de médias de différents pays ont adopté des normes en faveur d'une couverture équitable des hommes et des femmes dans les médias. Les femmes de la sous-région Afrique australe, organisées au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de Gender Links et de l'Institut des médias d'Afrique australe (MISA), ont commencé à travailler avec des salles de rédaction de la région il y a plusieurs années pour faire adopter un protocole sur le genre afin d'augmenter la quantité et la qualité de la couverture des questions relatives à l'égalité des genres et de faire progresser le statut des femmes dans la prise de décision dans les salles de rédaction. À la mi-2013, 13 des 15 pays de la SADC avaient signé le Protocole sur le genre et le développement, qui s'inscrit dans un programme plus large de développement des femmes sur les plans éducatif et politique.²⁸ Toutefois, les dispositions du Protocole relatives aux médias n'ont pas été largement appliquées, même dans les organisations de médias publiques. On constate de façon générale une méconnaissance du Protocole dans plusieurs des organisations des médias étudiées.

28 Le Protocole de la SADC, adopté par les chefs d'État de la SADC en 2008, a transformé les engagements non contraignants de la Déclaration sur le genre et le développement de la SADC de 1997 en actions concrètes, assorties d'une échéance et juridiquement contraignantes. Un outil de recherche, le Baromètre du protocole sur le genre, a été élaboré pour mesurer les progrès accomplis. C'est une équipe d'ONG de femmes (l'Alliance pour le Protocole sur le genre), qui travaille en collaboration avec l'Unité de genre du secrétariat de la SADC, qui est à l'origine du Protocole.

ÉQUITÉ SALARIALE ET SÉCURITÉ DE L'EMPLOI

Les disparités salariales ont été documentées dans la plupart des régions, en particulier aux niveaux de la gouvernance et de la direction. L'écart salarial le plus important s'observe dans la région Asie et Pacifique et dans la région arabe, suivies des Amériques, où il est légèrement moins prononcé. En Europe, l'écart salarial global entre les hommes et les femmes semble avoir légèrement diminué entre 2008 et 2011 d'après les données d'Eurostat, bien qu'on ne sache pas avec certitude si cette tendance s'applique au secteur des médias. Concernant la sécurité de l'emploi, les hommes tendent à occuper davantage de postes à temps plein et free-lance que les femmes : ils représentent 67% des emplois à temps plein dans le secteur des médias dans le monde, tandis que les femmes occupent 73% des emplois temporaires à temps partiel. En 2013, la FIJ a signalé que la crise économique mondiale avait affecté les membres des syndicats indépendamment de leur sexe, mais que dans certains pays les femmes, en particulier les femmes enceintes et les femmes d'un certain âge, avaient été touchées de manière disproportionnée.

FORMATION UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNELLE

Les données de l'UNESCO pour 2008 indiquaient que les femmes représentaient la majorité des étudiants de niveau tertiaire en journalisme et information dans toutes les régions du monde, de 58% dans la région arabe à 69% en Europe centrale et orientale. Cette tendance est restée relativement constante depuis les années 80 au moins. Le fait que la tendance à la réussite éducative ne se traduise pas par une proportion équivalente de postes occupés par des femmes dans les médias, en particulier aux échelons hiérarchiques élevés, continue d'être documenté dans des études et rapports de nombreux pays, ce qui en fait l'une des tendances les plus persistantes du secteur.

La majorité (70%) des médias interrogés dans le cadre du *Rapport mondial sur le statut des femmes dans les médias* affirmaient offrir aux femmes des possibilités de formation professionnelle, avec des résultats relativement homogènes dans les différentes régions, hormis l'Afrique subsaharienne, qui affichait le taux le moins élevé (56%). Aucune information solide n'était disponible concernant les éventuelles différences entre médias publics et privés concernant les possibilités d'éducation ou de formation.

CHAPITRE 4 : SÉCURITÉ

Les questions relatives à la sécurité sont fondamentales pour la liberté de la presse et soulignent en particulier qu'il est de la responsabilité de l'État de protéger la liberté des médias et de veiller à ce que les crimes commis contre des personnes exerçant le journalisme ne restent pas impunis.

QUE ...
SÉCURITÉ DES JOURNALISTES
...SIGNIFIE ?

ABSENCE D'

ASSASSINATS



IMPUNITÉ



INCARCÉRATIONS



EXIL



HARCÈLEMENT



AUTOCENSURE



DESTRUCTION



SÉCURITÉ: INTRODUCTION

VUE D'ENSEMBLE

Le taux d'assassinats de journalistes, la forme la plus extrême de censure, a augmenté dans toutes les régions du monde au cours des six dernières années, à l'exception de l'Europe centrale et orientale, où les assassinats ont diminué après avoir atteint un nombre record en 2008. De plus, les journalistes citoyens sont désormais pris pour cibles, au même titre que leurs homologues professionnels. La communauté internationale a davantage pris conscience de l'importance des mesures en faveur de la sécurité des journalistes, comme l'illustrent la Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU 1738 de 2006, le Plan d'action de l'ONU sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité de 2012, le Plan de travail de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité de 2013, le débat du Conseil de sécurité des Nations Unies de 2013 et la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2013. Les zones en proie à des conflits continuent d'être les endroits les plus dangereux pour l'exercice du journalisme, même si un nombre accru de journalistes ont été tués en dehors de ces zones avant les révolutions qui ont éclaté dans certains pays de la région arabe. L'impunité reste la tendance dominante: les auteurs d'assassinats ou d'agressions contre des journalistes sont rarement traduits en justice. On note également une tendance marquée à l'emprisonnement des journalistes, les journalistes en ligne et de la presse écrite étant les plus affectés, bien que de nombreux gouvernements aient soutenu que certains journalistes n'avaient pas été emprisonnés en raison de l'exercice du journalisme mais pour d'autres motifs. Le présent chapitre décrit les principales dimensions de la sécurité et fait la synthèse des grandes tendances mondiales relatives à ces questions.²⁹

SÉCURITÉ PHYSIQUE

L'UNESCO est l'agence des Nations Unies ayant expressément pour mandat de défendre la liberté de la presse et la liberté d'expression. La sensibilisation du public aux assassinats de journalistes et à l'impunité constitue une part importante de cette mission. Le Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) de l'UNESCO reçoit, depuis 2008, des rapports bisannuels des directeurs généraux de l'Organisation sur les assassinats de journalistes. Entre 2007 et 2012, les directeurs généraux successifs de l'UNESCO ont condamné l'assassinat de 430 journalistes, dont près de 30% se sont produits en 2012.

29 Les chiffres relatifs aux assassinats de journalistes par région et sexe sont tirés de la base de données interne de l'UNESCO *Journalist Killings and Status of Judicial Inquiry, 2007-2012*. Sauf mention contraire, toutes les données liées aux auteurs des assassinats de journalistes et aux sujets de reportage sur lesquels travaillaient les journalistes assassinés, ainsi que les données sur l'emprisonnement et l'exil des journalistes, ont été recueillies par le Comité pour la protection des journalistes (CPJ).

Le nombre de condamnations par an a été relativement stable entre 2007 et 2011, mais il a quasiment doublé en 2012, passant de 62 en 2011 à 121 en 2012 dans le contexte de la guerre et des violences qui ont éclaté dans certaines parties de la région arabe et d'Afrique. Environ 5% des journalistes tués depuis 2007 sont des femmes, ce qui reflète leur faible niveau de représentation chez les reporters (seulement un peu plus d'un tiers dans le monde) et leur sous-représentation dans les domaines de la politique, de la guerre, de l'économie et autres thèmes traditionnellement « masculins ». Pendant cette période, les journalistes de la presse écrite ont été les plus touchés (176 décès), suivis par les journalistes de la télévision (100) et de la radio (87). En 2012, les victimes ont été plus nombreuses dans le domaine de la publication sur Internet en raison de l'augmentation des meurtres de journalistes citoyens et du fait que de nombreux journalistes publient du contenu sur plusieurs plates-formes.

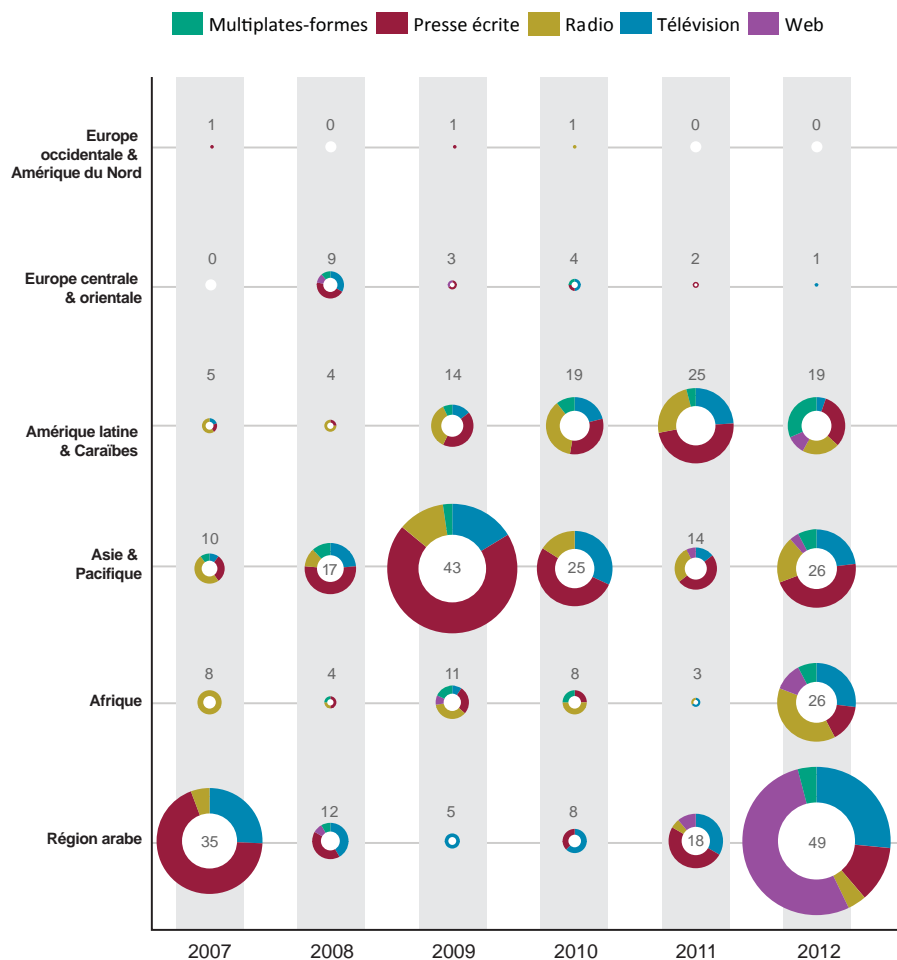
Les condamnations de l'UNESCO pendant la période mentionnée concernent également les blogueurs et les journalistes en ligne. Les condamnations d'assassinats de journalistes en ligne par la Directrice générale sont passées de 3 en 2011 à 32 en 2012. Dans sa Décision sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité adoptée en 2012, lors de sa 28e session, le Conseil intergouvernemental du PIDC a demandé à la Directrice générale de signaler les assassinats de « journalistes, d'agents des médias et de producteurs de médias sociaux qui [généraient] un volume important d'information d'intérêt public. » Comme dans le Plan de travail de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité,³⁰ le terme « journaliste » employé dans la présente analyse désigne tous ces types d'acteurs.

D'après les données de l'UNESCO, dans certaines parties de la région Asie et Pacifique, le nombre d'assassinats a augmenté au cours des six dernières années, avec une forte progression en 2009. Plus de 60% du total de 135 assassinats condamnés par les directeurs généraux de l'UNESCO en Asie et Pacifique ont eu lieu dans deux États. On dénombre 12 femmes (9%) parmi les journalistes assassinés. En Afrique, le nombre d'assassinats de journalistes est resté constant sur toute cette période, à l'exception de la forte progression observée en 2012 en rapport avec un conflit violent ; aucun des journalistes tués n'était des femmes. Dans la région arabe, le nombre d'assassinats de journalistes a diminué en 2010, avant de remonter en 2011 puis en 2012, notamment en raison de conflits violents ; deux femmes journalistes ont été tuées dans cette région. L'Europe centrale et orientale a enregistré un déclin régulier du taux d'assassinats de journalistes depuis 2008. On a dénombré trois condamnations d'assassinat de journalistes en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, tous antérieurs à 2011 ; aucun d'entre eux ne concernaient des femmes. Dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes, on a assisté à une hausse régulière du taux d'assassinats de journalistes entre 2007 et 2011, avec une légère baisse en 2012. La plupart des décès observés dans cette région ont eu lieu dans des pays où les cartels de la drogue et le crime organisé étaient actifs. Parmi les journalistes assassinés, les journalistes de la presse écrite tendaient à être plus nombreux que leurs homologues travaillant dans d'autres médias, dans toutes les régions à l'exception de l'Afrique, où les journalistes radio représentaient la proportion la

30 Adopté lors de la 191e session du Conseil exécutif de l'UNESCO en avril 2013.

plus élevée des journalistes assassinés, et de la région arabe, où les journalistes en ligne comptaient pour la majorité des journalistes tués en 2012.

Figure 8
Nombre de journalistes tués par média et par région (2007-2012)



Source : Base de données interne de l'UNESCO *Journalist Killings and Status of Judicial Inquiry, 2007-2012*

Comme l'a indiqué la Directrice générale dans son rapport de 2012 auprès du PIDC, au moins 75% des journalistes dont les assassinats ont été condamnés de 2010 à 2011 avaient été personnellement pris pour cible (et non tués dans l'exercice de leurs fonctions) et beaucoup avaient auparavant reçu des menaces. Autre tendance constante : la grande majorité des victimes étaient des journalistes locaux travaillant dans leur pays.

L'UNESCO a effectué une analyse de ses propres données, de celles de rapporteurs spéciaux sur la liberté d'expression et de plusieurs bases de données de diverses grandes organisations non gouvernementales indépendantes internationales qui travaillent sur ces

questions (les résultats ont été restructurés pour respecter le découpage régional de l'UNESCO).

Bien que les auteurs d'assassinats de journalistes soient inconnus dans 15% des cas entre 2007 et 2012, les cas où les auteurs ont été identifiés permettent de dégager la tendance mondiale suivante: les groupes militaires sont de plus en plus souvent responsables de l'assassinat de journalistes, tandis que les groupes politiques le sont moins souvent qu'auparavant – ils représentent toujours néanmoins la majorité des auteurs d'assassinats identifiés au cours des six dernières années. D'après un rapport conjoint des Rapporteurs spéciaux sur la liberté d'expression de l'ONU, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Organisation des États américains (OEA) et de la Commission africaine sur les droits de l'homme et des peuples (CADHP), il y aurait eu davantage d'assassinats de journalistes pour des motifs politiques en 2009 que pendant n'importe quelle autre année de la dernière décennie, ce qui dénote le manque de tolérance à la critique de la part des personnes au pouvoir. Le rapport indique également que les journalistes qui traitaient de problèmes sociaux, notamment du crime organisé ou du trafic de stupéfiants, des violations des droits de l'homme ou de la corruption, ou qui décrivaient la situation dans des zones de conflit, étaient particulièrement exposés. Des éléments indiquent également que les reportages sur la violence précipitent souvent les actes de violence contre les journalistes.

Les zones de conflit continuent d'être les lieux les plus dangereux pour le journalisme, bien que davantage de journalistes aient été tués en dehors de ces zones entre 2007 et fin 2010, avant les mouvements de révolte survenus dans certains pays de la région arabe. D'après un rapport de 2012, 88% des journalistes tués couvraient des sujets en rapport avec la guerre, 50% d'entre eux des questions liées aux droits de l'homme et 35% des questions de politique.³¹

IMPUNITÉ

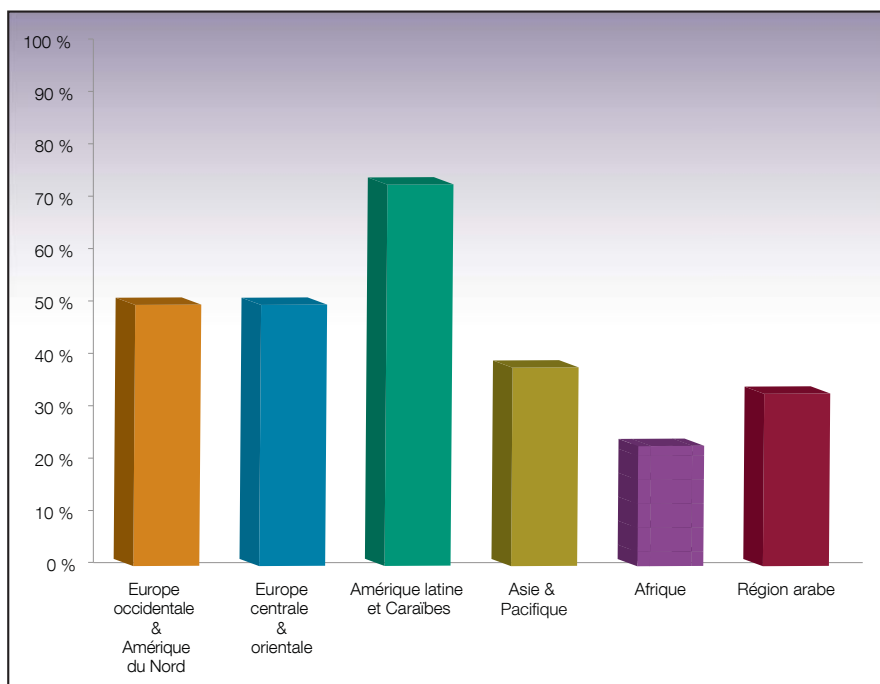
L'impunité reste la tendance prédominante. En effet, peu d'auteurs d'assassinats ou d'agressions contre des journalistes ont été traduits en justice. L'impunité désigne l'absence de sanction contre les personnes qui commettent un crime. Elle indique ainsi l'échec des systèmes judiciaires ainsi que la création d'un environnement dans lequel les crimes contre la liberté d'expression sont impunis, ce qui pose une sérieuse menace à la liberté d'expression. La pratique de l'impunité et l'impunité escomptée risquent d'encourager les violations de nombreux droits de l'homme autres que la liberté d'expression et la liberté de la presse, tout en favorisant d'autres formes de criminalité. La réduction au silence par des moyens physiques, les arrestations et les détentions arbitraires, les disparitions forcées, le harcèlement et l'intimidation visent souvent non

³¹ Il est possible que le pourcentage total soit supérieur à 100%, car plusieurs catégories s'appliquaient dans certains cas.

seulement à faire taire les journalistes, mais aussi à intimider la population pour l'amener à pratiquer l'autocensure.

D'après des données de l'UNESCO, moins d'un assassinat de journalistes sur dix a donné lieu à une condamnation sur la période examinée. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression met l'impunité sur le compte du manque de volonté politique à mener des enquêtes. Depuis 2008, le PIDC encourage les États membres à transmettre, à titre volontaire, des informations sur l'état des enquêtes judiciaires diligentées pour chacun des assassinats condamnés par l'UNESCO, afin qu'elles soient intégrées à un rapport public soumis tous les deux ans au Conseil du PIDC par le Directeur général. L'analyse de ces réponses volontaires par l'UNESCO indique que moins de la moitié (42%) des États membres où se sont produits des assassinats entre 2007 et 2012 avaient répondu à la mi-2013.

Figure 9
Taux de réponse des États membres aux demandes des Directeurs généraux de l'UNESCO sur l'état des enquêtes judiciaires sur les assassinats de journalistes, 2007-2012

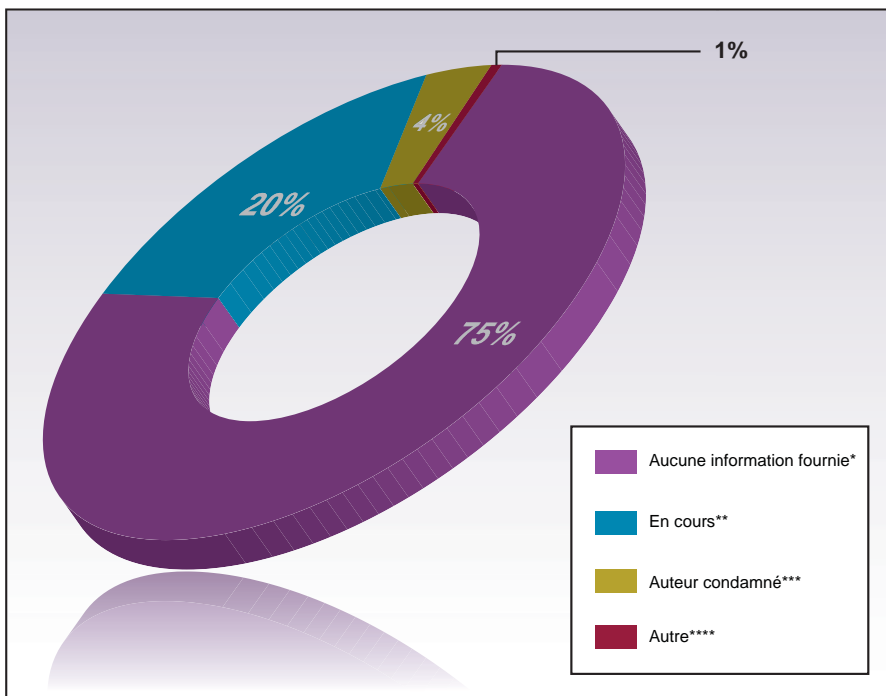


Source : Base de données interne de l'UNESCO *Journalist Killings and Status of Judicial Inquiry, 2007-2012*

- Dans la région Afrique, trois États membres sur les treize (23%) ont répondu aux demandes d'information volontaire sur la progression des enquêtes judiciaires, deux d'entre eux faisant état d'une enquête en cours et le troisième d'une condamnation.
- Dans la région arabe, trois des neuf États membres (33%) ont répondu, l'un d'entre eux faisant état de condamnations dans deux cas et les deux autres d'enquêtes en cours.

- Parmi les seize États membres où des journalistes ont été tués en Asie et Pacifique, six (38%) ont répondu, deux indiquant qu'un auteur avait été condamné et les quatre autres faisant état d'enquêtes en cours ou du manque d'informations disponibles.
- En Europe centrale et orientale, deux pays sur quatre (50%) ont répondu en faisant état de condamnations, l'un d'entre eux ayant précisé qu'une enquête était en cours.
- Dans la région Amérique latine et Caraïbes, huit des 11 États membres concernés (73%) ont répondu à la demande de l'UNESCO, six d'entre eux faisant état de condamnations, d'un acquittement ou d'une autre issue. Cinq d'entre eux ont fait état de condamnations et d'enquêtes en cours et deux autres ont indiqué que des enquêtes étaient en cours.
- Un seul des deux pays où des assassinats ont eu lieu en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord (50%) a répondu à la demande de l'UNESCO, en faisant état d'une condamnation et d'une enquête en cours.

Figure 10
État des enquêtes judiciaires, 2007-2012



* Aucune information fournie: l'État membre n'a pas répondu à la demande d'information sur les suites judiciaires des assassinats de journalistes.

** En cours: l'État membre a fourni une réponse à la demande d'information sur les suites judiciaires des assassinats de journalistes. Les informations de cette catégorie sont les suivantes ; 1. L'État membre reconnaît l'affaire sans donner d'information supplémentaire ; 2. L'enquête a été prise en charge par les autorités de police ; 3. L'affaire a été portée devant le système judiciaire.

*** Auteur condamné: l'affaire a été résolue et l'auteur du crime a été condamné.

**** Autre: l'enquête a débouché sur un acquittement ou l'affaire a été classée. Dans un cas, l'État membre a répondu que la victime n'était pas un journaliste.

En 2012, le Conseil du PIDC de l'UNESCO a exhorté les États membres à répondre à titre volontaire à la demande d'information sur les suites judiciaires et ce afin d'être témoins de leur engagement en faveur de la lutte contre l'impunité. Dix des 12 pays figurant dans l'Indice annuel de l'impunité 2013 y apparaissent chaque année depuis la création de ce bilan annuel en 2008. Quelque 30% des affaires figurant dans cet indice concernent des journalistes qui couvraient des sujets politiques. Le deuxième sujet d'enquête le plus dangereux semble être la corruption, avec environ 20% des victimes signalées. Dans 26% des cas de meurtres, ce sont des responsables gouvernementaux et militaires qui ont été considérés comme étant les principaux suspects. La plupart des victimes avaient reçu des menaces avant d'être assassinées, tendance également notée par l'UNESCO.

Les efforts de lutte contre l'impunité se sont renforcés au cours des dernières années. Outre les mesures prises par la communauté internationale qui sont mentionnées ci-dessus, la Déclaration de Medellín, publiée en 2007 à l'occasion de la conférence de la Journée mondiale de la liberté de la presse convoquée par l'UNESCO cette année-là, a de nouveau appelé les États membres à agir davantage pour assurer la sécurité des journalistes et combattre l'impunité, dans les situations de conflit comme en temps de paix. Cet appel a été repris dans les déclarations de Carthage et de San José publiées lors de la Journée de la liberté de la presse 2012 et 2013 respectivement. En outre, en 2011, l'IFEX, réseau mondial regroupant quelque 90 groupes de défense de la liberté d'expression dans le monde, a lancé une campagne de sensibilisation en commémorant chaque année la Journée internationale contre l'impunité.

À cette fin, un Plan d'action sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité a été mis en place en 2011-2012 par l'UNESCO, avec la participation de médias, de la société civile et de représentants de 37 gouvernements. Il a été approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies en avril 2012. Les dispositions de ce Plan d'action préconisent expressément de renforcer les programmes de sécurité des journalistes, d'apporter une assistance aux États membres pour qu'ils aient les moyens de poursuivre les assassins de journalistes, d'établir des mécanismes d'urgence nationaux et de définir des mécanismes de réponse en temps réel et accessibles aux groupes et organisations de médias. Une Stratégie de mise en œuvre a été élaborée en 2012. Le Plan de travail de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, adoptée par consensus par le Conseil exécutif de l'Organisation en 2013, a défini des lignes d'action qui complètent celles du Plan d'action des Nations Unies. Il a été mis en œuvre dans quatre pays pilotes de différentes régions du monde.

AUTRES ASPECTS

L'UNESCO a pour mandat d'examiner les cas d'assassinats en tant que formes extrêmes de censure et d'intimidation des journalistes, mais elle ne collecte et ne suit pas elle-même de manière systématique les données liées aux autres aspects de la sécurité et du bien-être des journalistes, notamment l'emprisonnement ou l'exil, bien que ces dimensions aient également des répercussions sur la libre circulation des informations et des idées, que l'UNESCO s'emploie à promouvoir. La présente analyse se base sur

un large éventail de sources et de données pour établir en quoi ces questions rendent compte de la sécurité et du bien-être des journalistes, ainsi que de l'écosystème élargi dans lequel ils travaillent.

L'emprisonnement de journalistes en raison de l'exercice légitime de leur profession ne se contente pas de favoriser une culture d'autocensure, il affecte également, de façon plus large, les droits de la société à obtenir des informations. De nombreux gouvernements ont soutenu que les journalistes concernés n'avaient pas été emprisonnés pour l'exercice du journalisme mais pour d'autres motifs. Le présent rapport ne dispose pas des données suffisantes pour établir quels sont les cas d'incarcération qui entrent dans la catégorie des « autres motifs », mais l'augmentation du nombre de journalistes placés en détention sur la période étudiée indique nettement une tendance à la hausse. Le nombre de journalistes emprisonnés aurait augmenté chaque année depuis 2008, tendance qui s'est accélérée en 2011 pour culminer avec l'emprisonnement de 232 journalistes au moins en 2012, d'après les données disponibles.

Les journalistes citoyens jouent désormais un rôle important dans la collecte d'informations, en particulier en période de crise, et ils sont exposés aux mêmes risques de violence et d'intimidation que les journalistes professionnels. La réduction physique au silence par le biais d'arrestations et de détentions arbitraires, les disparitions forcées, le harcèlement et l'intimidation, ont aussi bien affecté les journalistes professionnels que les journalistes citoyens, d'après le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression. Au moins 109 blogueurs auraient été emprisonnés en 2010 en raison d'accusations liées aux contenus qu'ils ont postés en ligne et, en 2008, environ 45% de l'ensemble des professionnels des médias emprisonnés dans le monde étaient des blogueurs ou des journalistes en ligne.³²

L'augmentation du nombre d'assassinats et d'emprisonnements n'a pas entraîné de hausse du nombre de journalistes exilés, qui, à l'échelle internationale, est passé de 79 en 2007 à 23 en 2012, après avoir atteint un pic en 2009, où 135 cas d'exils ont été recensés. C'est dans certains pays de la région Afrique que l'on recense le plus grand nombre de journalistes exilés chaque année, suivis par l'Asie et le Pacifique, où l'on signale entre 2007 et 2012 un total de 231 et 140 cas d'exil respectivement. Le nombre de journalistes en exil originaires de pays d'Amérique latine et des Caraïbes est passé de 3 en 2009 à 25 en 2010, avant de retomber à 7 en 2011. Les enlèvements constituent une autre menace en augmentation ces dernières années. Le nombre de cas d'enlèvement est passé de 29 en 2008 à 33 en 2009 et à 51 en 2010.

La section suivante examine les tendances relatives à la sécurité du point de vue du genre.

³² Des gouvernements ont affirmé que certains journalistes n'avaient pas été emprisonnés en raison de leur exercice du journalisme, mais les données à la disposition de l'UNESCO ne marquent pas cette différence.

SÉCURITÉ: GENRE

VUE D'ENSEMBLE

Les menaces pesant sur la sécurité des femmes ont évolué parallèlement à leur engagement accru en matière d'expression publique sur toutes les plates-formes au cours des six dernières années. Deux principales tendances ayant des répercussions sur la sécurité des femmes journalistes sont apparues. Les données disponibles indiquent que l'intimidation et la violence envers les femmes journalistes, ainsi que la crainte de ce genre d'agressions, ont augmenté. De plus, la violence sexuelle, qui peut être divisée en trois catégories (agressions sexuelles ciblées, violences collectives et agressions en captivité) est de plus en plus manifeste.

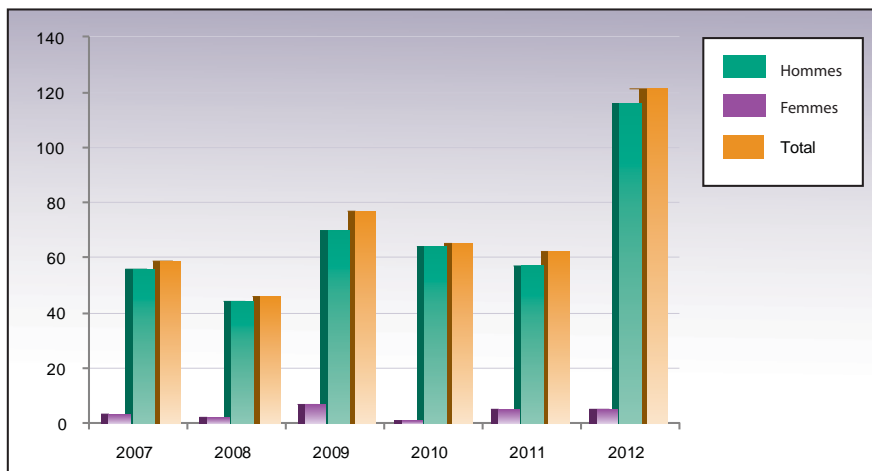
INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET IMPUNITÉ

Les directeurs généraux successifs de l'UNESCO ont dénoncé l'assassinat de 23 femmes journalistes de 2007 à 2012, soit 5% de l'ensemble des condamnations d'assassinats de journalistes par l'Organisation (voir Figure 11).³³ D'après l'IWMF, ce pourcentage est très inférieur à la proportion totale de femmes parmi les journalistes, où elles représentent 36% des professionnels débutants (rédacteurs de presse, producteurs, assistants de rédaction, correspondants, etc.) et 41% des professionnels occupant des postes de niveau hiérarchique supérieur (rédacteurs de presse seniors, présentateurs, producteurs, etc.). Si le nombre d'assassinats d'hommes journalistes condamnés par l'Organisation a fortement augmenté, passant de 56 en 2007 à 116 en 2012, le nombre de femmes journalistes tuées est resté relativement constant, oscillant entre 1 et 7 chaque année pendant cette période. La cause la plus courante de décès chez les femmes journalistes reste l'assassinat. Cependant, les femmes journalistes sont nombreuses également à avoir été prises dans la ligne de tir des combattants.

Il ressort de l'analyse par région que plus de la moitié des assassinats de femmes journalistes (52%) ont été commis en Asie et Pacifique (voir Figure 12). Plus d'un tiers (35%) des assassinats de femmes journalistes ont eu lieu en Amérique latine et aux Caraïbes, les autres s'étant produits dans la région arabe (9%) et en Europe centrale et orientale (4%). L'UNESCO n'a condamné aucun assassinat de femmes journalistes ni en Afrique ni en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord.

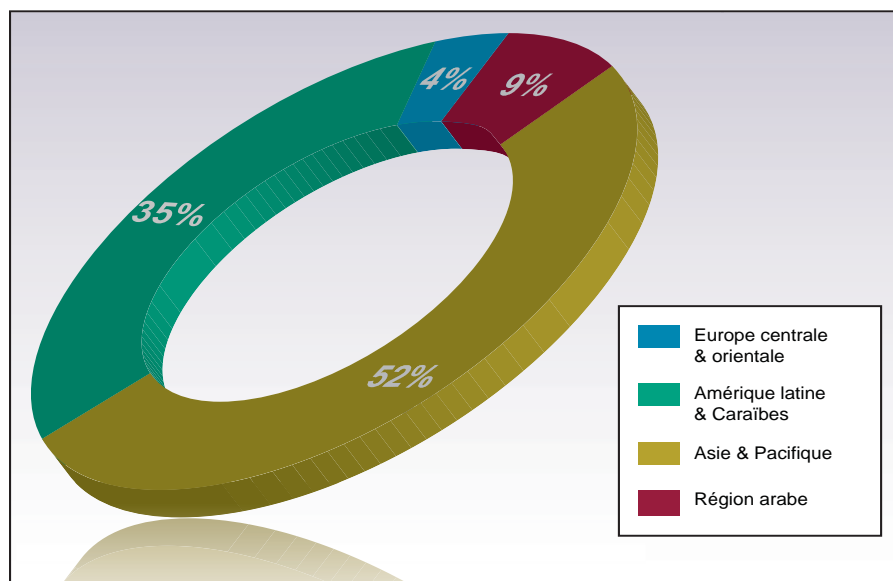
³³ Base de données interne de l'UNESCO *Journalist Killings and Status of Judicial Inquiry, 2007-2012*. Sauf mention contraire, les chiffres sur l'assassinat des journalistes qui suivent proviennent de cette base de données.

Figure 11
Assassinats de journalistes par année et par sexe



Source : Base de données interne de l'UNESCO *Journalist Killings and Status of Judicial Inquiry, 2007-2012*

Figure 12
Assassinats de femmes journalistes par région, 2007-2012



Source : Base de données interne de l'UNESCO *Journalist Killings and Status of Judicial Inquiry, 2007-2012*

Sur les dix pays invités par l'UNESCO à fournir des informations sur l'état des enquêtes judiciaires diligentées sur les assassinats de femmes journalistes, cinq avaient répondu volontairement à la mi-2013, deux d'entre eux indiquant que l'auteur avait été condamné.

Si les femmes ont considérablement bénéficié de l'accès aux communications sur Internet, cette technologie a également entraîné de nouvelles formes de violence contre les femmes, y compris le harcèlement en ligne, le cyber-harcèlement, l'atteinte à la vie privée, les campagnes de diffamation, les menaces de viol, le trolling, le piratage, les vidéos virales de viol, la séduction et l'abus via l'utilisation d'e-mails et de sites Web, ainsi que d'autres menaces. Ce nouvel environnement en ligne est particulièrement difficile pour les femmes journalistes qui couvrent des sujets généralement réservés aux hommes (sport, politique, etc. [voir PLURALISME : GENRE]). Certains groupes commencent à suivre l'incidence de ce genre de violences mais, jusqu'à présent, les preuves sont recueillies au cas par cas et ne font pas l'objet d'une collecte et d'un regroupement systématiques.

Des femmes journalistes ont été assassinées mais aussi portées disparues, victimes d'attaques physiques et sexuelles et emprisonnées. Bien que la majorité des groupes de surveillance ne ventilent généralement pas ces données par sexe, certains d'entre eux ont suivi des cas individuels d'emprisonnement ou de violence contre des femmes et recueilli des témoignages de femmes victimes de violences. Étant donné que les femmes journalistes sont de plus en plus présentes dans les zones de conflit, certaines organisations ont également intensifié leurs efforts pour suivre les incidences de la censure et de la violence contre les journalistes à l'aide de chiffres ventilés par sexe. Les femmes qui ont survécu à ce genre de crimes se sont exprimées, ont accordé des entretiens et écrit des livres sur leur expérience. Ces exemples montrent que l'on s'accorde de plus en plus à reconnaître que les agressions sexuelles et les harcèlements constituent des crimes entravant la liberté d'expression des femmes et leur capacité à exercer leur profession de journaliste. Si les femmes journalistes sont souvent réticentes à se présenter à la police après avoir subi une attaque à caractère sexuel, en raison de stigmatisations culturelles et de la crainte des conséquences sur le plan professionnel, de plus en plus de femmes ayant survécu à ce genre d'agressions s'expriment. De plus, on note que les ONG œuvrant pour la liberté de la presse et la protection des journalistes accordent désormais une attention grandissante à la dynamique de genre en matière de violence et de censure.

Des ONG ont également participé à la protection des femmes et d'autres agents de communication journalistiques, bien que la collecte systématique de données sur les diverses formes d'abus subis par les femmes dans l'exercice de leur profession soient insuffisantes. Parmi ces initiatives, on peut citer le projet «Threatened Voices» de Global Voices, une base de données alimentée par des blogueurs qui ont été menacés ou arrêtés. Sur les 312 blogueurs mentionnés dans cette base à la mi-2013, et dont on sait qu'ils avaient été menacés, arrêtés ou, dans quelques cas, tués sur la période 2007-2012, 43 (14%) étaient des femmes. Près de la moitié de ces femmes blogueuses se trouvaient en Asie et Pacifique, bien que le nombre total des blogueurs menacés ou arrêtés était plus élevé dans certains pays de la région arabe. Le taux de femmes parmi le nombre total de blogueurs arrêtés ou menacés variait d'une région à l'autre. Les femmes blogueuses représentaient 26% de l'ensemble des journalistes citoyens menacés ou attaqués dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes et 19% en Asie et

Pacifique. Ce pourcentage s'élevait à 11% en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord et à 10% dans la région arabe et en Europe centrale et orientale; et rien n'indique que des blogueuses aient été agressées en Afrique.

De vastes efforts sont actuellement entrepris en faveur de la sécurité des femmes dans l'exercice du journalisme. Plusieurs groupes dispensent des formations sur la sécurité des journalistes et/ou publient des avis périodiques sur les zones de danger, ainsi que des informations sur les mesures de sécurité à prendre par les journalistes. L'Institut international pour la sécurité de la presse et l'IWMF, en partenariat avec l'UNESCO, mènent des recherches mondiales sur les menaces spécifiques au genre. D'autres organisations soutiennent publiquement des femmes journalistes qui sont intimidées ou emprisonnées.

ANNEXES

REMERCIEMENTS

Un Groupe consultatif d'experts du monde entier reconnu pour leurs compétences dans l'un au moins des grands domaines thématiques abordées ici a contribué, sous la direction de l'UNESCO, aux recherches ainsi qu'à la rédaction et à la lecture critique du présent rapport. Par ailleurs, des consultations avec des conseillers de l'UNESCO en communication et information dans chaque région et au Siège de l'Organisation ont été engagées à plusieurs reprises au cours du processus de rédaction. L'UNESCO assume l'entière responsabilité du contenu du rapport.

Les informations ayant servi à la rédaction de ce rapport proviennent entre autres de plusieurs organismes des Nations Unies, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, ainsi que des rapports du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit de la liberté d'opinion et d'expression. Nous exprimons également nos remerciements au Comité pour la protection des journalistes, à Freedom House, à Global Voices et à WAN-IFRA qui ont mis leurs bases de données à notre disposition, ce qui nous a permis de suivre les tendances sur la durée et, dans certains cas, de les quantifier.

Ce projet a bénéficié du soutien de la Suède.

GROUPE CONSULTATIF

Abeer Najjar, PhD, Professeure adjointe, Département des communications de masse, Université américaine de Sharjah, Émirats arabes unis

Aboubakr Jamai, Journaliste et éditeur de Lakome.com, Maroc

Agnès Callamard, PhD, Directrice du Projet mondial sur la liberté d'expression et conseillère spéciale auprès du Président, Université de Columbia, NYC, États-Unis et ancienne directrice exécutive d'ARTICLE 19

Ammu Joseph, Journaliste indépendante et écrivaine vivant en Inde

Beata Klimkiewicz, PhD, Professeure adjointe à l'Institut de journalisme et de communication sociale, Université jagellonne, Pologne

Ben Wagner, PhD, Post-doctorant, École de communication Annenberge, Université de Pennsylvanie, États-Unis

Biljana Tatomir, Directrice adjointe et directrice de la stratégie et de la politique du programme de soutien international aux médias, Danemark

Carolyn M. Byerly, PhD, Professeure, Département des études en communication, culture et médias, Université Howard, États-Unis

Cherian George, PhD, Directeur d'Asia Journalism Fellowship et chercheur principal associé, Institut des études politiques, Singapour

Damian Tambini, PhD, Conférencier, Département des médias et des communications de la London School of Economics and Political Science, Royaume-Uni

David Souter, PhD, Directeur général d'ict Development Associates et chercheur principal invité, Département des médias et communications de la London School of Economics and Political Science, Royaume-Uni

Daya Thussu, PhD, Professeur en communication internationale et co-directeur de l'India Media Centre à l'Université de Westminster, Royaume-Uni

Eduardo Bertoni, PhD, Professeur en liberté d'expression et Internet et directeur du Centre pour les études sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de la Faculté de droit de l'Université de Palermo, Argentine

Helge Rønning, PhD, Professeur, Département des médias et de la communication, Université d'Oslo, Norvège

Hendrik Bussiek, Journaliste et conseiller en politique internationale sur les médias, Allemagne

Julie Reid, PhD, Conférencière, Département de la science de la communication, Université d'Afrique du Sud (UNISA) et responsable du Projet sur la politique et la démocratie dans les médias

Karin Karlekar, PhD, Directrice du projet *Liberté de la presse* de la Freedom House, États-Unis

Kwame Karikari, PhD, Directeur exécutif de la Fondation des médias pour l'Afrique de l'Ouest au Ghana

Margaret Gallagher, Experte en surveillance des médias, Baromètre du voisinage de l'UE, Royaume-Uni

Marius Dragomir, Directeur et éditeur des publications, Programme sur les médias des Open Society Foundations, Royaume-Uni

Pranesh Prakash, Directeur de la politique, Centre pour Internet et la société en Inde

Paula Martins, Directrice Amérique du Sud, ARTICLE 19, Brésil

Rasha Abdulla, PhD, Professeure adjointe et ancienne titulaire de chaire, Département de journalisme et communication de masse, Université américaine du Caire, Égypte

Remzi Lani, Directeur exécutif, Institut albanais des médias, Albanie

Ricardo Corredor, Directeur exécutif, Fundación Gabriel García Márquez para el Nuevo Periodismo Iberoamericano (FNPI), Colombie

Ulla Carlsson, PhD, Directrice, NORDICOM, Université de Göteborg, Suède

Yavuz Baydar, Chroniqueur au *Today's Zaman*, rédacteur pigiste du site *Web AI-Monitor* et membre du Conseil de l'Organisation des médiateurs de presse (ONO), Turquie

LISTE DES FIGURES

1. Pourcentage d'États membres (par région) où la diffamation constitue une infraction pénale
2. États membres (par région) disposant de lois en vigueur sur la liberté d'information
3. Pénétration d'Internet et de la téléphonie mobile pour 100 habitants
4. 50 premiers groupes de médias internationaux selon les régions de localisation de leur siège
5. 50 premiers groupes de médias internationaux selon les pays de localisation de leur siège
6. Représentation hommes-femmes dans les professions du secteur des médias
7. Répartition hommes-femmes dans les organes de gouvernance des médias
8. Nombre de journalistes tués par média et par région (2007-2012)
9. Taux de réponse des États membres aux demandes des directeurs généraux de l'UNESCO sur l'état des enquêtes judiciaires sur les assassinats de journalistes, 2007-2012
10. État des enquêtes judiciaires, 2007-2012
11. Assassinat de journalistes par année et par sexe
12. Assassinat de femmes journalistes par région, 2007-2012

GLOSSAIRE DES ACRONYMES

AP:	Associated Press
BHCDH:	Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme
CADHP:	Commission africaine sur les droits de l'homme et des peuples
CPJ:	Comité de protection des journalistes
EIGE:	European Institute for Gender Equality (Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes)
FEJ:	Fédération européenne des journalistes
FIJ:	Fédération internationale des journalistes
GMMP:	Global Media Monitoring Project (Projet mondial de monitoring des médias)
GNI:	Global Network Initiative
INSI:	International News Safety Institute (Institut international pour la sécurité de la presse)
LGBT:	Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres
MISA:	Media Institute of Southern Africa (Institut des médias d'Afrique australe)
OEA:	Organisation des États américains
ONO:	Organization of News Ombudsmen (Organisation des médiateurs de presse)
ONUDC:	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OSCE:	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PIDC:	Programme international pour le développement de la communication
PIDCP:	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
SADC:	Southern African Development Community (Communauté de développement de l'Afrique australe)
SEAPA:	Southeast Asian Press Alliance (Alliance de la presse de l'Asie du Sud-Est)
UE:	Union européenne
UIT:	Union internationale des télécommunications
UNESCO:	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WAN-IFRA:	World Association of Newspapers and News Publishers (Association mondiale des journaux et des éditeurs de médias d'information)

GROUPES RÉGIONAUX

Cette publication ayant servi de base à un rapport présenté à la Conférence générale de l'UNESCO, elle s'articule autour des six régions qui constituent les groupes de vote au sein de l'Organisation. Les pays inclus dans chacune des régions ainsi définies sont répertoriés ci-dessous.

GRUPE I. EUROPE DE L'OUEST ET AMÉRIQUE DU NORD (27)

Allemagne	Finlande	Malte
Andorre	France	Monaco
Autriche	Grande-Bretagne et Irlande du Nord	Norvège
Belgique	Grèce	Pays-Bas
Canada	Irlande	Portugal
Chypre	Islande	Royaume-Uni de Saint-Marin
Danemark	Israël	Suède
Espagne	Italie	Suisse
États-Unis d'Amérique	Luxembourg	Turquie

GRUPE II. EUROPE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE (25)

Albanie	Fédération de Russie	Roumanie
Arménie	Géorgie	Serbie
Azerbaïdjan	Hongrie	Slovaquie
Belarus	Lettonie	Slovénie
Bosnie-Herzégovine	Lituanie	Tadjikistan
Bulgarie	Monténégro	Ukraine
Croatie	Ouzbékistan	
Estonie	Pologne	
ex-République yougoslave de Macédoine	République de Moldavie	
	République Tchèque	

GROUPE III. AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES (33)

Antigua-et-Barbuda	Dominique	Paraguay
Argentine	El Salvador	Pérou
Bahamas	Équateur	République Dominicaine
Barbade	Grenade	Saint Kitts-et-Nevis
Belize	Guatemala	Saint-Vincent-et-les- Grenadines
Bolivie (État plurinational de)	Guyana	Sainte-Lucie
Brésil	Haïti	Surinam
Chili	Honduras	Trinité-et-Tobago
Colombie	Jamaïque	Uruguay
Costa Rica	Mexique	Venezuela (République bolivarienne du)
Cuba	Nicaragua	
	Panama	

GROUPE IV. ASIE ET PACIFIQUE (44)

Afghanistan	Kiribati	République démocratique populaire de Corée
Australie	Malaisie	République démocratique populaire Lao
Bangladesh	Maldives	Samoa
Bhoutan	Micronésie (États fédérés de)	Singapour
Brunei Darussalam	Mongolie	Sri Lanka
Cambodge	Myanmar	Thaïlande
Chine	Nauru	Timor-Leste
Fidji	Népal	Tonga
Îles Cook	Nioué	Turkménistan
Îles Marshall	Nouvelle-Zélande	Tuvalu
Îles Salomon	Pakistan	Vanuatu
Inde	Palaos (Les)	Viet Nam
Indonésie	Papouasie-Nouvelle- Guinée	
Iran (République islamique d')	Philippines	
Japon	République de Corée	
Kazakhstan		
Kirghizistan		

GROUPE V. A. AFRIQUE (47)

Afrique du Sud	Ghana	République Centrafricaine
Angola	Guinée	République démocratique du Congo
Bénin	Guinée Équatoriale	République unie de Tanzanie
Botswana	Guinée-Bissau	Rwanda
Burkina Faso	Kenya	São Tomé et Príncipe
Burundi	Lesotho	Sénégal
Cameroun	Liberia	Seychelles
Cap-Vert	Madagascar	Sierra Leone
Comores	Malawi	Somalie
Congo	Mali	Soudan du Sud
Côte d'Ivoire	Maurice	Swaziland
Djibouti	Mozambique	Tchad
Érythrée	Namibie	Togo
Éthiopie	Niger	Zambie
Gabon	Nigéria	Zimbabwe
Gambie	Ouganda	

GROUPE V. B. RÉGION ARABE (19)

Algérie	Koweït	Qatar
Arabie Saoudite	Liban	République arabe de Syrie
Bahreïn	Libye	Soudan
Égypte	Maroc	Tunisie
Émirats arabes unis	Mauritanie	Yémen
Irak	Oman	
Jordanie	Palestine*	

* La Palestine est devenue membre de l'UNESCO le 21 novembre 2011.

Le rapport *Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias* offre une perspective nouvelle sur les évolutions récentes en matière de liberté, d'indépendance et de pluralisme des médias et de sécurité des journalistes. Ces domaines sont examinés au niveau international ainsi que du point de vue du genre et des médias internationaux. La principale tendance que l'on a pu observer a trait aux bouleversements provoqués par les avancées technologiques et, dans une moindre mesure, par la crise économique mondiale, et dont les résultats en termes de liberté d'expression et de développement des médias s'avèrent mitigés.

Cette publication paraît à un moment crucial pour la liberté de la presse : si les nouvelles voix n'ont jamais eu autant de possibilités de s'exprimer, le contexte se caractérise également par des formes inédites de restriction, de surveillance et de contrôle. Le rapport *Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias* est une ressource clé pour les gouvernements, les médias, les universités, le secteur privé et la société civile. C'est également une lecture incontournable pour quiconque s'intéresse à l'environnement actuel des médias.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Secteur
de la communication
et de l'information